

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La politique monétaire et du crédit de la Banque Nationale de Belgique en 1957 — Les relations commerciales et financières entre la Belgique et ses territoires d'outre-mer — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LA POLITIQUE MONETAIRE ET DU CREDIT DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE EN 1957

*Extrait du Rapport présenté par le Gouverneur à l'Assemblée générale des Actionnaires
du 24 février 1958.*

Au terme d'une période de développement rapide, de plein emploi, d'investissements importants, qui, dans sa dernière phase, a été marquée par des pressions inflationnistes plus ou moins caractérisées, notamment par des hausses accentuées des prix et des rémunérations nominales, l'économie mondiale a connu, en 1957, un ralentissement évident dans son expansion. Les cours de nombreuses matières premières ont été orientés à la baisse. Les marchés monétaires et les marchés des capitaux ont subi des tensions de plus en plus nettes, tandis que les taux d'intérêt haussaient rapidement pour atteindre parfois des niveaux très élevés. La balance des paiements de divers pays européens s'est détériorée.

*
**

En Belgique, le changement des perspectives d'activité industrielle, qui est devenu apparent au cours du second semestre, résulte de l'évolution de la demande extérieure.

Dans l'ensemble, la demande intérieure est restée soutenue.

L'emploi s'est maintenu à un niveau élevé malgré une légère recrudescence du chômage vers la fin de l'année. La masse des rémunérations paraît avoir

accusé une nouvelle progression, d'autant plus que celles-ci ont été relevées dans certains cas en raison d'améliorations de la productivité, qu'elles ont été adaptées à la hausse de l'indice des prix de détail par le jeu de l'échelle mobile et que des majorations extra-conventionnelles ont été consenties. Cependant, au deuxième semestre, les perspectives d'activité moins favorables ont commencé, semble-t-il, à affecter le montant total des salaires payés.

Le niveau général des prix de gros s'est plutôt orienté à la baisse depuis le mois de mai. L'indice des prix de détail, au contraire, a poursuivi son mouvement ascendant, mais à un rythme généralement inférieur à celui que l'on constate dans les pays voisins.

Par suite du déficit de la balance globale des paiements, la création de monnaie s'est ralentie dans le courant de 1957.

A partir du milieu de 1956, le développement des exportations a été entravé, d'abord, par le plein emploi qui a freiné l'accroissement de la production et, ultérieurement, par le fléchissement des commandes en provenance de l'étranger.

Comme, d'autre part, les importations ont continué à s'accroître rapidement pendant un certain nombre de mois, le boni de la balance des paiements

au titre des transactions courantes, qui avait atteint le niveau particulièrement élevé de 8,7 milliards au premier semestre de 1956, est revenu à 4 milliards au semestre suivant et à 4,6 milliards pendant les six premiers mois de 1957.

Par ailleurs, les mouvements de capitaux privés belgo-luxembourgeois et étrangers ainsi que les opérations en capital des pouvoirs publics ont donné lieu à des sorties nettes en 1956 et au premier semestre de 1957; le Trésor a notamment été amené à rembourser une partie de ses engagements vis-à-vis du Congo belge.

Le boni des transactions courantes ayant diminué, tandis que les sorties nettes de capitaux se maintenaient à leur niveau antérieur, les avoirs extérieurs nets du système bancaire, qui avaient encore augmenté au premier semestre de 1956, ont fléchi durant les douze mois suivants. La créance sur l'Union Européenne de Paiements s'est progressivement réduite à partir des derniers mois de 1956; l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a, pour cette raison, presque complètement abrogé en octobre dernier les mesures qui avaient été prises en vue de limiter les excédents vis-à-vis des pays membres de l'Union; la réglementation qui gouverne les transactions avec ces pays a été alignée dans ses traits généraux sur celle qui s'applique à la zone dollar; en novembre et décembre 1957, les opérations au sein de l'Union se sont soldées par un excédent en faveur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

La Banque a été amenée à majorer son taux d'escompte d'un pour-cent le 25 juillet 1957. Cette hausse visait principalement à éviter que des écarts trop grands n'apparaissent entre les taux belges et étrangers et que les mouvements de capitaux ne s'en trouvent stimulés; la réforme du marché monétaire réalisée en novembre 1957 a contribué au même résultat.

L'incidence du déficit de la balance globale des paiements sur le stock monétaire a été partiellement compensée, et à certaines époques plus que compensée, par une expansion des crédits commerciaux financés par les organismes monétaires. Ces crédits se sont accrus de 8,9 milliards entre la fin de juin 1956 et la fin de septembre 1957.

Malgré les plus-values importantes qu'ont laissées les recettes d'impôts, les pouvoirs publics n'ont pas réduit, au cours des neuf premiers mois de 1957, leurs engagements envers les organismes monétaires. La raison en est, d'une part, que les dépenses budgétaires ont sensiblement augmenté et, d'autre part, que les ressources du marché des capitaux ne se sont pas développées dans la même mesure.

Dans l'ensemble, la conjoncture belge a évolué d'une façon assez parallèle à celle des principaux pays étrangers. La structure économique de la Belgique et en particulier sa dépendance du commerce extérieur expliquent ce parallélisme.

*
**

Une modification du cours de change du franc français a été réalisée par diverses mesures prises aux mois d'août et d'octobre. Des mouvements spéculatifs trouvant leur origine dans l'évolution divergente des réserves de change et dans des disparités de taux d'intérêt ont influencé les cotations de la livre sterling et du mark allemand. D'autres monnaies en ont aussi ressenti les effets. Ces événements n'ont heureusement eu aucune incidence sur le franc belge. Il importe cependant d'en dégager certains enseignements pour l'avenir.

Un des objectifs fondamentaux du Fonds Monétaire International est de promouvoir la stabilité des changes. Un ajustement de la parité d'une monnaie n'est prévu et autorisé par ses statuts que très exceptionnellement. A ce régime de stabilité, certains ont opposé celui des changes fluctuants qui, à leur avis, présente notamment l'avantage de permettre une défense plus efficace des réserves monétaires. On songe entre autres aux mouvements de « hot money » que l'on pourrait enrayer par des fluctuations de cours.

Sans doute des fluctuations de change modérées peuvent-elles présenter des avantages techniques. C'est pourquoi les statuts du Fonds Monétaire International autorisent une marge d'un pour-cent au-dessus ou au-dessous de la parité, ce qui donne une certaine souplesse au marché.

Depuis le 30 septembre 1950, le dollar canadien qui, d'autre part, est librement convertible, fluctue par rapport au dollar américain. L'intérêt particulier que le marché des capitaux des Etats-Unis porte à l'économie canadienne explique ce régime de change.

Dans certaines circonstances, il peut se faire qu'un pays qui doit modifier sa parité monétaire laisse fluctuer pendant un certain temps sa monnaie de façon à trouver empiriquement le niveau de change adéquat.

Mais, en dehors de cas exceptionnels, un régime de changes fluctuants présente de graves inconvénients en raison de l'insécurité qui en résulte pour les échanges internationaux de biens et de services. Tous les efforts depuis la fin de la guerre ont tendu à libérer ces échanges. Il serait vain d'abaisser les droits de douane et de supprimer les restrictions quantitatives, s'il devait s'élever un nouvel obstacle parce que débiteurs et créanciers seraient obligés de spéculer sur les monnaies ou de chercher de coûteuses couvertures de change à terme. Il semble d'ailleurs douteux que, sauf retour à la convertibilité des monnaies et suppression complète des restrictions aux mouvements internationaux de capitaux, les ressources des marchés des changes à terme soient suffisantes pour couvrir tous les besoins du commerce international si plusieurs monnaies importantes venaient à fluctuer au-delà des limites normales de cotation.

De nombreux pays, dont la Belgique, largement orientés vers le commerce extérieur et, par conséquent, très dépendants de la conjoncture mondiale,

ne sauraient poursuivre une politique économique et financière ordonnée en dehors de relations de change suffisamment stables et équilibrées avec de grandes monnaies internationales, elles-mêmes stables. Lorsque les taux de change fluctuent, il peut y avoir une tendance à assurer à l'économie des conditions plus favorables de concurrence, au risque de s'engager dans la voie des dépréciations compétitives. De plus, l'expérience enseigne que souvent, en pratique, au lieu de fluctuer autour de la parité, le cours de change se déprécie progressivement parce qu'il est malaisé, lorsqu'on a abandonné la discipline du change stable, de faire admettre les mesures économiques, monétaires et financières nécessaires au maintien de l'équilibre de l'économie.

Peut-on espérer susciter des mouvements de capitaux à court terme de caractère compensatoire en manœuvrant le taux de change ? Dans le régime d'étalon-or d'avant 1914, où la convertibilité des grandes monnaies et le maintien de leur parité étaient garantis, de légères variations des taux de change pouvaient engendrer des mouvements de capitaux à court terme compensant le déficit temporaire de la balance des paiements courants. Mais, actuellement, de telles fluctuations provoquent généralement de l'inquiétude et, partant, des mouvements de capitaux à court terme en sens inverse qui accentuent, dès lors, les pressions résultant du déficit.

En définitive, la stabilité des cours de change constitue un objectif hautement souhaitable. A cette fin, le Fonds Monétaire International a instauré une discipline en la matière et met des crédits à court terme à la disposition des pays qui éprouvent des difficultés temporaires. Le mécanisme de compensations multilatérales de l'Union Européenne de Paiements comporte l'octroi automatique de crédits qui ont notamment pour but de faciliter le maintien de cours de change stables entre les pays membres de cette Union. Enfin, le traité instituant l'Union Economique Benelux ainsi que le traité instituant la Communauté Economique Européenne mettent l'accent sur la solidarité internationale en matière de taux de change.

Si des considérations nombreuses et importantes peuvent être invoquées en faveur du maintien de la stabilité des changes, il faut toutefois admettre que la réalisation de cet objectif suppose certaines conditions. En l'absence de fluctuations des cours de change, les déséquilibres entre pays ne peuvent être résorbés que par une politique appropriée. Lorsqu'un pays est en état d'inflation ou de déflation, il doit modifier sa politique budgétaire, le rythme de ses investissements, l'ampleur de sa consommation publique et privée, le volume aussi bien du crédit public que du crédit privé. Les taux de change stables seront le fruit d'une coordination des politiques des divers pays, comportant souvent un effort collectif, des concessions réciproques et une discipline commune.

*
**

En Belgique, le statut du franc a été renforcé par la loi du 12 avril 1957.

L'arrêté-loi n° 5, pris à Londres le 1^{er} mai 1944, prévoyait que, dès que les circonstances le permettraient, le Roi définirait la nouvelle teneur en or du franc; cette disposition n'avait cependant jamais été appliquée. En conséquence, pendant les années qui ont suivi la libération, les taux auxquels la Banque achetait et vendait des monnaies étrangères étaient fixés par elle avec l'approbation du Ministre des Finances. C'est pourquoi en 1949, lorsque la livre sterling et un certain nombre d'autres monnaies furent dévaluées, la dévaluation du franc belge put être opérée par un simple échange de lettres entre le Gouvernement et la Banque.

La loi du 12 avril 1957 stipule que désormais le franc, unité monétaire belge, est constitué par 19,74824173 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes de fin. Elle réalise ainsi, sous une autre forme juridique, l'objectif qui avait été envisagé par l'arrêté-loi n° 5 du 1^{er} mai 1944. Elle rend au Parlement la compétence exclusive en ce domaine, que lui reconnaît la Constitution et qui lui avait été temporairement retirée en 1944.

Le même arrêté-loi du 1^{er} mai 1944 avait dispensé la Banque de toute obligation de couverture de ses engagements à vue. Le rapport au Conseil des Ministres précédant cet arrêté-loi prévoyait cependant qu'aussitôt que l'équilibre de la balance des paiements serait assuré par une reprise suffisante de l'activité économique, les réserves métalliques de la Banque pourraient être affectées de nouveau, dans une proportion à déterminer à ce moment, à la garantie de ses engagements à vue. Le Parlement, estimant réalisées les conditions ainsi précisées, a remis en vigueur l'obligation imposée à la Banque de couvrir un pourcentage minimum de ses engagements à vue par de l'or. La couverture qui était, avant la guerre, de 40 %, dont 30 % en or, a été fixée à un tiers en or.

La loi du 12 avril 1957 n'a pas rétabli la convertibilité légale des billets de la Banque. La Belgique pourrait difficilement prendre seule pareille mesure. Même aux Etats-Unis les porteurs de billets ne peuvent pas obtenir la conversion de ceux-ci en or. Mais, afin de rendre aussi aisé que possible le passage de la convertibilité de fait, qui existe actuellement, à la convertibilité de droit, la loi a conféré au Roi le pouvoir de mettre fin à la dispense légale accordée à la Banque de l'obligation de rembourser ses billets en espèces.

*
**

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics et les autorités monétaires se sont montrés soucieux d'introduire en Belgique la technique des opérations dites d'« open market ». Celles-ci reviennent à influencer le marché monétaire par la vente ou l'achat de fonds publics par la banque centrale,

entraînant le retrait de la circulation ou la mise en circulation d'une quantité équivalente de monnaie.

Jusqu'en 1937, les possibilités pour la Banque de recourir à cette technique étaient étroitement limitées par la disposition légale lui interdisant de détenir un portefeuille-titres supérieur au montant de son capital social et de ses réserves.

En 1937, une première mesure permit à la Banque d'acquérir un portefeuille de fonds publics dont le montant maximum était fixé à 1,5 milliard de francs, soit 1 milliard pour les fonds publics à long terme et 500 millions pour les effets publics à court ou à moyen terme; le portefeuille de ces derniers effets ne pouvait toutefois dépasser pendant plus de douze mois consécutifs 200 millions de francs.

Le fonctionnement de ce nouvel instrument de politique monétaire fut bientôt troublé par la nécessité de financer les besoins militaires résultant de la situation internationale. Dans ces circonstances exceptionnelles, l'arrêté royal du 24 août 1939 porta la limite globale des interventions de la Banque à 5 milliards. Le 10 mai 1940, lors de l'entrée en guerre de la Belgique, la limite de 5 milliards fut remplacée par un système de conventions conclues entre la Banque et le Gouvernement en vue de permettre à celui-ci « la réalisation de ses facultés d'emprunter ».

Sous la pression des circonstances, les avances directes au Trésor augmentèrent régulièrement et atteignirent le plafond de 50 milliards fixé en octobre 1945.

L'assainissement du bilan de la Banque réalisé par la loi du 28 juillet 1948 permit de mettre fin au régime d'exception des avances à l'Etat. A la suite des arrangements intervenus, il subsista une créance consolidée de la Banque sur l'Etat de 35 milliards de francs et un solde de 2.465 millions, qui fut intégré dans le nouveau portefeuille de la Banque en effets publics. En vertu des dispositions légales, ce portefeuille ne peut dépasser un montant fixé par convention entre le Ministre des Finances et la Banque après avis conforme du Conseil de Régence et sous l'approbation du Conseil des Ministres. Le montant ainsi fixé couvre l'ensemble des avoirs de la Banque en certificats du Trésor et en effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat.

La convention actuellement en vigueur a été signée le 14 septembre 1948; le montant conventionnel a été fixé à 10 milliards de francs.

A cet égard, diverses considérations méritent d'être émises.

La première vise la comparaison avec la situation d'avant-guerre. En 1937, la limite avait été fixée à 1,5 milliard. Lorsqu'il fut décidé, en août 1939, de l'élever à 5 milliards, l'Etat devait faire face à la mobilisation de l'armée. Au surplus, la marge de 1,5 milliard était destinée uniquement aux opérations d'« open market » de la Banque et aucun crédit direct à l'Etat pour financer sa trésorerie n'était

prévu. Aujourd'hui, les crédits de la Banque à l'Etat comprennent, d'une part, une créance consolidée de plus de 34 milliards et, d'autre part, une marge de 10 milliards, soit au total 44 milliards représentant 38 % du montant actuel de ses engagements à vue.

La seconde considération concerne le but de la loi de 1948 et de la convention conclue en application de celle-ci. Déduction faite de la partie destinée au financement du Fonds des Rentes, le montant conventionnel de 10 milliards a été prévu comme un volant de trésorerie permettant au Trésor public de disposer temporairement de liquidités en vue de faire face à des déséquilibres passagers entre les rentrées et les sorties de fonds. Mais, depuis la mise en application de la convention de 1948, le Trésor public a, pour diverses raisons, fait appel d'une manière plus large et permanente aux avances de la Banque, de telle sorte que la marge de crédit ne joue plus guère son rôle d'appoint temporaire. Pour pouvoir affirmer que le montant de 10 milliards prévu en 1948 n'est plus approprié au but poursuivi, il y aurait lieu, d'abord, de rendre à la marge la flexibilité qui avait été prévue à l'origine, en respectant le caractère temporaire des prélèvements.

La troisième considération a trait aux relations existant entre la banque centrale et le Trésor dans les pays étrangers. Si de nombreuses banques centrales sont autorisées à faire de véritables opérations d'« open market » par achat ou vente sur le marché dans le cadre de la politique monétaire, rares sont celles qui font actuellement d'importants crédits directs au Trésor. Ce n'est le cas ni aux Etats-Unis, ni au Canada, ni en Grande-Bretagne, ni en Suisse, ni en Suède, ni en Norvège. En Allemagne occidentale, un crédit limité est possible, mais le Gouvernement Fédéral n'en fait plus usage; aux Pays-Bas, il existe une marge de 150 millions de florins qui n'a été utilisée qu'à titre exceptionnel. Au contraire, dans divers pays, la Trésorerie entretient des comptes créditeurs auprès de la banque centrale.

La dernière observation vise la réalisation de la politique dite d'« open market ». L'inclusion dans la marge de 10 milliards des avances faites au Fonds des Rentes en vue de ses opérations sur le marché avait pour effet de limiter l'efficacité d'une politique active d'« open market ». C'est la préoccupation de permettre une telle politique qui avait incité, en 1937, le législateur à autoriser la Banque à intervenir sur le marché à concurrence de 1,5 milliard. Les nouvelles dispositions prises récemment à l'occasion de la réforme du marché monétaire ont pour effet de ne plus limiter les possibilités d'intervention de la Banque à un montant nécessairement arbitraire, mais de lui laisser la faculté et la responsabilité de financer « hors marge » le Fonds des Rentes dans toute la mesure où elle l'estime nécessaire pour permettre à celui-ci de réaliser une véritable politique d'« open market ».

Il en résulte que la marge de 10 milliards est désormais exclusivement affectée aux besoins du

Trésor. Par comparaison avec la situation d'avant-guerre, par comparaison avec l'étranger, et si l'on respecte le caractère temporaire des prélèvements, cette marge paraît amplement suffisante.

Quant aux besoins de l'économie, ils pourront désormais être satisfaits par la Banque, non seulement dans les formes traditionnelles, mais encore dans le cadre des opérations d'« open market » du Fonds des Rentes, qui seront fonction de l'évolution de la conjoncture.

*
**

Diverses circonstances et notamment le fait qu'une partie trop importante de la marge était utilisée par l'Etat comme un moyen de financement permanent, ont provoqué un dépassement de la limite de 10 milliards. Ce dépassement a été constaté comme un état de fait à la situation hebdomadaire de la Banque du 3 octobre. Le solde débiteur au-delà des 10 milliards a été inscrit sous une rubrique nouvelle intitulée « Compte courant du Trésor public », dont le montant maximum, soit 2.675 millions, fut atteint le 8 octobre.

Le Ministre des Finances n'a pas demandé à la Banque d'élever la limite de 10 milliards fixée par la convention du 14 septembre 1948. Le Gouvernement s'est engagé envers la Banque à apurer le dépassement dans un délai de 120 jours, en cinq versements s'échelonnant du 31 octobre 1957 au 9 février 1958. Les trois premiers versements ont été effectués. A la date du 31 décembre 1957, le solde débiteur ne s'élevait plus qu'à 1.325 millions.

*
**

Ces difficultés de la Trésorerie ont fait ressortir les inconvénients que comportaient les modalités du système de couverture en effets publics des dépôts bancaires.

Dans son application, ce système aboutissait à établir une liaison rigide entre les mouvements des dépôts bancaires et l'encours des crédits consentis par les banques au Trésor. Tout accroissement des dépôts en francs belges à un mois au plus, de quelque origine qu'il fût, entraînait un financement monétaire de la trésorerie de l'Etat, avec effet cumulatif. Inversement, si les dépôts venaient à diminuer, le Trésor se trouvait obligé de procéder à des remboursements; ceux-ci, en l'absence de facteurs d'expansion, aggravaient le resserrement monétaire initial.

Au surplus, depuis 1946, le taux de l'intérêt alloué aux certificats de trésorerie à court terme détenus par les banques était resté inchangé. Dès lors, il était devenu pratiquement impossible d'organiser un marché monétaire où se négocieraient, à côté du papier commercial, des effets publics et des liquidités à court terme à des taux variant suivant l'état du marché.

Dans ses précédents rapports, la Banque s'était déjà, à plusieurs reprises, prononcée pour la création d'un tel marché monétaire.

L'absence de celui-ci a été ressentie lorsque se sont accentués, sur les marchés étrangers, les récents mouvements de hausse des taux d'intérêt. A ce moment, les disparités dans le rendement des capitaux à court terme en Belgique et à l'étranger se sont dangereusement élargies. Ces disparités résultaient de ce que, en Belgique, les taux d'intérêt bonifiés sur dépôts bancaires étaient restés inchangés, la couverture de ceux-ci devant être faite en grande partie en certificats de trésorerie à un taux fixe.

La réforme intervenue en novembre dernier a permis, à la fois, de rompre la liaison automatique entre les mouvements des dépôts à vue et ceux des certificats de trésorerie et de débloquer les taux à court terme sur le marché monétaire. Au surplus, le Fonds des Rentes a été mis en mesure de pratiquer une véritable politique d'« open market » dans le cadre de la politique monétaire et au bénéfice de l'économie.

La dette à court terme logée dans les banques au 12 novembre 1957 a été tout d'abord dotée d'un statut.

A cette fin, un arrêté du 9 novembre crée un emprunt au capital nominal de 28.920 millions. Cet emprunt est divisé en une tranche « A », de 20 milliards, de certificats à un an de date et, pour le solde, en une tranche « B » de certificats à quatre mois. L'intérêt des premiers reste fixé à 1 15/16 % l'an; mais celui des seconds variera selon le taux que la Banque appliquera aux traites acceptées domiciliées en banque et sera de 0,75 % inférieur à celui-ci sans descendre au-dessous de 2 %.

La couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation pourra être constituée, soit par les certificats de cet emprunt spécial, soit par des certificats émis par le Fonds des Rentes, soit par des excédents de trésorerie à la Banque.

Ainsi donc, en cas d'accroissement des dépôts, le emploi réglementaire des ressources bancaires aboutira à orienter les disponibilités non plus vers le Trésor, mais vers le Fonds des Rentes ou la Banque. Le mécanisme nouveau permet de cette manière de garder le contrôle des effets dérivés d'une expansion monétaire.

Dans le cas inverse d'une diminution des dépôts, il est logique d'en pallier les conséquences pour le Trésor, puisque aussi bien, il a renoncé à bénéficier des accroissements de ces dépôts. Dès lors, si ceux-ci viennent à diminuer, le montant de l'emprunt spécial demeurera inchangé : les banques demanderont tout d'abord le remboursement des certificats du Fonds des Rentes en leur possession, puis elles présenteront au remboursement des certificats de l'emprunt spécial, mais, dans ce cas, le Fonds des Rentes souscrira un montant égal de ces certificats.

Le financement du Fonds des Rentes s'opérait jusqu'à présent par des emprunts d'argent au jour le jour ou à très court terme sur le marché hors compensation et par la cession à la Banque de bons de caisse dont l'encours s'imputait sur la marge de 10 milliards fixée par la convention du 14 septembre 1948. Désormais, lorsque le Fonds aura à rembourser ses propres certificats ou à souscrire des certificats de l'emprunt spécial, il pourra, si ses autres ressources sont insuffisantes, prélever sur un compte courant d'avances que la Banque lui a ouvert; ces avances seront remboursées par priorité en cas d'accroissement des ressources du Fonds.

Sans doute ces nouvelles dispositions aboutissent à permettre à la Banque de financer le Fonds des Rentes sans imputation sur la marge de 10 milliards. Mais un tel financement n'est prévu essentiellement que dans deux hypothèses : d'une part, si les dépôts venaient à diminuer et, d'autre part, si la Banque estimait que le Fonds des Rentes dût pratiquer des achats sur le marché dans le cadre d'une véritable politique d'« open market ».

Dans la première hypothèse, l'intervention de la Banque est conforme à l'esprit de la convention de 1948, mais le système nouveau présente l'avantage de proportionner exactement et organiquement cette intervention à la diminution des dépôts.

Dans la seconde hypothèse, l'intervention de la Banque se justifie par des considérations dominantes de politique monétaire. Des garanties sont d'ailleurs prévues contre des déviations possibles. Si le Fonds des Rentes devait pratiquer, au profit direct du Trésor, une politique de rachat de la rente ou de soutien des cours, son financement serait, comme auparavant, imputé sur la marge de 10 milliards.

*
**

Le taux des certificats de la tranche « B » de l'emprunt spécial, lié au taux d'escompte de la Banque, est supérieur aux taux des certificats de trésorerie qui composaient antérieurement les couvertures bancaires.

En contrepartie de cette majoration du rendement de certains de leurs actifs, les banques ont relevé, à partir du 12 novembre 1957, les barèmes des intérêts qu'elles bonifient aux dépôts à terme en francs belges. Désormais, ces taux créditeurs sont liés au taux d'escompte de la Banque.

La réforme rend également une plus grande souplesse aux taux des capitaux traités sur le marché monétaire. Les taux des opérations de prêts au jour le jour, à cinq et à dix jours pourront désormais varier librement suivant l'offre et la demande. Il en sera de même des taux des certificats qui seront émis pour des termes de quinze jours, un, deux, trois ou quatre mois.

La réforme du marché a été complétée par la création de certificats de trésorerie à des termes allant

de six à douze mois, émis par adjudication; le volume de ces émissions est fixé de commun accord entre le Ministre des Finances et la Banque. La première adjudication a eu lieu le 6 janvier 1958.

La possibilité d'adapter les taux à court terme pratiqués en Belgique à ceux qui prévalent sur les marchés internationaux se trouve ainsi restaurée. L'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a, de son côté, pris des décisions tendant à rétablir l'équilibre de la balance des paiements, qui ont eu notamment pour effet de restreindre l'alimentation du marché libre des devises sur lequel peuvent s'effectuer les transactions en capitaux.

Ces diverses mesures contribueront à maintenir dans le pays les liquidités qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie.

*
**

Au cours de l'année 1957, une réforme profonde a donc été apportée à la structure monétaire de la Belgique. Qu'il s'agisse de la définition légale du franc, de la réintroduction de l'obligation de couverture-or des engagements de la Banque, de l'aménagement du régime des coefficients des couvertures bancaires, de la libéralisation du marché monétaire, de l'extension des pouvoirs d'intervention du Fonds des Rentes sur le marché, des modifications au régime des paiements en devises, ces mesures concourront à créer les conditions nécessaires à la poursuite d'une politique monétaire plus active dans le cadre de la politique économique nationale.

L'amélioration des instruments mis à la disposition de ceux qui ont la charge de diriger la politique monétaire remédie à des déficiences qui ont été dénoncées à plusieurs reprises dans les précédents rapports de la Banque.

L'efficacité de ces instruments nouveaux, comme celle de toute la politique monétaire d'ailleurs, reste cependant limitée fondamentalement par la politique fiscale, budgétaire et économique de l'Etat.

La coordination de ces politiques apparaît particulièrement nécessaire au moment où l'évolution de la conjoncture mondiale risque de créer en Belgique des problèmes plus complexes que ceux des années d'essor. En raison des incertitudes de la situation actuelle, il se recommande tout spécialement de veiller à la stabilité monétaire et de préserver la confiance qui en est la base.

Pour un pays comme la Belgique, dépendant du reste du monde, et dans un régime de liberté économique, le moyen le plus sûr de maintenir l'emploi à un niveau aussi élevé que possible est d'éviter les hausses des prix qui entameraient la capacité concurrentielle. La politique monétaire peut y contribuer, comme elle pourra dans une conjoncture adverse jouer un rôle plus efficace, en vue de maintenir l'équilibre monétaire et la stabilité économique et de promouvoir le progrès social.

LES RELATIONS COMMERCIALES ET FINANCIERES ENTRE LA BELGIQUE ET SES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Dans des territoires neufs en pleine expansion, comme le Congo belge et le Ruanda-Urundi, un des problèmes les plus complexes de la politique économique est de concilier les exigences du développement rapide avec celles d'un équilibre, interne et externe, des ressources et des dépenses.

Ce problème trouve, pour une large part, sa solution, lorsque la vente des productions de base sur les marchés internationaux s'effectue à des conditions favorables, qui procurent d'abondantes ressources extérieures. Ces dernières sont, dans nos territoires d'outre-mer, complétées par des apports de capitaux, en provenance essentiellement de la Métropole, qui permettent d'accélérer le développement structurel de l'économie et de compenser, dans les creux conjoncturels, la raréfaction des recettes courantes d'exportation.

Jusqu'à présent, la permanence de concours extérieurs a permis d'assurer au Congo un rythme de développement relativement rapide et équilibré.

La présente information vise à dégager, à l'aide des données statistiques existantes, la part assumée par la Belgique dans le financement de ce développement.

Deux éléments facilitent dès l'abord l'analyse des relations commerciales et financières entre la Belgique et ses territoires d'outre-mer : le principe de la séparation des patrimoines du Congo belge et du Ruanda-Urundi d'une part, et de l'autre, l'identité de parité existant entre les deux monnaies considérées.

La Charte Coloniale de 1909 définit, en son article premier, la position respective de la Belgique et du Congo en ces termes : « Le Congo belge a une personnalité distincte de celle de la Métropole ». La loi du 21 août 1925, art. 2, contient, de son côté, une disposition analogue concernant le Ruanda-Urundi.

Ces principes justifient l'existence d'une balance des paiements distincte pour les territoires d'outre-mer de celle de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : les règlements des territoires sous souveraineté belge ne sont donc pas confondus dans un compte unique, comme le sont ceux d'autres métropoles et de leurs territoires d'outre-mer avec l'étranger. En effet, les opérations entre la Belgique et les territoires coloniaux ou sous mandat ont, tout comme celles qui sont effectuées avec des pays tiers, le caractère d'opérations externes. Cette présentation facilite l'analyse des transactions réciproques entre la mère-patrie et le Congo.

Quant à l'identité de parité existant entre les monnaies considérées, on y voit dès l'abord l'avantage de permettre une comptabilisation des dettes et des créances dans l'une ou l'autre monnaie indifféremment. Mais ce facteur n'est qu'accessoire.

L'essentiel du système demeuré en vigueur jusqu'à présent est de fixer, entre les deux monnaies — qui gardent, sans doute, une vie juridiquement indépendante — un rapport de fait qui, sauf de brèves interruptions dans des périodes exceptionnelles et troublées de la guerre, est demeuré constamment stable. Cette politique, éliminant tout risque de change, a évité les spéculations qui auraient pu rompre l'harmonie des échanges commerciaux et des transferts de capitaux et nuire aux relations monétaires qui existent entre la Métropole et le Congo.

*
**

La documentation relative aux comptes extérieurs des territoires d'outre-mer de la Belgique a été publiée, pour les années 1948 à 1956, par la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (B.C.C.B.R.U.) (1); à côté de balances globales existent des balances particulières qui distinguent les transactions de la Colonie — celle-ci incluant les territoires sous mandat — avec différents pays ou zones géographiques, et notamment l'U.E.B.L., la zone dollar, le Royaume-Uni, les autres pays de la zone sterling et les pays de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. Ces balances partielles ne sont cependant disponibles qu'à partir de l'année 1951.

Les balances des paiements, fournies par la B.C.C.B.R.U., donnent une vue d'ensemble des résultats finaux des relations du Congo avec le reste du monde. Il est cependant nécessaire, comme on le verra plus loin, de prolonger ces données, afin de tenir compte des implications financières qui ne se traduiraient pas par un déplacement de fonds en dehors de l'économie congolaise, et n'apparaîtraient donc pas dans ses comptes extérieurs.

D'autre part, les balances partielles relatives aux transactions entre le Congo et l'U.E.B.L. doivent

(1) *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, octobre 1952, juin 1953, mai 1954, avril 1955, avril 1956, avril 1957. Cfr. également *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, mars 1952, et *International Monetary Fund, Balance of Payments Yearbooks*.

Tableau I.

Balance des paiements de la Colonie

(En milliards de francs)

Source : Bulletins mensuels de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

	Balance globale des paiements de la Colonie										Balance des paiements de la Colonie vis-à-vis de l'U.E.B.L.									
	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total 1948-1956	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total 1948-1956
<i>Transactions courantes :</i>																				
I. Opérations commerciales (*)																				
Exportations	13,6	13,0	16,4	20,9	23,4	22,4	24,8	27,8	30,6	192,9	5,3	3,4	5,8	8,6	7,2	4,6	5,6	6,6	7,2	54,3
Importations	7,7	9,1	8,8	14,4	18,7	16,6	17,2	17,5	18,6	128,6	2,9	4,1	3,5	6,0	7,6	7,0	6,8	7,2	7,5	52,6
Solde ...	+5,9	+3,9	+7,6	+6,5	+4,7	+5,8	+7,6	+10,3	+12,0	+64,3	+2,4	-0,7	+2,3	+2,6	-0,4	-2,4	-1,2	-0,6	-0,3	+1,7
II. Solde des transactions invisibles	-3,4	-3,2	-3,6	-4,6	-6,1	-6,9	-9,0	-11,6	-14,9	-63,3	-2,9	-2,3	-3,0	-3,3	-4,0	-5,2	-7,1	-9,3	-11,9	-49,0
III. Donations	-0,3	-0,7	-0,9	-0,5	-0,4	-0,6	-0,6	-0,7	-1,0	-5,7	-0,3	-0,7	-0,9	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-1,0	-5,4
Total transactions courantes .	+2,2	...	+3,1	+1,4	-1,8	-1,7	-2,0	-2,0	-3,9	-4,7	-0,8	-3,7	-1,6	-1,3	-4,8	-8,0	-8,8	-10,5	-13,2	-52,7
<i>Mouvements de capitaux :</i>																				
I. Solde capitaux privés	+0,1	-0,3	+0,4	+0,9	+0,8	+0,1	-0,3	-1,3	+0,9	+1,3	+0,1	-0,3	+0,5	+0,9	+0,8	-0,1	-0,4	-1,4	+1,2	+1,3
II. Solde capitaux publics	-0,1	+2,5	-0,1	+2,4	+2,6	+2,5	+2,8	+4,3	+16,9	+1,9	-0,2	...	+0,8	+2,1	+2,8	+3,7	+11,1
Solde total capitaux ...	+0,1	-0,4	+2,9	+0,8	+3,2	+2,7	+2,2	+1,5	+5,2	+18,2	+0,1	-0,3	+2,4	+0,7	+0,8	+0,7	+1,7	+1,4	+4,9	+12,4
Erreurs et omissions	—	—	-0,2	+1,5	+0,5	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	+1,2	-0,1	—	—	—	—	—	—	—	-0,1	-0,1
Mouvement des avoirs extérieurs nets	+2,3	-0,4	+5,8	+3,7	+1,9	+0,8	...	-0,6	+1,2	+14,7	-0,7	-4,0	+0,8	-0,6	-4,0	-7,3	-7,1	-9,1	-8,4	-40,4

(*) Y compris les ventes d'or non monétaire.

être rectifiées, si l'on veut se placer dans l'optique de la Belgique et non plus dans celle du Congo : on constate effectivement certaines divergences entre ces chiffres et ceux qui sont dressés par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale.

L'explication de ces divergences fera l'objet d'un paragraphe séparé. Le matériel statistique disponible étant analysé, on pourra alors dégager plus clairement les relations spécifiques, commerciales et financières, qui unissent les deux économies.

D'une manière générale, on se limitera aux années 1949 à 1956, principalement en raison de l'absence de documentation homogène concernant la situation antérieure.

1. Les comptes extérieurs globaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Les relations avec l'U.E.B.L. vues sous l'optique de la Colonie.

On a mis ci-contre en regard les balances des paiements globales du Congo belge et du Ruanda-Urundi et les balances spéciales avec l'U.E.B.L. pour les années 1948 à 1956.

Avant de comparer ces deux séries de chiffres et de faire ressortir leur physionomie différente, il peut être utile de rappeler brièvement les quelques faits saillants qui ont précédé la période étudiée et qui expliquent l'évolution des comptes extérieurs du Congo belge et du Ruanda-Urundi à partir de 1948.

* *

Le Congo avait, pendant la guerre, mis à la disposition des puissances alliées de la Belgique toutes les ressources de sa capacité de production. Les exportations notamment avaient crû jusqu'aux limites extrêmes des possibilités physiques. Comme les circonstances empêchaient en même temps le développement des importations non essentielles et suspendaient les règlements invisibles — paiements des pensions, des rentes et des dividendes — qui constituent le passif normal des échanges extérieurs du Congo, ce dernier enregistra d'importants surplus de ses comptes avec l'étranger : ils prirent la forme de réserves en devises que le Trésor colonial et la Banque du Congo Belge prêtèrent assez largement au gouvernement belge de Londres, pour financer l'effort de guerre de la Belgique. Pour le reste, les hostilités interrompirent brusquement les relations commerciales avec la mère-patrie : le courant d'exportations congolaises vers la Belgique, qui représentait en 1938 plus de 84 p.c. des exportations totales du Congo, fut entièrement détourné vers la zone sterling et la zone dollar. A l'importation, le Congo, qui recevait de la Belgique, en 1938, 47 p.c. de ses fournitures, concentra ses achats à concurrence de 90 p.c. dans les deux zones précitées.

Les premières années d'après-guerre furent caractérisées par un équilibre relatif de la balance des

paiements du Congo : sauf en 1947 et en 1949, le solde général en fut même favorable. Sans doute, les importants paiements des pensions, rentes et dividendes, tenus en suspens par la guerre, pesèrent-ils sur les balances des paiements de cette époque; mais ils furent néanmoins assez régulièrement compensés à la fois par l'élargissement des exportations qu'une haute conjoncture, persistant jusqu'en 1948, permit de réaliser, et par des remboursements partiels de la dette contractée par la Belgique pendant la guerre (1).

En raison de ces diverses circonstances, le Congo aborda la légère dépression économique de 1949 avec des réserves en devises assez importantes, constituées notamment par des créances sur la Belgique. Celles-ci prirent en partie la forme de certificats du Trésor belge, que le Congo renouvela régulièrement aussi longtemps que les ressources procurées par ses exportations lui permirent de faire face à ses dépenses extérieures.

La récession de 1949 ne fit qu'effleurer l'économie congolaise : les exportations ne fléchirent que de 4 p.c. en valeur, leur volume restant pratiquement stable.

Le nouveau cycle déclenché par le réarmement consécutif à l'ouverture des hostilités coréennes amena un large développement des exportations, qui se marque clairement dans le tableau I. De 1949 à 1951, l'augmentation des exportations totales atteint 7,9 milliards; elle est due, à concurrence de 5,2 milliards, à un accroissement des ventes à l'U.E.B.L. La Métropole, au cours de ces quelques années, consolide donc, à l'égard des marchés congolais, les liens partiellement renoués après la guerre. Mais le développement des exportations du Congo se double encore d'un afflux de capitaux étrangers : la Trésorerie du Congo belge place différents emprunts en Belgique, en Suisse et auprès de l'Administration de Coopération Economique (E.C.A.). De nouveaux capitaux privés s'investissent, si bien que de 1950 à 1952, le Congo accroît très largement ses encaisses extérieures nettes.

La baisse des prix des matières premières, après le boom de Corée, n'affecta qu'assez légèrement les exportations du Congo. Bien que leurs prix dépendent, d'une manière générale, des conditions régnant sur les marchés étrangers — ce qui confère à l'évolution des valeurs globales exportées un caractère très nettement conjoncturel — les quantités vendues augmentèrent assez régulièrement. La mise en route du Plan décennal, qui provoqua un développement structurel des importations, ne créa, en conséquence, aucun déséquilibre global des opérations commerciales avec l'étranger; le tableau ci-dessous témoigne, au contraire, de l'amélioration progressive du solde de la balance commerciale, nettement visi-

(1) Cfr. M. Masoin, « Problèmes monétaires congolais ». Extrait des Conférences au Centre d'Etudes bancaires, mars 1954, p. 8.

ble en 1955 et 1956, sous l'influence de la hausse des prix des exportations et de l'accroissement des quantités vendues.

La nouvelle baisse des prix des matières premières dans le courant de 1957 a évidemment modifié la situation de manière assez profonde : déjà le cuivre était en baisse depuis le mois de juin 1956. Mais le mouvement se généralise en 1957 pour presque toutes les matières et principalement les matières minérales. D'autre part, l'augmentation des exportations de certains produits agricoles ne compense pas la diminution des recettes provenant des exportations de produits minéraux. Etant donné la forte corrélation existant entre les recettes globales et les termes de l'échange, la balance commerciale est devenue nettement déficitaire, d'autant plus que les quantités importées continuaient à se développer. Le déficit global des transactions courantes, dû principalement aux transactions invisibles, et notamment aux services reçus de l'étranger, s'est donc accru. Il ne semble plus avoir été couvert par des apports de capitaux aussi importants que ceux des années

précédentes. Le Congo, en effet, a trouvé plus difficilement des prêteurs dans une économie mondiale confrontée à une raréfaction des capitaux que les tensions de haute conjoncture avaient généralisée. La Colonie a donc dû opérer des prélèvements sur ses réserves extérieures disponibles; elle n'a pas, comme précédemment, renouvelé toutes les créances aisément mobilisables qu'elle possédait sur le Trésor belge.

Le commentaire de l'évolution des mouvements de capitaux de la Colonie sera donné en même temps que l'analyse des divergences constatées entre les données de la B.C.C.B.R.U. et les statistiques belges.

Par contre, les déséquilibres particuliers, positifs ou négatifs, que l'on constate dans les mouvements commerciaux peuvent être mis en lumière au moyen des chiffres suivants, extraits des balances des paiements dressées par la B.C.C.B.R.U.

Alors que le Congo enregistre des excédents relativement importants sur différents pays, comme les Etats-Unis et le Canada, la zone sterling et surtout

Tableau II.

Balance commerciale du Congo belge et du Ruanda-Urundi *

(En milliards de francs)

Source : *Bulletins mensuels de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.*

	Globale (1)	U.E.B.L. (2)	Autres pays que l'U.E.B.L.				
			Total (3)	dont :			
				Etats-Unis et Canada (4)	Zone sterling (5)	Autres pays de l'O.E.C.E. (6)	Autres pays (7)
1948	+ 5,9	+ 2,4	+ 3,5				
1949	+ 3,9	- 0,7	+ 4,6				
1950	+ 7,6	+ 2,3	+ 5,3				
1951	+ 6,5	+ 2,6	+ 3,9	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,9	- 0,1
1952	+ 4,7	- 0,4	+ 5,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 4,4	- 0,4
1953	+ 5,8	- 2,4	+ 8,2	+ 2,1	+ 1,2	+ 5,0	- 0,1
1954	+ 7,6	- 1,2	+ 8,8	+ 2,7	+ 1,6	+ 4,9	- 0,4
1955	+ 10,3	- 0,6	+ 10,9	+ 2,9	+ 1,1	+ 6,7	+ 0,2
1956	+ 12,0	- 0,3	+ 12,3	+ 3,3	+ 1,2	+ 7,8	—

(*) Y compris les ventes d'or non monétaire.

les autres pays de l'O.E.C.E., le solde de ses opérations commerciales avec l'U.E.B.L., spécialement pendant les dernières années, est assez régulièrement négatif.

Il faut immédiatement faire remarquer que cette situation ne tient aucunement au fait que les marchandises belges entrant au Congo jouiraient d'une préférence quelconque à l'égard des importations en provenance d'autres pays. Le « régime de la porte ouverte » issu de l'Acte de Berlin, signé en 1885, et de la Convention de 1919, dite de St-Germain-en-Laye, qui caractérise les relations extérieures de nos territoires d'outre-mer, s'oppose à toute discrimination en ce qui concerne les mouvements de personnes, de biens et de capitaux. Le présent régime a donc pour l'économie congolaise l'avantage de lui permettre de commercer avec tous les pays dans les conditions qui lui paraissent les plus favorables.

Dans cette perspective, on remarquera que la position qu'occupe la Belgique, comme fournisseur

de la Colonie, est uniquement le résultat du libre jeu des forces économiques; il n'y a pas lieu de s'étonner du déséquilibre de la balance commerciale du Congo vis-à-vis de l'U.E.B.L. : c'est dans le cadre des relations multilatérales qu'il faut l'apprécier, et non pas isolément. Le pourcentage des exportations de la Belgique vers le Congo est d'ailleurs loin d'être aussi élevé que celui de certaines autres métropoles à l'égard de leurs territoires d'outre-mer. Il est, au contraire, remarquable que la rupture des relations commerciales avec la Colonie pendant les cinq années que dura la seconde guerre mondiale, n'ait pas eu de conséquences plus défavorables pour la Belgique.

Sans doute, ces excédents commerciaux ont-ils pour effet d'approvisionner la Belgique en devises convertibles : mais pareil arbitrage est un procédé technique courant dans les relations internationales; c'est même précisément la raison du prix que l'on accorde à la pleine convertibilité d'une monnaie.

Tableau III.

Balance des paiements entre l'U.E.B.L. et la Colonie
(En milliards de francs)

	Balance de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la Colonie *									Balance de la Colonie vis-à-vis de l'U.E.B.L. **								
	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total 1949-1956	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total 1949-1956
<i>Transactions courantes :</i>																		
I. Opérations commerciales ¹ :																		
Exportations	3,7	3,5	6,0	7,6	7,0	6,8	6,9	7,2	48,7	3,4	5,8	8,6	7,2	4,6	5,6	6,6	7,2	49,0
Importations	3,3	5,7	8,3	7,1	4,3	5,2	6,1	6,6	46,6	4,1	3,5	6,0	7,6	7,0	6,8	7,2	7,5	49,7
Solde ...	+ 0,4	- 2,2	- 2,3	+ 0,5	+ 2,7	+ 1,6	+ 0,8	+ 0,6	+ 2,1	- 0,7	+ 2,3	+ 2,6	- 0,4	- 2,4	- 1,2	- 0,6	- 0,3	- 0,7
II. Solde des transactions invisibles ²	+ 3,3	+ 3,7	+ 3,6	+ 4,2	+ 5,3	+ 7,2	9,4	+12,3	+49,0	- 3,0	- 3,9	- 3,9	- 4,4	- 5,6	- 7,6	- 9,9	-12,9	-51,2
Total transactions courantes	+ 3,7	+ 1,5	+ 1,3	+ 4,7	+ 8,0	+ 8,8	+10,2	+12,9	+51,1	- 3,7	- 1,6	- 1,3	- 4,8	- 8,0	- 8,8	-10,5	-13,2	-51,9
<i>Mouvements de capitaux :</i>																		
I. Solde capitaux privés	+ 0,3	- 2,4	- 0,6	- 0,7	+ 1,3	- 0,6	- 3,4	- 0,1	- 6,2	- 3,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,8	- 0,1	- 0,4	- 1,4	+ 1,2	+ 1,2
II. Solde capitaux publics	- 1,2	+ 4,6	+ 1,9	- 2,5	- 3,1	+ 0,2	- 0,3	- 2,3	- 2,7	...	+ 1,9	- 0,2	...	+ 0,8	+ 2,1	+ 2,8	+ 3,7	+11,1
Solde total capitaux ...	- 0,9	+ 2,2	+ 1,3	- 3,2	- 1,8	- 0,4	- 3,7	- 2,4	- 8,9	- 0,3	+ 2,4	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,7	+ 1,7	+ 1,4	+ 4,9	+12,3
<i>Erreurs et omissions</i>	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	- 0,1	- 0,1
Solde de la balance ...	+ 2,8	+ 3,7	+ 2,6	+ 1,5	+ 6,2	+ 8,4	+ 6,6	+10,7	+42,5	- 4,0	+ 0,8	- 0,6	- 4,0	- 7,3	- 7,1	- 9,1	- 8,4	-39,7
<i>Financement de ce solde :</i>																		
Arbitrages (cessions de devises tierces)	3,9	4,1	3,5	2,0	6,7	9,4	8,3	9,6	47,5									
Augmentation des engagements de l'U.E.B.L. envers le Congo (-) ou diminution de ces engagements (+)	- 1,1	- 0,4	- 0,9	- 0,5	- 0,5	- 1,0	- 1,7	+ 1,1	- 5,0									

* Source : Banque Nationale de Belgique.

** Source : Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

1 Y compris l'or non monétaire et le travail à façon.

2 Y compris les donations privées.

On notera d'ailleurs que le Congo n'a pas cédé que des devises convertibles à l'U.E.B.L., mais aussi des créances équivalant aux surplus réalisés sur les pays de l'O.E.C.E. : le Congo, en effet, n'étant pas membre distinct de l'Union Européenne de Paiements, liquide ses opérations avec ces pays par l'intermédiaire de la Belgique. Pendant toute une période au moins, au cours de laquelle la fraction des bonis sur l'U.E.P. qui était réglée en or n'atteignait pas les pourcentages actuels, le Congo belge fut très largement à l'origine de l'accumulation des créances à l'U.E.P. contre l'excès desquelles l'U.E.B.L. souhaitait se prémunir. On notera cependant qu'en contrepartie des crédits que l'U.E.B.L. accordait à l'U.E.P. pour le financement des opérations de la Colonie, cette dernière a souscrit des certificats de Trésorerie belges et a donc accordé à son tour des crédits à la Belgique.

On a rappelé ci-dessus que les balances partielles de la Colonie recensaient toutes les opérations avec des pays ou des zones géographiques déterminés, sans que soit prise en considération la monnaie dans laquelle le paiement avait été effectué : c'est pourtant ce dernier critère qui est considéré dans les statistiques des balances des paiements de l'U.E.B.L. dressées par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique : à ce titre, les opérations d'arbitrage apparaissent séparées du mouvement des avoirs extérieurs nets, au lieu d'y être confondues, comme dans le tableau I ci-dessus.

2. Les relations entre le Congo et l'U.E.B.L. vues sous l'optique belge. Réduction des divergences avec la statistique coloniale.

Le tableau III, qui met en regard les séries de balances des paiements établies par la B.C.C.B.R.U. et par le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale, met en évidence quelques différences qu'il y a lieu d'expliquer.

Cette explication sera d'ailleurs facilitée du fait que les balances des paiements de l'U.E.B.L. avec la Colonie établies par la Banque Nationale reprennent les chiffres fournis jusqu'en 1951 par la Banque du Congo Belge, ultérieurement par la B.C.C.B.R.U., et tous publiés par cette dernière : en conséquence, les divergences s'expliquent entièrement par une différence dans les modes de présentation.

La comparaison des statistiques pouvant seule conduire à l'adoption d'une série homogène, c'est cette question préalable qui sera abordée tout d'abord.

Pour illustrer cette comparaison d'un exemple concret, on a choisi de se référer aux données de 1956, dernière année pour laquelle des chiffres complets étaient disponibles. Il est évident que l'application du raisonnement à des années antérieures serait tout aussi valable.

Si les deux statistiques étaient homogènes, on devrait évidemment constater que les entrées pour la Belgique (signe + dans la balance établie par la Banque Nationale) devraient correspondre à des sorties de montants égaux pour le Congo (signe - dans la balance établie par la B.C.C.B.R.U.) et vice-versa.

Or, ce cas ne se présente que rarement : les signes dans chacune des rubriques sont bien inversés, mais les montants sont parfois assez différents.

Tableau IV.

Balance des paiements entre l'U.E.B.L. et la Colonie

Année 1956

(En millions de francs)

	D'après la Banque Nationale de Belgique (*)	D'après la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (**)
A. Transactions courantes :		
1. Opérations sur marchandises (+ or non monétaire)	+ 637	- 337
2. Invisibles		
Déplacements à l'étranger	+ 1.103	- 1.103
Transports	+ 4.436	- 4.862
Revenus d'investissements	+ 3.510	- 3.510
Transactions gouvernementales non comprises ailleurs	+ 570	- 758
Divers	+ 1.714	- 1.714
Total	+ 11.333	- 11.947
3. Donations privées	+ 886	- 886
Total transactions courantes	+ 12.856	- 13.171
B. Mouvements de capitaux :		
1. Secteur privé		
Papier commercial	+ 1.137	-
Souscriptions à l'emprunt de la Colonie	- 2.100	-
Solde net des autres capitaux	+ 912	+ 1.175
Total	- 51	+ 1.175
2. Secteur public		
Solde net des opérations à long terme	- 1.902	+ 3.687
Solde net des opérations à moyen terme	+ 100	-
Solde net des opérations à court terme	- 531	-
Total	- 2.333	+ 3.687
Total mouvements de capitaux	- 2.384	+ 4.862
C. Erreurs et omissions	+ 195	- 131
D. Solde à financer	+ 10.667	- 8.440
dont : Transferts	9.545	
Mouvement d'avoirs extérieurs nets	1.122	

(*) Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation, juin 1957, p. 462.
 (**) Cfr. Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, avril 1957, p. 157 et suivantes.

Les divergences qui apparaissent à la lecture des tableaux III et IV peuvent résulter de deux causes bien distinctes.

Les décalages les plus importants procèdent, assez paradoxalement, du fait que les statistiques sont élaborées, tant pour la Belgique que pour le Congo, conformément à des règles identiques et communément admises, formulées dans le *Balance of Payments Manual* du Fonds Monétaire International : comme les points de vue des deux entités économiques sont différents, il en résulte des divergences qui se retrouvent d'une manière régulière dans les balances de chacune des années considérées.

D'autre part, certains ajustements ont été réalisés en vue d'assurer la concordance avec d'autres données statistiques relatives à l'économie belge. Mais ces ajustements ne sont qu'occasionnels et ne portent souvent que sur des montants peu importants, qui n'affectent pas très largement les résultats globaux. Aussi, seules les premières divergences, vraiment fondamentales, sont-elles examinées ci-après en détail.

A. Divergences dans la comptabilisation des transactions courantes.

Si l'on considère l'ensemble des *transactions courantes*, les deux statistiques présentent un écart assez minime (315 millions sur un total de 13 milliards). La différence s'explique par les corrections suivantes apportées aux chiffres de base établis par la B.C.C.B.R.U. :

— en ce qui concerne les *opérations sur marchandises*, le chiffre de la B.C.C.B.R.U. a été majoré de 0,3 milliard, représentant le résultat final d'une double correction. D'une part, le chiffre des importations de la Colonie a été réduit d'un montant de 0,3 milliard représentant des achats de produits pétroliers effectués par la Colonie en dehors de l'U.E.B.L. et payés en francs belges : il s'agit, pour l'U.E.B.L., d'une opération d'arbitrage comptabilisée parmi les *opérations pour compte de la Colonie*. D'autre part, on a déduit du chiffre des exportations de la Colonie un montant de 0,6 milliard, représentant diverses recettes de transports que la B.C.C.B.R.U. a recensées parmi les recettes sur marchandises. Ce montant est en conséquence repris dans la balance de l'U.E.B.L. parmi les dépenses de transports.

Cette double correction (—0,3 milliard, + 0,6 milliard, par solde + 0,3 milliard) porte le boni des opérations sur marchandises de l'U.E.B.L. de 0,3 à 0,6 milliard.

— en ce qui concerne les recettes de l'U.E.B.L. au titre des transports, on constate que les dépenses de la B.C.C.B.R.U. ont été diminuées de 0,4 milliard. Ce chiffre représente également le résultat d'une double correction : la rectification du solde des transports de l'U.E.B.L. à concurrence de 0,6 milliard dont question ci-dessus, et une majoration des recettes de transports de l'U.E.B.L. à concurrence de 0,2 milliard, représentant des paiements rangés par la B.C.C.B.R.U. parmi les *transactions gouvernementales non comprises ailleurs*.

Par solde, le boni de l'U.E.B.L. au titre des *transports* revient donc de 4,8 à 4,4 milliards.

B. Divergences dans la comptabilisation des mouvements de capitaux.

Pour cette rubrique, les écarts entre les deux statistiques sont beaucoup plus importants : la B.C.C.B.R.U. indique des entrées de capitaux de l'ordre de 4,9 milliards, tandis que la balance établie par la Banque Nationale relève des sorties de capitaux de 2,4 milliards. L'écart se retrouve évidemment, à peu de chose près, dans le *solde à financer*.

Par le fait que la Banque Nationale et la B.C.C.B.R.U. suivent les mêmes règles pour l'établissement de la balance des paiements, une opération donnée peut, dans certains cas, être rangée dans l'une et l'autre statistique sous des postes différents. Ainsi :

1) La B.C.C.B.R.U. considère comme faisant partie de ses réserves de change les avoirs à court et moyen terme en certificats de Trésorerie belges détenus par elle et par le Trésor colonial. Les souscriptions ou remboursements de ces certificats sont, au contraire, considérés dans la statistique de la Banque Nationale comme des entrées ou des sorties de capitaux du secteur public.

2) La B.C.C.B.R.U. doit également considérer comme réserves de change ses avoirs en portefeuille commercial sur la Belgique, qui sont d'ailleurs la contrepartie de ses engagements en francs belges. Du point de vue belge, au contraire, ce papier commercial représente des crédits reçus par les entreprises et accordés à l'origine par les banques belges. Par la mobilisation de ces traites auprès de la B.C.C.B.R.U., le financement de ces crédits est assuré par une importation de capitaux. Or, dans la balance des paiements de l'U.E.B.L., les opérations en capital à court terme sont classées en principe en tenant compte de la qualité du résident belgo-luxembourgeois qui intervient dans l'opération. Dès lors, cette augmentation du portefeuille de la B.C.C.B.R.U., qui constitue un prêt étranger aux entreprises belgo-luxembourgeoises, doit être considérée, du point de vue belge, comme une entrée de capitaux privés. L'inverse se produit en cas de diminution de ce portefeuille.

3) Par contre, la B.C.C.B.R.U. doit considérer comme mouvement de capitaux du secteur privé une augmentation ou une diminution des avoirs que les sociétés coloniales détiennent auprès des banques belges, principalement en comptes à terme. Pour la Belgique, il s'agit d'engagements du système bancaire belge envers l'étranger, qui viennent donc en déduction des avoirs bancaires sur la Colonie et sont comptabilisés à la rubrique « mouvement des avoirs extérieurs nets bancaires ».

4) Enfin, la B.C.C.B.R.U. prête parfois une partie de ses liquidités sur le marché belge de l'argent

à très court terme hors compensation. Dans l'organisation du marché à cette époque, cette opération bénéficiait normalement au Fonds des Rentes. A la fin de 1956 et par rapport à la fin de l'année 1955, la Banque Centrale avait ainsi accru de 224 millions ses prêts, qu'elle considère comme des réserves de change, mais qui, du point de vue de l'U.E.B.L. représentent des entrées de capitaux officiels, puisque destinés à un organisme public : le Fonds des Rentes.

Tenant compte des différences constatées ci-dessus, on peut dès lors dresser le compte des modifications à apporter aux chiffres des mouvements de capitaux, tels que les établit la B.C.C.B.R.U. Ce compte est présenté au tableau V.

On vérifiera ci-après que le total des rectifications apportées (+ 2,5 milliards) comprend une augmentation du solde des capitaux privés (+ 2,8 milliards) et une diminution du solde des capitaux publics (— 0,3 milliard).

Tableau V.

Mouvements de capitaux entre l'U.E.B.L. et la Colonie

(En millions de francs)

	Entrées de capitaux en U.E.B.L. en provenance du Congo	Sorties de capitaux de l'U.E.B.L. vers le Congo	Solde des entrées et des sorties
I. <i>Chiffres bruts</i> (B.C.C.B.R.U.)	2.954	7.816	— 4.862
II. <i>A soustraire</i> :			
A. Opérations comptabilisées par la B.N.B. comme réserves de change			
Diminution des avoirs des sociétés coloniales auprès des banques belges		— 1.600	+ 1.600
B. Opérations comptabilisées par la B.N.B. dans la balance avec d'autres zones monétaires		— 67	+ 67
Remboursement d'un emprunt en dollars			
Total à soustraire ...	—	— 1.667	+ 1.667
III. <i>A ajouter</i> :			
Opérations comptabilisées par la B.C.C.B.R.U. comme réserves de change, qui, pour la Belgique, constituent des entrées ou des sorties de capitaux.			
A. Augmentation du portefeuille de la B.C.C.B.R.U. en papier commercial sur l'U.E.B.L.	+ 1.137		+ 1.137
B. Achats de fonds publics belges par la B.C.C.B.R.U. .	+ 105		+ 105
C. Augmentation du volume de certificats de trésorerie belges détenus par le Ruanda-Urundi	+ 100		+ 100
D. Diminution du volume de certificats de trésorerie belges détenus par la B.C.C.B.R.U. et le Trésor colonial		+ 755	— 755
E. Prêt de call de la B.C.C.B.R.U.	+ 224		+ 224
Total à ajouter ...	+ 1.566	+ 755	+ 811
IV. <i>Total des rectifications apportées</i>	+ 1.566	— 912	+ 2.478
V. <i>Mouvements de capitaux correspondant aux chiffres B.N.B.</i>	+ 4.520	6.904	— 2.384

Si l'on considère séparément les mouvements de capitaux privés et publics, on constate en effet que le fait, pour la B.C.C.B.R.U. comme pour la Banque Nationale, de suivre une méthode identique d'enregistrement des opérations entraîne ici encore, de par la différence des points de vue respectifs adoptés par les deux institutions, des divergences dans les chiffres qu'elles établissent.

La B.C.C.B.R.U. considère les émissions d'emprunts par le Trésor colonial sur le marché belge

comme des entrées de capitaux officiels pour le Congo; pour la Belgique, il s'agit d'une sortie de capitaux privés.

Inversément, un amortissement sur la dette publique de la Colonie, émise en francs belges, constitue pour l'U.E.B.L., en principe, une entrée de capitaux privés et pour le Congo, une sortie de capitaux officiels.

A cet égard, on a dû, dans la balance des paiements établie pour 1956 par la Banque Nationale,

apporter aux chiffres fournis par la B.C.C.B.R.U. diverses corrections, à concurrence de 1,7 milliard.

La B.C.C.B.R.U. avait en effet recensé comme mouvements de capitaux publics les opérations suivantes :

— remboursement de dette coloniale à moyen terme	— 0,1
— amortissement de dette consolidée de la Colonie	— 0,3
— recettes sur emprunt 1956-1971 émis en Belgique	+ 2,1
Par solde ...	+ 1,7 milliard

Comme il s'agit là, du point de vue de l'U.E.B.L., de mouvements de capitaux privés, la Banque Nationale a, de son côté, considéré ce solde de 1,7 milliard comme une sortie nette de capitaux privés.

Dans le tableau VI, partant des chiffres bruts de la balance établie par la B.C.C.B.R.U. et tenant compte des différentes rectifications énumérées ci-dessus, on a reconstitué les chiffres de 0,1 et 2,3 milliards qui, dans la balance établie par la Banque Nationale, constituent les sorties de capitaux privés et publics de l'U.E.B.L. vers le Congo.

Tableau VI.

Solde des mouvements de capitaux privés et publics de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la Colonie *
(En milliards de francs)

	Capitaux privés	Capitaux publics
I. Chiffres bruts B.C.C.B.R.U. : Sorties de capitaux de l'U.E.B.L. ...	— 1,2	— 3,7
II. Rectifications :		
A. Divergences dans la comptabilisation des réserves de change et des capitaux	+ 2,8	— 0,3
B. Divergences dans la comptabilisation des capitaux privés et des capitaux publics	— 1,7	+ 1,7
III. Chiffres rectifiés (sorties nettes pour l'U.E.B.L.)	— 0,1	— 2,3

(*) — = Sorties pour l'U.E.B.L.
+ = Entrées pour l'U.E.B.L.

Compte tenu des modifications apportées dans les rubriques des transactions courantes et des mouvements de capitaux, la raison des différences finales entre les deux statistiques apparaît clairement.

On a fait remarquer précédemment que dans la balance établie par la B.C.C.B.R.U. les diverses rubriques comprennent éventuellement les transactions en monnaies étrangères du Congo avec l'U.E.B.L., alors que dans la statistique présentée par la Banque Nationale on ne tient compte que des opérations en francs belges et congolais.

Les écarts qui résultent de cette différence de conception sont, pour 1956, peu importants; on note-

Tableau VII.

Balance des paiements U.E.B.L.-Congo
Solde à financer
(En milliards de francs)

	Statistique B.C.C.B.R.U.	Statistique B.N.B.
Chiffres bruts	— 8,4	+ 10,7
Rectifications :		
Transactions courantes	+ 0,3	
Mouvements de capitaux	— 2,5	
Solde à financer (*)	— 10,6	

(*) La différence de 0,1 milliard entre les soldes à financer, tels qu'ils ressortent des deux statistiques, se retrouve dans les erreurs et omissions.

ra notamment une diminution du montant des certificats du Trésor belge en dollars, détenus par la B.C.C.B.R.U., et le remboursement d'un emprunt en dollars de la Sabena.

*
**

Il apparaît finalement que pour les transactions courantes, on peut utiliser indifféremment l'une ou l'autre statistique dont les résultats sont fort voisins : les deux volets du tableau III s'accordent pour montrer que le boni de quelque 51 milliards de francs réalisé par l'U.E.B.L., de 1949 à 1956, est essentiellement dû aux transactions invisibles : services, revenus de capitaux et donations privées.

Pour l'analyse des mouvements de capitaux, par contre, les résultats sont fort différents selon le point de vue adopté.

Les chiffres établis par la B.C.C.B.R.U. permettent de connaître lequel, des secteurs privé ou public, a bénéficié des apports de capitaux belges. Les chiffres de la Banque Nationale indiquent plutôt la provenance des fonds.

La première optique diminue les entrées de capitaux du montant des avoirs transférés par des sociétés coloniales dans les banques belges. La seconde considère ces avoirs, d'ailleurs immédiatement transférables, comme des engagements du système bancaire belge : à ce titre, ils sont déduits des avoirs extérieurs sur le Congo et ne figurent pas dans les entrées de capitaux privés. Enfin, si l'on adopte le critère de la Banque Nationale de la répartition des opérations, selon la monnaie utilisée, plutôt que celui de la répartition géographique pure et simple choisi par la B.C.C.B.R.U., la cession d'avoirs en d'autres devises, pour le règlement du déficit enregistré à l'égard de la Belgique, apparaît dans une rubrique distincte.

Le tableau montre, à cet égard, que le Congo a cédé à la Belgique plus de devises étrangères qu'il n'était nécessaire pour financer son déficit des années

1949 à 1956; ces cessions résultent de la constitution, à concurrence de 5 milliards, d'importants avoirs privés sur la Belgique.

Tels sont, dans les grandes lignes, les résultats des transactions effectuées entre la Colonie et la Métropole au cours des huit dernières années; l'examen détaillé des différentes rubriques des balances des paiements nous permettra maintenant de préciser quelques conclusions particulières.

3. Les relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les territoires d'outre-mer.

La Métropole et les territoires d'outre-mer se complètent harmonieusement du point de vue économique : la Belgique est exportatrice de produits travaillés et importatrice de matières premières; le Congo pourvoit les industries belges en matières premières et a lui-même besoin de produits plus élaborés. Neuf produits constituent environ 90 p.c. du total des exportations vers la Métropole. Ce sont, comme produits minéraux : le cuivre, la cassitérite ou l'étain, l'or, le cobalt et le minerai de zinc; comme produits végétaux : le coton, l'huile de palme, les noix palmistes et le café. Indirectement, les exportations du Congo procurent en outre, à la Belgique, du travail et des devises étrangères à concurrence de la valeur ajoutée par l'industrie à des produits coloniaux : ce sont surtout les minerais et les métaux, comme le cuivre et l'étain, en provenance du Congo belge qui sont réexportés après avoir subi une transformation en Belgique.

Lorsqu'on veut apprécier les relations commerciales entre l'U.E.B.L. et le Congo, on se trouve devant quatre séries statistiques de sources différentes : d'une part, les chiffres de la balance commerciale, élaborés dans le cadre des balances des paiements, par les deux Instituts d'émission; d'autre part, les enregistrements des services douaniers respectifs de la Colonie et de la Belgique.

L'analyse correcte du commerce spécial entre les deux économies doit, le plus possible, éviter l'usage des chiffres douaniers, principalement pour la raison suivante : ils comprennent un large montant d'exportations congolaises vers l'U.E.B.L. qui ne font, en fait, que passer par l'U.E.B.L. pour y subir, comme dit ci-dessus, certaines opérations de travail à façon. Les chiffres douaniers de la Colonie surestiment donc les exportations vers l'U.E.B.L. et sous-estiment d'autant les exportations vers une série d'autres pays; d'autre part, les statistiques douanières belges surévaluent tant les importations que les réexportations, du fait que ces marchandises sont recensées parmi les opérations de commerce ordinaire, et non comme produits en transit.

Les chiffres de la balance des paiements ont, par contre, fait l'objet de diverses rectifications, notamment en vue d'éliminer toutes les opérations qui ne relèvent pas du commerce spécial proprement dit. Dans la balance des paiements établie par la Banque Nationale, seule, en principe, la valeur incorporée en Belgique par le travail à façon de produits coloniaux est comptée comme recette. D'autre part, cette balance des paiements a ramené les chiffres commerciaux à une base f.o.b. et éliminé de ce fait les frais de transport et d'assurances inclus dans les chiffres douaniers d'importation.

Il va sans dire que, chaque fois que l'on veut procéder à une analyse des courants commerciaux par type de produits, il est indispensable, malgré les imperfections précitées de se référer aux statistiques douanières. On indiquera plus loin comment il est possible d'interpréter correctement pareilles données.

* *

Le tableau ci-dessous utilise les données rectifiées de la balance des paiements de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la Colonie (statistiques de la Banque Nationale) : on y distingue les recettes de transit — d'ailleurs minimes — et de travail à façon ainsi que les

Tableau VIII.

Balance commerciale entre l'U.E.B.L. et la Colonie

(En milliards de francs)

Source : Balance des paiements de l'U.E.B.L. avec la Colonie. Banque Nationale de Belgique.

	Exportations de l'U.E.B.L. vers la Colonie (f.o.b.)			Importations de l'U.E.B.L. en provenance de la Colonie (f.o.b.) (*)	Soldo pour l'U.E.B.L. (3) - (4) = (5)
	Exportations, y compris le solde du travail à façon (1)	Soldo du travail à façon (2)	Exportations proprement dites (1) - (2) = (3)		
1949	3,7	0,2	3,5	3,3	+ 0,2
1950	3,5	0,3	3,2	5,7	- 2,5
1951	6,0	0,4	5,6	8,3	- 2,7
1952	7,6	0,5	7,1	7,1	—
1953	7,0	0,5	6,5	4,3	+ 2,2
1954	6,8	0,5	6,3	5,2	+ 1,1
1955	6,9	0,6	6,3	6,1	+ 0,2
1956	7,2	0,6	6,6	6,6	—
	48,7	3,6	45,1	46,6	- 1,5

(*) Y compris l'or non monétaire.

exportations et importations f.o.b., c'est-à-dire le commerce spécial proprement dit. Ce dernier comprend les ventes d'or non monétaire que l'on peut assimiler à des ventes d'autres marchandises.

Il apparaît que la Colonie achète plus à la Métropole qu'elle n'y vend. D'après les indications de la balance des paiements du Congo en 1956, 40 p.c. environ des importations totales de la Colonie provenaient de l'U.E.B.L., tandis que la part de cette dernière dans les exportations totales du Congo ne s'élevait qu'à environ 23,5 p.c. D'après la balance des paiements de l'U.E.B.L., les importations en provenance du Congo se seraient élevées, en 1956, à 4,56 p.c. des importations totales; les exportations vers le Congo représenteraient 4,43 p.c. de nos ventes extérieures globales.

On constate, comme déjà indiqué plus haut, une fluctuation assez sensible, selon la conjoncture économique, des importations de l'U.E.B.L. en provenance de la Colonie. Elles progressent fortement lors du boom coréen, diminuent pendant le ralentissement conjoncturel de 1953 pour reprendre de nouveau en 1954 et se développer pendant les années de haute conjoncture, en 1955 et en 1956. Cependant, le recul de 1953, tant du côté des importations que de celui des exportations, est en partie artificiel; en effet, l'amélioration des méthodes statistiques du contrôle des changes au Congo belge et au Ruanda-Urundi a permis depuis lors de se faire une idée plus exacte qu'auparavant de l'orientation géographique des échanges. C'est ainsi, par exemple, qu'on a reclassé, suivant leur destination finale, des exportations de la Colonie dirigées vers l'U.E.B.L. en vue de réexportation directe ou de réexportation après le travail à façon. Le chiffre des importations de la Métropole et, partant, le solde de sa balance commerciale avec la Colonie s'en sont ressentis dans une mesure appréciable (1). De ce fait, aussi, l'ex-

(1) Cfr. *Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, mai 1954, pp. 197 et 207.

pansion réelle des relations commerciales entre 1949 et 1956 est, au tableau III, nettement sous-estimée.

Les exportations de l'U.E.B.L. vers la Colonie se sont fortement accrues en 1951-1952, principalement en raison des livraisons de biens d'investissement aux secteurs public et privé, en liaison avec l'exécution du Plan décennal. Elles semblent s'être maintenues approximativement à ce niveau au cours des années ultérieures.

Si les ventes belgo-luxembourgeoises à la Colonie bénéficient d'un soutien structurel du fait de l'expansion fondamentale du Congo, les achats de l'U.E.B.L. sont plutôt liés à l'évolution conjoncturelle, encore qu'en expansion fondamentale. Le solde de la balance commerciale reflète donc cette divergence : sous l'influence de l'expansion structurelle des livraisons belgo-luxembourgeoises, les déficits apparents de 1950 et 1951 ont fait place à des excédents. Ces derniers ne sont toutefois importants qu'en période de récession conjoncturelle, lorsque l'U.E.B.L. diminue ses importations en provenance de la Colonie, et notamment ses importations de cuivre.

On a parfois émis l'idée que la Métropole devrait contribuer de façon plus sensible au développement de l'économie congolaise, en augmentant ses importations de produits coloniaux : l'analyse globale du tableau VIII fait ressortir que cette politique semble, du point de vue de l'équilibre de la balance commerciale du Congo, se recommander surtout en période de dépression. Mais on ne voit guère la possibilité d'inciter les importateurs de matières premières congolaises à accroître leurs achats dans une période de baisse des prix et de contraction des débouchés.

Dans cet ordre d'idées, il est cependant intéressant de préciser par l'achat de quels produits la Belgique pourrait élargir ses relations commerciales avec la Colonie.

Le tableau ci-après indique, pour les principaux produits exportés par la Colonie, quelle est la part du

Tableau IX. **Volume des produits importés par l'U.E.B.L. en provenance du Congo**
(En pour-cent)

	Part des importations de provenance congolaise dans les importations totales de l'U.E.B.L. (*)			Part des exportations vers l'U.E.B.L. dans les exportations totales du Congo belge (**)		
	1951	1953	1956	1951	1953	1956
Cuivre	71,5	74,7	81,2	66,7	61,9	67,3
Etain brut	80,7	82,1	87,3	64,7	44,3	91,7
Cacao brut	9,5	12,0	14,2	41,5	37,9	37,7
Café	15,9	16,1	17,2	24,7	25,1	20,1
Caoutchouc	16,4	25,7	25,1	48,4	46,9	34,6
Noix de palmiste	59,3	97,3	65,4	4,1	12,7	40,1
Huile d'arachide	3,2	21,4	18,3	10,6	60,8	63,3
Huile de palme	97,7	96,6	87,5	24,1	32,3	23,5
Huile de palmiste	82,5	46,2	86,9	1,2	6,1	5,8
Coton	21,7	13,7	13,8	65,1	32,4	32,9
Bananes	30,4	14,6	23,4	—	—	31,6
Or	100,0	100,0	45,7	100,0	100,0	100,0
Minerais de zinc	34,6	30,9	12,2	86,0	92,1	92,6

(*) Source : *Institut National de Statistique*. Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

(**) Source : *Institut National de Statistique*. *Bulletins mensuels de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. Calculs du Département d'Etudes de la Banque Nationale de Belgique.

Congo dans les importations totales de l'U.E.B.L. et ce que représentent les importations de cette dernière dans le total de ses exportations.

Ces pourcentages, calculés au départ des chiffres douaniers d'exportation et d'importation, présentent l'inconvénient de comprendre non seulement les échanges nets des produits que l'on range dans le commerce spécial entre les deux zones, mais également les importations ou exportations temporaires effectuées pour compte de clients étrangers, des marchandises destinées à être réexportées dans un pays tiers après travail à façon : si les chiffres douaniers sont donc *bruts*, ils n'incluent cependant pas les opérations de transit pur et simple, c'est-à-dire les opérations qui n'impliquent aucun travail de transformation et qui sont d'ailleurs recensées séparément.

En conséquence, lorsqu'on compare les chiffres bruts d'importation d'un produit colonial déterminé, comme le cuivre, aux importations globales de ce produit en U.E.B.L., on obtient un rapport partiellement influencé par des décisions sur lesquelles la Belgique n'a pas de prise.

Il ne faut cependant pas surestimer le risque d'erreur que comporte une comparaison établie au départ des statistiques douanières. L'objection que, d'une part, étant basés sur des chiffres bruts, ces pourcentages ne seraient guère probants, ne semble pas pouvoir être retenue : en effet, à partir du moment où le transit pur et simple est éliminé et où les marchandises considérées sont réellement travaillées par l'industrie nationale, la nature économique de l'opération est la même, que le produit transformé passe ou non sous propriété belge. La seule différence réside dans la personne de celui qui supporte le risque commercial. L'industrie belge, par contre, n'a pas gagné moins, que la marchandise soit utilisée dans le pays ou réexportée : son gain, de toute façon, est constitué par la seule valeur ajoutée.

D'autre part, on remarquera que dans les cas, relativement fréquents, où les produits qui proviennent de pays autres que le Congo se trouvent précisément être ceux qui demeurent sous propriété étrangère, la part des importations nettes de la Belgique est, au tableau IX, assez souvent sous-estimée. Le cas du cuivre, produit combien prédominant dans les échanges entre les deux économies, est typique à cet égard. Comme toutes les importations de ce produit en provenance de pays autres que le Congo belge sont pratiquement destinées à la réexportation, le pourcentage importé du Congo par la Métropole pour ses besoins propres est égal à 100.

Sous ces réserves, comment se présentent les achats belges des principaux produits congolais ?

La part du Congo belge dans les importations belges de certaines matières premières est très élevée. Pour le cuivre, l'or, l'étain, l'huile de palme et l'huile de palmiste, la quasi-totalité des besoins de la Belgique est couverte par le Congo et le Ruanda-Urundi. Le Congo nous approvisionne, en outre, à concurrence d'un quart environ de nos importations globales

de caoutchouc, de bois et de bananes. En ce qui concerne le minerai de zinc, le coton, le cacao et le café, le tableau ci-dessus suggère qu'il existe encore à court terme des possibilités d'expansion des ventes congolaises sur le marché belge, bien que ce dernier absorbe déjà une bonne partie des exportations de la Colonie.

Finalement, il semble qu'à l'exception de quelques produits agricoles — au demeurant spécialement importants pour l'économie indigène — la Métropole ne puisse que difficilement augmenter ses achats de produits coloniaux. On ne peut d'ailleurs pas perdre de vue que l'industrie ne peut, le plus souvent, se contenter de la seule qualité fournie par le Congo : c'est le cas des fibres de coton ; pour certains produits de consommation, comme le café, les productions congolaises doivent affronter en Belgique la libre concurrence des produits étrangers et ne répondent pas nécessairement aux exigences de tous les consommateurs.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas les opérations sur marchandises qui entraînent le déficit important de la Colonie vis-à-vis de la Métropole. On a vu, au contraire, au tableau VIII, que de 1949 à 1956 la balance commerciale proprement dite a laissé au Congo un boni apparent de quelque 1,5 milliard, et que le déficit du Congo a été, pendant les dernières années, en nette diminution.

4. Les transactions invisibles entre l'U.E.B.L. et ses territoires d'outre-mer.

Les transactions invisibles de la Colonie expliquent le plus clair de son déficit, surtout vis-à-vis de l'U.E.B.L. On verra ci-dessous, par l'examen des différentes rubriques, à quelles opérations ce déficit est particulièrement attribuable.

Une première constatation s'impose : le boni de l'U.E.B.L. résultant des transactions invisibles a progressé très rapidement au cours des dernières années : de 3,3 milliards en 1949 à 12,3 milliards en 1956. Comme la majorité des opérations recensées comme invisibles résulte de dépenses dans la Métropole, l'allure de l'ensemble des transactions invisibles du Congo en est principalement influencée. On vérifiera ce fait au tableau I : d'après les balances des paiements établies par la B.C.C.B.R.U., le solde global déficitaire des transactions invisibles s'accroît, de 1948 à 1956, de 12,2 milliards, dont 9,7 milliards sont dus uniquement aux opérations avec l'U.E.B.L. : schématiquement, on peut dire que le Congo n'équilibre ses transactions courantes qu'en compensant, par le produit de ses ventes à des pays tiers, le déficit enregistré envers l'U.E.B.L. au titre des transactions invisibles.

Parmi les différentes rubriques qui sont principalement à l'origine du déficit courant de la Colonie envers l'U.E.B.L., on citera tout d'abord les *transports et assurances*. Les dépenses de cette nature s'élèvent, de 1949 à 1956, à 35 p.c. du solde des

Tableau X.

**Recettes nettes de l'U.E.B.L. au titre des transactions invisibles
avec la Colonie**
(En milliards de francs)

Source : Balance des paiements de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la Colonie : Banque Nationale de Belgique.

	Solde net des transactions invisibles (*)	Transports et assurances	Revenus d'investissements	Déplacements à l'étranger	Autres transactions invisibles	Donations privées et transferts de migrants
	(1) = (2) à (6)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1949	3,3	0,7	1,3	—	0,9	0,4
1950	3,7	0,8	1,3	0,1	0,6	0,9
1951	3,6	1,0	1,2	...	0,9	0,5
1952	4,2	1,3	1,7	0,1	0,7	0,4
1953	5,3	2,4	1,7	0,3	0,5	0,4
1954	7,2	3,1	2,1	0,5	1,0	0,5
1955	9,4	3,5	2,6	0,8	1,9	0,6
1956	12,3	4,4	3,5	1,1	2,4	0,9
Total 1949/1956 ...	49,0	17,2	15,4	2,9	8,9	4,6

(*) Y compris les donations privées.

transactions invisibles : ce pourcentage est cependant forcé, dans la mesure où les dépenses de ce genre sont payées en francs belges à des compagnies étrangères pour des transports de marchandises qui ne sont pas expédiées en U.E.B.L.

Viennent en second lieu les dépenses au titre de *revenus de capitaux* belges investis dans la Colonie : elles représentent, pour la période étudiée, 31 p.c. du déficit des transactions invisibles. En 1956, le montant total des transferts de revenus s'est élevé, d'après le relevé de la B.C.C.B.R.U., à 5.241 millions, dont 4.080 millions à destination de l'U.E.B.L. En éliminant les dépenses occasionnées par le service de la dette publique et en prenant pour hypothèse que le rendement des capitaux est sensiblement égal — qu'il s'agisse de capitaux d'origine belge ou étrangère — et que la part des revenus retenue dans l'économie congolaise est équivalente dans l'un et l'autre cas, ces chiffres conduisent à estimer la part des capitaux belges investis au Congo à plus de 75 p.c. du total des capitaux étrangers. Cette évaluation assez grossière est d'ailleurs confirmée par les résultats obtenus par d'autres méthodes (1). On notera que les hypothèses avancées sont loin d'être purement gratuites, étant donné que des Belges et des étrangers sont le plus souvent actionnaires des mêmes sociétés : en conséquence, ils subissent de la même manière la loi sociale qui établit le rapport entre bénéfices distribués et réservés. Cependant, comme on manque d'informations précises sur l'importance des revenus perçus par des étrangers sur les dividendes mis en paiement en francs belges à charge d'entreprises coloniales, ceci peut réduire la précision du chiffre avancé ci-dessus.

Le solde des *déplacements à l'étranger* est également en rapide augmentation : cette dernière s'explique principalement par le nombre croissant de colo-

niaux qui viennent passer leurs vacances dans la Métropole.

Enfin, les *autres rubriques* des transactions invisibles enregistrent des dépenses diverses, parmi lesquelles les dépenses du Gouvernement colonial pour le règlement en Belgique des charges de pensions et de traitements des fonctionnaires en congé, ainsi que des frais de même nature exposés hors de la Colonie par des sociétés établies au Congo.

Les *donations* représentent, en majeure partie, des transferts de migrants, c'est-à-dire le rapatriement des épargnes individuelles constituées par des coloniaux au moment de leur départ de la Colonie.

Dans l'ensemble, les différentes dépenses occasionnées à la Colonie par les opérations invisibles s'expliquent donc largement par les caractéristiques mêmes de son économie en pleine voie de développement et cependant encore extrêmement jeune.

Par rapport à ses besoins immenses d'hommes et de capitaux, le Congo ne possède encore qu'un nombre très réduit de techniciens autochtones et son épargne intérieure est insuffisante : il doit donc pouvoir compter sur de nombreux concours et services extérieurs. La Belgique, qui a assumé la responsabilité de sa mise en valeur, preste la plupart des services qui n'existent pas encore sur place, sinon à l'état embryonnaire. Elle bénéficie en échange des revenus du travail et du rendement du capital que les Belges ont investis dans ces territoires.

5. Les relations financières du Congo avec l'étranger et particulièrement avec la Métropole.

On a décrit ci-dessus les principales dépenses que le Congo avait à couvrir pour assurer l'équilibre extérieur de ses transactions courantes.

Étant donné néanmoins le développement rapide de l'économie congolaise, le problème du financement des besoins immenses, tant sociaux qu'économiques, se pose d'une manière beaucoup plus large, puisqu'il faut « trouver dans les ressources de l'éco-

(1) Cfr. Essai d'estimation du capital investi au Congo belge. *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, août 1955, p. 294 : le capital total libéré en espèces s'élevait à 55,4 milliards, dont 43,8 milliards, soit 79 p.c., en provenance de la Belgique.

nomie congolaise — et éventuellement, en Belgique et à l'étranger — les moyens de subvenir à la fois aux besoins d'une consommation qui va en se développant au fur et à mesure du peuplement du territoire et de l'élévation du niveau de vie, aux exigences d'un approvisionnement dont l'importance s'accroît avec le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture et d'une politique d'investissement qui aborde, en ce moment même, la période où les dépenses atteignent leur rythme le plus élevé » (1).

Comme les ressources internes permettent, et au-delà, de subvenir à la consommation courante, le problème de l'équilibre externe se circonscrit particulièrement autour du financement des investissements. L'analyse de la balance des paiements est particulièrement utile à cet égard.

La balance des paiements constitue, en effet, avec les répercussions que l'exécution des programmes d'investissement peut avoir sur elle, le critère décisif du mode de financement des investissements. « Il serait, à cet égard, également malsain de financer les investissements en monnaie locale par des ressources d'origine extérieure au moment où la balance des paiements est favorable — ce qui ajouterait à l'expansion monétaire suscitée par les excédents courants — et de financer les investissements payables en devises étrangères par des ressources d'origine intérieure, au moment où la balance des paiements est déficitaire — car le prélèvement de ces ressources aggraverait la contraction monétaire qui accompagne ce déficit » (2).

Ces principes, appliqués au Congo belge, contiennent l'esquisse d'une politique conjoncturelle du financement du développement économique. Cette politique réserve les ressources extérieures au financement des investissements en temps de dépression, lorsque la balance des comptes est normalement déficitaire; par contre, elle utilise en haute conjoncture les ressources de l'épargne intérieure au financement des investissements, lorsque la balance présente naturellement des excédents favorables.

Bien que le problème des investissements publics et celui des investissements privés constituent au point de vue économique et financier un tout indissociable, il est nécessaire de préciser les termes dans lesquels l'un et l'autre se présentent; or, les balances des paiements distinguent précisément les apports extérieurs des capitaux, tant du point de vue de leur source que de celui de leur destination, selon qu'on adopte l'optique belge ou coloniale et qu'on envisage en conséquence l'une ou l'autre série statistique existante.

Dans le cas du Congo néanmoins, il faut noter dès l'abord qu'une analyse de la balance des paiements ne donne du financement des investissements qu'une

vue partielle, pour la raison essentielle que la distinction entre les ressources internes et externes, c'est-à-dire entre l'épargne nationale et étrangère, est, à certains égards, largement factice : on en donnera ci-après deux manifestations.

Les besoins d'investissement des sociétés coloniales sont, en grande partie, couverts par l'autofinancement. Les apports supplétifs de capitaux en provenance de l'étranger — tels qu'ils figurent dans le compte capital de la balance des paiements — peuvent donc paraître extrêmement limités : le réinvestissement des bénéfices réalisés par les sociétés coloniales n'apparaît évidemment pas dans la balance en capital avec l'étranger, bien que ces sociétés soient quasi intégralement la propriété d'actionnaires étrangers.

D'autre part, nombre de particuliers européens rapatrient d'importants capitaux qu'il n'est pas toujours possible de recenser comme épargne interne de l'économie congolaise, et qui proviennent pourtant des revenus réalisés dans le pays. Ceci est vrai également pour les sociétés coloniales. Or, les capitaux rapatriés, surtout en Belgique, viennent très souvent se placer sur le marché de Bruxelles et notamment en valeurs coloniales publiques et privées : on estime ainsi à un milliard par an les ordres en Bourse de Bruxelles émanant de la clientèle coloniale (1). La balance des paiements du Congo, cette fois, enregistre normalement ces opérations et les considère comme apports de capitaux étrangers.

On voit donc que l'analyse du compte capital de la balance des paiements doit être largement interprétée pour tenir compte d'éléments de ce genre; au surplus, l'examen des relations financières entre la Belgique et le Congo serait incomplet s'il n'était, comme celui des relations commerciales, replacé dans le cadre du financement général des investissements de la Colonie.

A. Les investissements publics congolais et leur financement par la Métropole.

Le principe de la séparation des patrimoines de la Métropole et des territoires d'outre-mer entraîne l'obligation de distinguer soigneusement les recettes et les dépenses des budgets coloniaux de celles de la Belgique.

A diverses reprises, néanmoins, des dépenses furent engagées par des institutions métropolitaines fonctionnant à l'usage commun de la Belgique et du Congo et vice-versa. D'autre part, la *ratio legis* qui était d'éviter à la Trésorerie belge des dépenses à fonds perdus passa progressivement au second plan : elle semble même avoir été parfois perdue de vue à l'occasion de certains transferts de fonds, pratiquement sans contrepartie, entre les deux Etats (2).

(1) Cfr. Rapport de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 1954, p. 78.

(2) Cfr. Rapport de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 1952-1953, et R. De Schutter, « Le financement interne au Congo Belge », *Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée*, Série F, n° 54, avril 1957, p. 76.

(1) Cfr. R. De Schutter, loc. cit.

(2) Cfr. J. Stengers, « Combien le Congo a coûté à la Belgique », *Académie Royale des Sciences coloniales. Classe des Sciences Morales et Politiques*, Bruxelles, 1957, Tome II, fasc. 1.

Ces opérations furent néanmoins assez rares, car les recettes du Congo lui permirent, dès sa création, d'atteindre très rapidement l'équilibre de ses finances publiques.

Au Ruanda-Urundi, où la situation est très différentes, l'équilibre n'est pratiquement atteint que grâce aux avances importantes — théoriquement récupérables il est vrai — allouées par le Trésor belge : de 1950 à 1956, ces avances se sont élevées à environ 2,3 milliards. Cependant, les montants qui ne sont pas immédiatement utilisés sur ces avances sont laissés à la disposition du Trésor belge par souscription de certificats à moyen terme non productifs d'intérêt.

Jusqu'au moment où débute la période étudiée, l'augmentation du revenu national congolais, favorisée par les investissements privés réalisés en grande

partie par la Belgique, avait procuré des recettes fiscales suffisantes, en gros, pour couvrir les dépenses publiques : la dette publique de la Colonie, à fin 1949, atteignait à peine 3,7 milliards.

Cette situation s'est profondément modifiée avec la mise en route du Plan décennal. En présence d'investissements publics, dont le rythme s'était largement accéléré, l'épargne réalisée au moyen des surplus laissés par l'exécution des budgets ordinaires n'a plus couvert qu'une partie, chaque année moins importante, du financement des besoins : les émissions d'emprunts se sont succédé assez rapidement : à fin 1956, la dette publique du Congo s'élevait à 32,7 milliards.

Les émissions d'emprunts sur le marché colonial n'ont porté, jusqu'en 1953, que sur des montants minimes; ce n'est que dans la mesure où les revenus

Tableau XI. Principaux emprunts à long terme du Congo et du Ruanda-Urundi de 1949 à 1957 *

Spécification	Date d'émission	Montants émis (en millions de francs)	Taux d'intérêt nominal	Durée
<i>Sur le marché belge :</i>				
Congo belge, certificats de Trésorerie	mars 1950	1.000	4,00	5 ou 10 ans
Congo belge, obligations	nov. 1950	1.327	4,00	10 ans
Dette coloniale 1954-1974	avril 1954	2.220	4,25	20 ans
Dette coloniale	déc. 1955	2.100	4,25	12 ans
Dette coloniale	mai 1956	2.100 **	4,25	15 ans
Total ...		8.747		
<i>Sur le marché congolais :</i>				
Dette coloniale 1954-1974	déc. 1953	2.048	4,25	20 ans
Dette coloniale 1954-1980	1954	690	4,50	26 ans
Dette coloniale 1954-1980	1955	965	4,50	26 ans
Dette coloniale amort. 1955-1975	1955	2.407	4,00	20 ans
Dette coloniale 1956-1976	1956	615	4,50	20 ans
Fonds du Roi (***)	1956	1.800	4,00	perpétuel
Total ...		8.525		
<i>Sur les marchés étrangers :</i>				
Colonie, 60 millions de francs suisses	nov. 1950	686	4,00	20 ans
Colonie, 60 millions de francs suisses	1952	686	4,00	23 ans
Colonie, 60 millions de francs suisses	1953	686	4,00	25 ans
Colonie, 60 millions de francs suisses	mai 1956	686	4,00	20 ans
Total ...		2.744		
<i>Après d'organismes internationaux :</i>				
<i>(En millions de dollars)</i>				
Congo belge auprès de l'E.C.A.	1950	89	2,50	20 ans
Congo belge auprès de l'E.C.A.	août 1951	775	3,25	25 ans
Congo belge auprès de la B.I.R.D. (***) ...	sept. 1951	1.500	4,50	25 ans
Congo belge auprès de la B.I.R.D.	sept. 1951	2.000	4,50	25 ans
Ruanda-Urundi auprès de la B.I.R.D.	juil. 1957	240	5 5/8	20 ans
Colonie auprès de la B.I.R.D. (****)	nov. 1957	2.000	6,00	18 ans
Total ...		6.604		

(*) Les emprunts de moins de 200 millions ont, en principe, été négligés dans ce relevé.

(**) Partiellement emprunt de conversion.

(***) Encaissé par le Congo en 1956.

(****) Ne constitue pas un emprunt proprement dit.

(*****) Non encaissé à la fin de 1957.

progressaient et où le marché était organisé, que les entreprises et les particuliers ont souscrit aux emprunts émis en francs congolais sur ce marché.

Le Gouvernement de la Colonie a pallié l'insuffisance de l'épargne privée intérieure de deux manières.

D'une part, il s'est toujours efforcé de maintenir une position budgétaire telle qu'elle augmente, par la formation d'excédents ordinaires, les ressources de financement du budget extraordinaire. Il a même constitué une réserve conjoncturelle importante, sous la forme d'un Fonds d'Egalisation des Budgets, qui s'élevait en 1957 à 8,1 milliards : cette somme doit lui permettre, dans le cas d'un fléchissement des recettes ordinaires, d'éviter qu'un déséquilibre de son budget courant ne vienne mettre en danger son effort d'investissement.

D'autre part, il a fait très largement appel aux marchés extérieurs : dans tous les cas, ses émissions ont bénéficié de la garantie de l'Etat belge, ce qui a très certainement contribué à leur réussite.

De 1950 à 1956, 65 p.c. des émissions ont été effectuées en dehors de la Colonie : ce pourcentage tombe, en moyenne, pour les trois dernières années à 53.

La colonne (5) du tableau XII ci-dessous, qui reprend les emprunts à long et à moyen terme de la colonie, correspond à peu de chose près aux entrées

Tableau XII. **Emissions nettes des pouvoirs publics coloniaux à moyen et à long terme**

(En millions de francs)

Source : Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, rapport 1956, p. 99. D'après les situations de la Dette publique du Congo belge et du Ruanda-Urundi à moyen et à long terme.

	En francs congolais sur le marché colonial (1)	En francs belges		En autres devises (4)	Total des emprunts en dehors de la Colonie (5) = (2) + (3) + (4)	Total général (6)
		Emissions du Congo belge (2)	Emissions du Ruanda-Urundi (3)			
1950	380	2.275	—	696	2.971	3.351
1951	260	— 386	150	73	— 163	97
1952	115	— 14	150	1.935	2.071	2.186
1953	—	— 15	800	1.817	2.602	2.602
1954	2.738	2.204	—	389	2.593	5.331
1955	3.372	2.050	800	— 5	2.845	6.217
1956	2.510	3.307	400	664	4.371	6.881
Total 1950/1956 ...	9.375	9.421	2.300	5.569	17.290	26.665

de capitaux publics recensées dans la balance globale du Congo (tableau I). Cette quasi-identité signifie que le financement des pouvoirs publics est assuré pratiquement sans augmentation de la dette flottante extérieure. A ce titre encore, la situation des finances publiques peut être qualifiée de brillante.

1950-1956 à plus de 45 p.c. des investissements réalisés : encore faut-il ajouter que les Belges participent de façon majoritaire aux constitutions de sociétés au Congo même.

B. *Les investissements privés et leur financement par la Métropole.*

Une grande part du financement des investissements privés est assurée, comme on l'a dit plus haut, par l'épargne congolaise elle-même : celle-ci provient principalement des entreprises coloniales, dont l'autofinancement s'est maintenu jusque tout récemment à des niveaux très élevés.

L'accroissement de l'épargne des particuliers permet au surplus de penser que, dans un proche avenir, le développement de l'économie tant privée que publique pourrait vraisemblablement être assuré de manière plus large encore par des ressources internes qui viendraient se placer directement sur le marché local des capitaux.

Néanmoins, le problème du financement des investissements privés ne semble pas résolu pour autant. A se référer à la statistique des émissions de sociétés coloniales, les apports de capitaux étrangers, principalement d'origine belge, sont restés à tout moment élevés au cours des dernières années.

D'après ces chiffres, la part des capitaux nouveaux d'origine belge s'élève pour la période de

Tableau XIII.

**Emissions des sociétés coloniales
Libérations effectives nettes en espèces**
(En millions de francs)

Source : Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, rapport 1956, p. 99. D'après le Service des Etudes Economiques du Ministère des Colonies : statistique établie sur base des actes de constitution, modifications de statuts et bilans publiés des sociétés coloniales.

	Résidents			Total (4)
	congolais (1)	belges (2)	Autres (3)	
1950	446	303	53	802
1951	796	688	72	1.556
1952	1.018	697	37	1.752
1953	1.547	1.853	89	3.489
1954	850	875	51	1.776
1955	1.048	1.059	45	2.152
1956	1.425	786	— 20	2.191
Total 1950/1956 ...	7.130	6.261	327	13.718

On ne constate cependant pas, dans le cas présent, entre les chiffres du tableau XIII et le solde des capitaux privés de la balance globale du Congo

(Tableau I) la similitude observée plus haut pour les capitaux publics.

Si la statistique des mouvements de capitaux privés étrangers ne fait état, dans la balance des paiements, que de montants relativement réduits, ceci tient aux transferts à l'étranger, par les résidents congolais, des liquidités qu'ils détiennent. Différentes raisons expliquent cette situation.

Les sociétés congolaises détiennent dans la Métropole des avoirs facilement mobilisables : il s'agit surtout des dépôts à terme dans les banques belges, sur lesquels sont prélevées les sommes nécessaires pour effectuer des paiements divers : fournitures de l'industrie belge ou même fournitures étrangères payées à l'intervention de la Belgique. C'est par l'intermédiaire du système monétaire belge notamment que se règlent les dettes et créances de la Colonie dans le cadre de l'U.E.P. ou d'accords bilatéraux de paiements.

Mais d'autres facteurs expliquent encore le placement en Belgique des liquidités inemployées de la Colonie.

Il y a tout d'abord, pour les sociétés dont les titres sont en grande partie détenus par des actionnaires belges, l'obligation de rémunérer ces apports et donc de reconstituer régulièrement des provisions pour le paiement de dividendes.

D'autre part, l'étroitesse du marché financier local et l'abondance des capitaux cherchant à se placer à court terme se sont conjuguées pour maintenir assez bas les taux d'intérêt à court terme et ont incité les sociétés et les particuliers à rechercher pour leurs disponibilités un rendement qu'elles trouveraient plus aisément sur le marché métropolitain.

Avant la guerre, les entreprises belges exploitant au Congo détenaient en Belgique la plus grande partie de leurs liquidités. Les habitudes prises pendant les hostilités par les sièges d'exploitation coupés de leurs sièges sociaux établis en Belgique et les appréhensions politiques d'après-guerre ont quelque peu modifié cette politique. Néanmoins, à l'heure actuelle encore, ces sociétés, tout en maintenant en Afrique les disponibilités que justifie leur activité accrue, transfèrent souvent le surplus disponible vers la Métropole, c'est-à-dire au siège social établi notamment à Bruxelles.

On notera que ces transferts ne traduisent pas un désinvestissement réel dans les territoires congolais, mais sont le plus souvent de simples placements provisoires qui témoignent plutôt du montant assez élevé de l'épargne et de la liquidité de certains secteurs de l'économie, notamment du secteur bancaire. Cette épargne et ces liquidités peuvent d'ailleurs être destinées finalement à un investissement dans le territoire congolais.

Cette politique n'est pas sans présenter, à côté des avantages qui la motivent, un très sérieux inconvénient, tant au point de vue belge que colonial.

C'est en effet normalement en période de haute conjoncture, lorsque la Colonie vend facilement et

à des prix en hausse les matières premières qu'elle produit, qu'elle accumule le plus de liquidités : leur transfert en Belgique a pour effet de gonfler les disponibilités des banques, au moment où celles-ci bénéficient déjà du développement classique de leurs dépôts à ce stade de la conjoncture. Inversement, un mouvement de contraction des dépôts bancaires est accentué par le retrait des liquidités placées en Belgique par la Colonie. Le problème est, sinon dans ses proportions, du moins dans sa nature, semblable à celui que connaît le Royaume-Uni avec les « sterling balances ».

Pour le Congo, ces mouvements ont un effet plutôt régularisateur, bien que comportant un danger d'inflation ou de déflation potentielles.

Dans la mesure où des montants importants de capitaux restent placés à l'étranger, un hiatus risque en effet de se créer entre la demande globale et l'offre globale internes : cette situation durera notamment aussi longtemps que la rémunération des capitaux déposés au Congo restera peu élevée ; à cet égard, on notera que les taux d'intérêt créditeurs des banques congolaises ont été relevés à la fin de 1957.

Par contre, si une modification inopinée de l'attitude des résidents coloniaux devait survenir — dans le cas de troubles politiques ou économiques qui affecteraient l'Europe, et avec elle la Belgique — la Colonie pourrait assister à un reflux de disponibilités qui, eu égard à l'inélasticité relative de l'offre de biens à court terme, se traduirait par une menace ouverte d'inflation.

C. *Le compte « capital » de la balance des paiements de l'U.E.B.L. dans les relations avec les territoires d'outre-mer.*

Le tableau ci-après détaille les données reprises à la rubrique « mouvements de capitaux » du tableau III.

Les considérations émises dans les pages précédentes ont permis de saisir la nature des opérations recensées : on indiquera ci-après les critères logiques de leur classement.

Les souscriptions aux emprunts placés par la Colonie en Belgique sont incluses, comme on l'a dit plus haut, dans les sorties de capitaux privés de l'U.E.B.L. puisque, du point de vue de la Belgique, ces souscriptions sont en principe le fait de particuliers.

Dès lors, les mouvements des « capitaux publics » recensés à la balance des paiements de l'U.E.B.L. comprennent d'autres opérations que celles qui ont trait aux emprunts extérieurs de la Colonie. Les opérations tombant sous cette rubrique sont, en majeure partie, liées à la politique budgétaire des Gouvernements du Congo et du Ruanda-Urundi ; pour le reste, elles découlent de la situation créée par la seconde guerre mondiale. L'un et l'autre facteur doit être apprécié à la lumière du principe de la

Tableau XIV.

Balance des paiements de l'U.E.B.L. vis-à-vis du Congo

Compte capital

(En milliards de francs).

Source : Banque Nationale de Belgique.

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	Total 1949/1956
Capitaux privés (*) :									
Sorties U.E.B.L.	0,3	2,7	1,2	1,0	1,3	3,5	4,7	4,3	19,0
Entrées U.E.B.L.	0,6	0,3	0,6	0,3	1,7	2,2	2,3	3,1	11,1
Sorties nettes ...	-0,3	2,4	0,6	0,7	-0,4	1,3	2,4	1,2	7,9
Capitaux publics :									
Sorties U.E.B.L.	1,2	—	0,1	2,5	3,9	0,1	1,4	4,0	13,2
Entrées U.E.B.L.	—	4,6	2,0	—	0,8	0,3	1,1	1,7	10,5
Sorties nettes ...	1,2	-4,6	-1,9	2,5	3,1	-0,2	0,3	2,3	2,7
Total des capitaux :									
Sorties nettes ...	0,9	-2,2	-1,3	3,2	2,7	1,1	2,7	3,5	10,6
Variations du portefeuille commercial sur la Belgique de la B.C.C.B.R.U. (**)					-0,9	-0,7	+1,0	-1,1	-1,7
Total correspondant au compte capital de la balance des paiements : sorties pour l'U.E.B.L.	0,9	-2,2	-1,3	3,2	1,8	0,4	3,7	2,4	8,9

(*) Après élimination des variations du portefeuille de la B.C.C.B.R.U. en papier commercial sur la Belgique qui dépendent uniquement de décisions prises par cette institution pour des raisons de placement de ses fonds.

(**) Une augmentation de ce portefeuille constitue une entrée de capitaux pour l'U.E.B.L. elle est affectée dans ce tableau du signe négatif et vice-versa.

séparation des patrimoines entre la Métropole et ses territoires d'outre-mer, en vertu duquel toutes les opérations financières entre leurs Trésoreries prennent la forme de prêts.

On a parlé plus haut de la réserve budgétaire que possède le Trésor colonial auprès de la B.C.C.B.R.U. : la contrepartie de cette réserve se retrouve partiellement à l'actif de la situation de la Banque Centrale en certificats du Trésor belge; dans la mesure où le montant de ces certificats varie, l'accroissement ou la diminution influence les mouvements de capitaux officiels de la balance de l'U.E.B.L.

On a signalé d'autre part que la situation financière du Ruanda-Urundi avait nécessité de la part de l'Etat belge différentes avances, payées en partie par remises de certificats à moyen terme non productifs d'intérêt : ces opérations sont recensées en entrée et en sortie dans les capitaux officiels de la balance des paiements; de 1950 à 1956, les sorties ont porté sur 2,3 milliards, les entrées sur 1,4 milliard.

Pour le reste, les mouvements de capitaux publics constituent soit la livraison au Congo de capitaux lui appartenant, mais maintenus en Belgique — tel fut le cas du 1,5 milliard de francs emprunté en 1951 auprès de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement — soit le remboursement des avances consenties par le Congo belge pendant la guerre au Gouvernement belge de Londres.

Ces avances avaient dépassé le chiffre de 10 milliards, dont 3,6 milliards prêtés par le Trésor colonial et 7 milliards avancés par la Banque du Congo

Belge sous la garantie de la Colonie. C'est l'amortissement progressif de cette dette qui a influencé le plus largement la rubrique « capitaux publics » de la balance des paiements.

L'avance du Trésor colonial fut remboursée en 1948 par deux opérations de compensation : l'Etat belge reprit une dette de la Colonie qui était logée à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, à concurrence de 2,2 milliards; on annula d'autre part la dette de 1,4 milliard que le Congo avait contractée envers la Belgique, par le fait du paiement, par cette dernière, des pensions coloniales et des traitements de congé des fonctionnaires demeurés dans la Métropole pendant l'occupation : la réserve constituée au Congo pour acquitter ces obligations, rendue disponible grâce à l'annulation de cette dette, fut partiellement utilisée pour constituer les dotations initiales du Fonds du Bien-Etre Indigène et de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique.

Quant aux avances de la Banque du Congo Belge, elles ont été remboursées partiellement, à concurrence de 3 milliards, par l'Emprunt de la Victoire, lancé au Congo en 1943, et dont la charge a été assumée par la Belgique. Des 4 milliards restant dus à la B.C.C.B.R.U., subsistaient d'autre part, à fin novembre 1957, 2,6 milliards inscrits à l'actif de cette institution sous la rubrique « effets publics belges émis en francs congolais ».

Lorsque la B.C.C.B.R.U. présente au remboursement des certificats de Trésorerie, elle le fait, non en raison des besoins financiers du Gouvernement de la Colonie, mais pour se procurer des francs

belges, en vue de la couverture du déficit de la balance des paiements du Congo : il s'agit réellement pour lui de prélèvements sur ses réserves de change.

Finalement, on ne peut guère soutenir que les mouvements de la rubrique « capitaux publics » de la balance de l'U.E.B.L. puissent être mis en corrélation avec le financement des investissements de la Colonie : la sortie globale nette de 2,7 milliards, recensée pour la période 1949-1956, ne représente guère autre chose qu'un remboursement de dettes préexistantes.

*
**

Si l'on peut recenser assez facilement, dans la rubrique « capitaux publics », les diverses opérations rappelées ci-dessus, l'interprétation de la rubrique « mouvements de capitaux privés », en fonction du financement des investissements, est plus complexe : cette rubrique, en effet, rassemble des opérations très diverses et le plus souvent non individualisées.

Il faut tout d'abord éliminer les variations du portefeuille de la B.C.C.B.R.U. en papier commercial sur la Belgique : en effet, si les modifications de ce portefeuille influencent le solde de la rubrique « capitaux privés » de la balance de l'U.E.B.L., elles dépendent essentiellement de décisions autonomes de la Banque Centrale quant à la politique de placement de ses avoirs en francs belges. Ces raisons sont évidemment indépendantes des considérations que dicte une politique d'investissement à long terme.

Au cours des dernières années, ce portefeuille a d'ailleurs tour à tour augmenté et diminué. Pendant les derniers mois de 1957, les prélèvements sur ce portefeuille ont notamment permis à la B.C.C.B.R.U. de rencontrer, en très large partie, les besoins de francs belges de l'économie congolaise.

On ne peut pas non plus considérer comme ayant la même signification économique, d'une part, les investissements belges au Congo, réalisés sous forme de libérations nettes en espèces aux émissions des sociétés coloniales, et d'autre part les transferts en Belgique d'épargnes et de liquidités des entreprises coloniales, qui sont le plus souvent des placements provisoires et aisément mobilisables.

Enfin, il serait inexact d'opérer un rapprochement pur et simple entre, d'une part, les sorties de capitaux privés de l'U.E.B.L. vers le Congo et, d'autre part, les revenus de capitaux encaissés par l'U.E.B.L. sur ses investissements à la Colonie : dans cette optique, il apparaîtrait que les intérêts, dividendes, loyers et autres revenus du capital perçus par l'U.E.B.L. auraient été, par rapport aux apports de capital frais, supérieurs ou approximativement équivalents, selon que l'on considère les sorties brutes ou nettes de capitaux privés.

Néanmoins, si l'on voulait à toute force comparer les sorties de capitaux et les revenus distribués, la

logique pure commanderait de tenir compte en outre, dans le premier terme de cette comparaison, des revenus directement réinvestis, c'est-à-dire de l'auto-financement des sociétés coloniales, dans la mesure tout au moins où leurs titres appartiennent à des actionnaires belges.

D'après des estimations de la B.C.C.B.R.U., portant sur les années 1950 à 1956 (1), l'épargne brute des entreprises, amortissements compris, se serait élevée à 61,6 milliards et l'épargne nette à 35,9 milliards. Pendant les mêmes années, les sorties brutes de capitaux privés de l'U.E.B.L. vers le Congo se sont élevées à 18,7 milliards et les sorties nettes à 10,1 milliards, tandis que les revenus d'investissement rapatriés en U.E.B.L. ne procuraient à cette dernière qu'une recette de 14,1 milliards (2).

On voit donc que même en se plaçant dans l'optique la moins favorable, les revenus coloniaux distribués en Belgique ne représentent qu'un tiers environ de l'ensemble des capitaux laissés dans la Colonie ou apportés par l'U.E.B.L. pendant la période étudiée.

6. Conclusions.

Si l'on considère le compte extérieur des transactions courantes du Congo belge par rapport à l'ensemble des autres pays, on constate qu'il est pratiquement équilibré jusqu'à la fin de 1956 tout au moins. Par contre, dans l'analyse par zones géographiques ou monétaires, un déséquilibre apparaît : schématiquement, on peut affirmer que le Congo assure, par le produit de ses ventes de matières premières à des pays autres que la Métropole, la couverture de ses dépenses pour les biens et les services qu'il reçoit de celle-ci.

Les opérations sur marchandises se soldent assez régulièrement par des excédents de la Belgique. Toutefois, ceux-ci ne sont importants qu'en période de récession, du fait que les exportations du Congo fluctuent avec les prix internationaux des matières, et donc avec les aléas de la conjoncture, tandis que les importations en provenance de Belgique bénéficient d'un soutien structurel, notamment en raison des livraisons pour l'exécution du Plan décennal. Cependant, même en période de récession, les exportations globales du Congo ne diminuent guère ; la Colonie vend ailleurs ce que la Belgique ne prend plus.

Une amélioration semble se dessiner, à long terme, dans la mesure où les importations de l'U.E.B.L. augmentent plus rapidement que ses exportations vers la Colonie. A court terme cependant, il apparaît que la Belgique pourrait difficilement accroître, dans une très large mesure, ses achats sur le marché con-

(1) Cfr. Rapport de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 1956, p. 93; *Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, octobre 1957, p. 394.

(2) Cfr. tableau X.

golais : sauf pour certains produits agricoles, la quasi-totalité des besoins de la Métropole est couverte par l'achat de produits coloniaux. Ailleurs, c'est plutôt du côté du Congo que les possibilités d'une expansion immédiate des exportations font défaut.

Les déficits du Congo proviennent spécialement des transactions invisibles. Dans certains cas, ils échappent donc à l'influence de la Métropole, étant le fait des coloniaux eux-mêmes; pour le reste, ils constituent le prix inéluctable du développement rapide d'un pays neuf. Ce n'est que dans la mesure où le développement économique atteindra des stades plus avancés que les déficits pourront disparaître ou à tout le moins diminuer sensiblement.

Les mouvements de capitaux se soldent régulièrement par des entrées nettes de capitaux belges au Congo : en effet, le maintien des investissements aux niveaux élevés qui ont été atteints requiert, avec une augmentation progressive de la valeur du revenu national, la permanence de concours extérieurs. La baisse des matières premières intervenue depuis quelques mois sur les marchés internationaux, qui peut avoir des répercussions sur l'équilibre des comptes extérieurs et sur la formation des revenus internes, rend plus pressante la nécessité d'un apport régulier de capitaux tant privés que publics.

La Belgique, qui a assumé la responsabilité de la mise en valeur du Congo, ne paraît pas devoir subir le reproche de se désintéresser du sort économique et social des territoires d'Afrique : globalement, le rythme du développement du Congo n'a pas été ralenti jusqu'à présent par une pénurie de capitaux

privés. Il est symptomatique, au contraire, de constater l'empressement avec lequel le marché de Bruxelles a couvert par ses souscriptions les augmentations de capital ou les constitutions de sociétés coloniales qui lui ont été proposées.

Au surplus, l'apport en capital de la Métropole n'est pas la seule façon par laquelle celle-ci contribue au financement de l'économie congolaise. Il faut, par exemple, tenir compte de l'autofinancement des sociétés congolaises, dans la mesure où les titres de ces sociétés appartiennent à des actionnaires belges.

Pour ce qui est du secteur public, la Trésorerie belge a, malgré ses propres difficultés, remboursé au Congo des montants importants de certificats détenus par ce dernier : de fin 1955 à fin 1957, le montant de ces créances est revenu de 10,1 à 5,8 milliards.

Cependant, le développement rapide de l'économie congolaise implique des besoins financiers croissants : le marché belge des capitaux demeure relativement étroit par rapport aux immenses ressources à mettre en œuvre. La persistance de la conjoncture moins favorable, entraînant une diminution de l'autofinancement et de l'épargne publique interne dans la Colonie, poserait des problèmes supplémentaires. Dans ces conditions, le Congo — qui s'impose de plus en plus comme fournisseur mondial de matières premières — doit être en droit de compter, pour le financement de projets vitaux tant du point de vue économique que social, en plus de ses capitaux propres et ceux que lui fournirait la Métropole, sur un apport supplémentaire, notamment en provenance des organismes internationaux.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de janvier 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

BAILLON L., Vente à tempérament et financement (Loi du 9 juillet 1957). (*Larcier, Bruxelles, 1958, 142 p.*)

GORDON G., Belgium's different Treasury crises. (*The Banker, Londres, CVIII, n° 385, février 1958, pp. 97-103.*)

JOSZ C., La loi sur les ventes à tempérament. (*Revue d'Etude de la Confédération des Syndicats chrétiens belges, Bruxelles, XXV, n° 5, 15 décembre 1957, pp. 339-350.*)

La réforme du marché monétaire. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 6, 8 février 1958, pp. 49-53.*)

RAEMAEKERS J., La réglementation des ventes à tempérament et de leur financement. (*Institut de Documentation, Bruxelles, 1958, 128 p.*)

RINGOOT L., Incidence fiscale des mesures monétaires récentes. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n°s 10-11, novembre-décembre 1957, pp. 31-40.*)

2. BOURSE — EPARGNE

Le marché belge des obligations en 1957. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 4, 25 janvier 1958, pp. 29-32.*)

TIMMERMANS A., Le Fonds des Rentes. (*Institut des Sciences Economiques Appliquées, Louvain, 1956, 142 p.*)

3. PRIX — SALAIRES

LOMMEZ J., Le revenu de l'agriculture belge en 1956. (*Revue de l'Agriculture, Bruxelles, X, n° 12, décembre 1957, pp. 1563-1586.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

FRANTZEN P., De financiële politiek van de Regering. (*Socialistische Standpunten, Bruxelles, IV, n°s 5-6, 1957, pp. 375-382.*)

RINGOOT L., Incidence fiscale des mesures monétaires récentes. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n°s 10-11, novembre-décembre 1957, pp. 31-40.*)

Rond het begrotingsontwerp 1958. (*Tijdschrift voor Economie, Université Catholique de Louvain, II, n° 4, 1957, pp. 442-448.*)

SLEEBUS L., La situation journalière du Trésor. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n°s 10-11, novembre-décembre 1957, pp. 5-22.*)

VAN GRONVELDT J., Le budget de 1957. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n°s 10-11, novembre-décembre 1957, pp. 53-64.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

L'assurance des risques de crédit à l'exportation. (*Bulletin de l'Association Belge des Négociants Exportateurs et Importateurs, Anvers, n° 52, 4^e trimestre 1957, pp. 77-79.*)

TIMMERMANS A., Le Fonds des Rentes. (*Institut des Sciences Economiques Appliquées, Louvain, 1956, 142 p.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

DELPEREE A., Le plein emploi : La doctrine en face de la réalité belge. (*Revue des Sciences Economiques, Liège, XXXII, n° 112, décembre 1957, pp. 205-222.*)

VAN ESSCHE J., Het overheidsbeleid en de spreiding van de economische bedrijvigheid over het land. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, VII, n° 4, décembre 1957, pp. 304-314.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CROWTHER G., Balances and imbalances of payments. (*Harvard University, Boston, 1957, 70 p.*)

DE LIEDEKERKE J., La Société Financière Internationale. (*Bulletin Commercial Belge, Office Belge du Commerce Extérieur, Bruxelles, n° 1, janvier 1958, pp. 25-30.*)

The International Monetary Fund and the International Bank for Reconstruction and Development. (*The Irish Banking Review, Dublin, novembre 1957, pp. 4-11.*)

VAN MEERBEKE R., La Belgique et le pool des paiements multilatéraux avec le Brésil. (*Bulletin Commercial Belge, Office Belge du Commerce Extérieur, Bruxelles, n° 1, janvier 1958, pp. 46-49.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

Der gemeinsame Montanmarkt noch keine Realität. (*Der Volkswirt, Francfort, XII, n° 6, 8 février 1957, pp. 241-244.*)

HATRY P., Le Marché Commun Européen et la Belgique. (*Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1957, 201 p.*)

La Banque Européenne d'Investissement. (*Confédération Internationale du Crédit Populaire, Paris, 3^e trimestre 1957, n° 22, pp. 5-8.*)

RIDEAU E., Euratom, Marché Commun et C.E.C.A. Bilan, espoirs et risques. (*Editions ouvrières, Paris, 1957, 157 p.*)

SCHLOSS H., The Bank for International Settlements. An experiment in central bank cooperation. (*North-Holland Publishing Cy, Amsterdam, 1958, 184 p.*)

SERMON L., Les aspects monétaires et financiers du Marché Commun. (*Centre d'Etudes Bancaires, Bruylant, Bruxelles, 1958, 19 p.*)

10. GENERALITES

GUILMOT J., Le problème des stocks de houille excédentaires. (*Annales de Sciences Economiques Appliquées, Université Catholique de Louvain, XV, n° 5, décembre 1957, pp. 474-500.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 28 décembre 1957

modifiant l'arrêté royal n° 121 du 26 février 1935 protégeant les commerçants et les consommateurs contre certains procédés en matière de vente en détail de marchandises non usagées (*Moniteur du 24 janvier 1958, p. 476*).

Article 1^{er}. — L'article 5 de l'arrêté royal n° 121 du 26 février 1935 est modifié comme suit :

« Le Roi fixe après consultation préalable du Conseil supérieur des Classes moyennes et du Conseil Central de l'Economie les périodes pendant lesquelles il est permis d'annoncer ou d'afficher une vente en détail de marchandises non usagées, sous l'une des dénominations visées à l'article 1^{er}. Il règle, en outre, les endroits et locaux affectés aux dites ventes. »

Art. 2. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté ministériel du 31 décembre 1957

approuvant une modification au règlement spécial de l'entrepôt d'Anvers (*Moniteur du 4 janvier 1958, p. 65*).

Loi du 3 janvier 1958

relative aux cessions et mises en gage de créances sur l'Etat du chef de travaux et de fournitures (*Moniteur du 16 janvier 1958, p. 312*).

Article unique. — Le décret des 26 pluviôse-28 ventôse an II, qui interdit aux créanciers particuliers de faire des saisies-arrêts ou oppositions sur les fonds destinés aux entre-

preneurs pour le compte de l'Etat, ainsi que les décrets impériaux des 13 juin 1806 et 12 décembre 1806 (décret de Posen) sur la remise des pièces à l'appui des réclamations concernant le service de guerre cesseront d'avoir force de loi en Belgique à dater de la mise en vigueur de la présente loi et sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Article 1^{er}. — Les créanciers particuliers des entrepreneurs et adjudicataires des ouvrages faits ou à faire pour le compte de l'Etat ou des fournitures faites ou à faire pour le compte du Ministère de la Défense Nationale, pour le service des forces armées, ne peuvent faire aucune saisie-arrêt ou opposition sur les fonds déposés dans les caisses des comptables de l'Etat pour être délivrés aux dits entrepreneurs ou adjudicataires. Les créances dérivant de semblables travaux ou fournitures ne peuvent être cédées ni mises en gage.

» Art. 2. — Ne sont point comprises dans les dispositions de l'article 1^{er}, les créances provenant des salaires et appointements des travailleurs employés par les dits entrepreneurs et les sommes dues pour fourniture de matériaux et autres objets servant à l'exécution des travaux faits ou à faire pour le compte de l'Etat ou des fournitures faites pour le compte de la Défense Nationale.

» Art. 3. — Sont également autorisées les cessions ou mises en gage de la créance de l'entrepreneur faites au profit de bailleurs de fonds et affectées à la garantie d'ouvertures de crédit ou d'avances de sommes en vue de l'exécution de ces travaux ou fournitures.

» Ces cessions et mises en gage ne sortiront leurs effets qu'après que les travailleurs et sous-traitants ayant fait opposition auront été payés et les sommes à en provenir ne pourront être imputées par le cessionnaire ou le créancier gagiste à la couverture de créances contre l'entrepreneur nées d'autres chefs, avant ou pendant la durée d'exécution des travaux et fournitures financés, tant que les dits travaux et fournitures n'auront pas été réceptionnés.

» L'Etat fait connaître aux cessionnaires de créances ou aux bénéficiaires du nantissement de celles-ci, par lettre recommandée à la poste, les saisies-arrêts ou oppositions qui lui sont notifiées à la requête des créanciers privilégiés ou toute présentation de bordereaux tenant lieu d'opposition.

» Art. 4. — Le Ministre compétent ou son délégué remet à l'entrepreneur ou au fournisseur avec lequel il a traité, un

certificat d'entreprise ou d'adjudication qui indiquera la nature et les principales clauses et conditions du marché conclu.

» Ce certificat, signé par le Ministre ou son délégué, portera la mention qu'il forme titre en cas de cession ou de nantissement et qu'il est délivré en unique exemplaire.

» Le Roi règle les modalités de délivrance du certificat prévu au présent article, des communications à faire aux cessionnaires de créances et créanciers gagistes en exécution du troisième alinéa de l'article 3, ainsi que la communication à ceux-ci de renseignements concernant les travaux ou fournitures financés.

» *Art. 5.* — Néanmoins, les sommes qui resteront dues aux entrepreneurs ou adjudicataires après la réception des travaux ou des fournitures pourront être saisies par leurs créanciers particuliers lorsque les dettes mentionnées aux articles 2 et 3 auront été acquittées. »

Arrêté royal du 4 janvier 1958

modifiant l'arrêté royal instituant une Commission des Prix (Moniteur du 10 janvier 1958, p. 193).

Loi du 6 janvier 1958

modifiant les lois sur les sociétés commerciales coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935 (Moniteur du 16 janvier 1958, p. 314).

Article 1^{er}. — Dans l'article 30 des lois sur les sociétés commerciales, coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935, il est inséré un 1^o nouveau, rédigé comme suit : « 1^o La désignation précise de l'objet de l'entreprise. »

Dans le même article, les 1^o à 6^o actuels sont désormais numérotés 2^o à 7^o.

Art. 2. — A l'article 32, troisième alinéa, 3^o, des mêmes lois coordonnées, les mots « l'objet de la société » sont supprimés.

Art. 3. — L'article 70, deuxième alinéa, des mêmes lois coordonnées est remplacé par la disposition suivante :

« Elle a, sauf disposition contraire, le droit d'apporter des modifications aux statuts, mais sans pouvoir changer l'un des éléments essentiels de la société, à l'exception de ce qui est dit de l'objet social à l'article 70bis. »

Art. 4. — Dans les mêmes lois coordonnées, il est inséré un article 70bis, rédigé comme suit :

« *Art. 70bis.* Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, une justification détaillée de la modification proposée doit être exposée par le conseil d'administration dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois. Les commissaires et, s'il en existe, les commissaires-reviseurs font rapport distinct sur cet état. Une copie de ces rapports est annexée à la convocation des actionnaires en nom. Elle est également transmise sans délai aux personnes qui ont accompli les formalités requises par les statuts pour être admises à l'assemblée.

» Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des rapports.

» L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification à l'objet social que si ceux qui assistent à la réunion représentent, d'une part, la moitié du capital social et, d'autre part, s'il en existe, la moitié du nombre total des titres non représentatifs du capital.

» Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation sera nécessaire et la nouvelle assemblée délibérera valablement si le quart au moins du capital social et le quart au moins du nombre total des titres non représentatifs du capital sont représentés par les actionnaires présents.

» Aucune modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix.

» Nonobstant toute disposition contraire des statuts, les titres représentant pas le capital exprimé donneront droit à une voix par titre. Ils ne pourront se voir attribuer dans l'ensemble un nombre de voix supérieur à la moitié de celui attribué à l'ensemble des actions ou parts représentatives du capital exprimé, ni être comptés dans le vote pour un nombre de voix supérieur aux deux tiers du nombre des voix émises par les actions ou parts représentatives du capital exprimé. Si les votes soumis à la limitation sont émis en sens différents, la réduction s'opérera proportionnellement; il n'est pas tenu compte des fractions de voix. »

Art. 5. — L'article 30, 1^o, inséré dans les mêmes lois coordonnées par l'article 1^{er} de la présente loi, n'est pas applicable aux sociétés existant au moment de l'entrée en vigueur de celle-ci.

Toutefois, ces sociétés devront s'y conformer lors de toute prorogation, même anticipative, ainsi qu'en cas de modification de leurs statuts.

Art. 6. — A l'article 136 des mêmes lois coordonnées, le numéro « 70bis » est inséré entre les numéros « 70 » et « 72 ».

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 4 novembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1957 d'exécution des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (Moniteur du 16 janvier 1958, p. 321).

Arrêté ministériel du 3 décembre 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} novembre 1957 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 5 janvier 1958, p. 82) — Erratum (Moniteur du 19 janvier 1958, p. 376).

Arrêtés ministériels des 3 décembre 1957 et 1^{er} janvier 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 5 et 27-28 janvier 1958, p. 83 et 522).

Loi du 3 janvier 1958

relative aux cessions et mises en gage de créances sur l'Etat du chef de travaux et de fournitures (Moniteur du 16 janvier 1958, p. 312). (Voir texte, rubrique I)

Loi du 6 janvier 1958

permettant à l'Etat de garantir un ou plusieurs emprunts à contracter à l'étranger par le Congo belge (Moniteur du 19 janvier 1958, p. 372).

Article 1^{er}. — L'Etat peut garantir le paiement des intérêts et le remboursement du principal d'un ou de plusieurs emprunts pour un capital nominal maximum de quarante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique ou de leur équivalent en d'autres monnaies, à émettre à l'étranger par le Congo belge, pour le financement de son plan décennal. Le Roi est autorisé à accorder cette garantie.

Art. 2. — Les conditions de ces emprunts seront soumises à l'autorisation du Ministre des Finances.

Art. 3. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Loi du 6 janvier 1958

portant de 50 millions à 100 millions de francs le montant des emprunts à émettre, sous la garantie de l'Etat, par l'Office des Cités africaines (Moniteur du 19 janvier 1958, p. 373).

Article 1^{er}. — Le Roi peut attacher, pour un montant nominal d'emprunts de cent millions de francs, la garantie de l'Etat au remboursement des emprunts que l'Office des Cités africaines serait autorisé à émettre pour couvrir des dépenses se rapportant à son activité au Ruanda-Urundi, au paiement des intérêts de ces emprunts et éventuellement au paiement des primes de remboursement.

Art. 2. — Sans préjudice de l'autorisation et de l'approbation du Ministre des Colonies, prévues par l'article 5, 2^o, du décret du 30 mars 1952, les conditions des emprunts auxquels sera attachée la garantie de l'Etat, seront soumises à l'autorisation du Ministre des Finances.

Art. 3. — L'article 17 de la loi du 14 juillet 1951, autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1950 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1949 et antérieurs, modifié par l'article 5 de la loi du 6 juin 1953, est abrogé.

Loi du 6 janvier 1958

permettant à l'Etat de garantir un ou plusieurs emprunts pour un capital nominal de 20 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique ou leur équivalent en d'autres monnaies, à contracter à l'étranger par le Ruanda-Urundi, et d'attacher toutes exonérations fiscales à ces emprunts (Moniteur du 19 janvier 1958, p. 374).

Article 1^{er}. — L'Etat peut garantir le paiement des intérêts et le remboursement du principal d'un ou de plusieurs emprunts pour un capital nominal maximum de vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique ou de leur équivalent en d'autres monnaies, à émettre à l'étranger par le Ruanda-Urundi, en vue du financement de son équipement économique.

Art. 2. — Le Roi est autorisé à accorder cette garantie et à attacher toutes exonérations fiscales à ces emprunts.

Art. 3. — Les conditions de ces emprunts seront soumises à l'autorisation du Ministre des Finances.

Art. 4. — La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté royal et arrêté ministériel du 8 janvier 1958

relatifs à l'émission de certificats de Trésorerie 5 ½ p.c. 1958-1964 (Moniteur du 11 janvier 1958, p. 208).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, des certificats de Trésorerie, portant intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an à partir du 22 janvier 1958 et remboursables le 22 avril 1964 au pair de leur valeur nominale.

Art. 2. — Ces certificats seront émis en coupures de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs. Ils seront munis de sept coupons d'intérêt, dont un coupon trimestriel payable le 22 avril 1958 et six coupons annuels payables le 22 avril de chacune des années 1959 à 1964.

Art. 3. — Les certificats pourront être convertis par les porteurs en inscriptions nominatives sur le Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 4. — Les intérêts et la prime de remboursement des certificats sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 5. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 6. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

..

Article 1^{er}. — La souscription publique aux certificats de Trésorerie 5 ½ p.c. 1958-1964 sera ouverte le 15 janvier 1958; elle sera close le 29 du même mois. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date.

Les souscriptions seront reçues à la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles et en province, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques, établissements financiers et agents de change établis en Belgique.

Art. 2. — Les certificats pourront également être cédés ferme ou donnés en option.

Art. 3. — Le prix d'émission est fixé à 972,50 francs par certificat de 1.000 francs; il est payable, suivant les modalités définies aux articles 4 et 5 ci-après, soit en espèces, soit en certificats de Trésorerie 4 p.c. à 5 ou à 10 ans émis en 1948, repris à 108 ½ p.c. de leur valeur nominale.

Art. 4. — Le prix d'émission est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 5. — Les certificats de Trésorerie 4 p.c. à 5 ou à 10 ans de 1948 déposés en paiement de souscriptions donnent droit :

1^o à un capital nominal de certificats de la nouvelle émission;

2^o au paiement en espèces d'une somme de 112,50 francs par 1.000 francs de capital nominal déposé, représentant la différence entre la valeur de reprise des certificats 4 p.c. de 1948 et le prix d'émission des certificats à 5 ½ p.c. 1958-1964;

3^o au prorata d'intérêt à 4 p.c. l'an couru du 1^{er} juin 1957 au 21 janvier 1958 inclus sur les certificats déposés, soit 25,65 francs pour 1.000 francs de capital nominal.

Art. 6. — Des certificats au porteur seront délivrés aux souscripteurs au plus tard le 15 février 1958.

Art. 9. — Il sera alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission pourra être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

Art. 10. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Arrêté royal du 8 janvier 1958

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 12 janvier 1958, p. 224).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 3 décembre 1957

modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} novembre 1957 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 5 janvier 1958, p. 82) — Erratum (Moniteur du 19 janvier 1958, p. 376).

Arrêtés ministériels des 3 décembre 1957 et 1^{er} janvier 1958

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 5 et 27-28 janvier 1958, p. 83 et 522).

Arrêté ministériel du 20 décembre 1957

relatif aux rétributions dues à l'Office national des débouchés agricoles et horticoles par les exportateurs de produits agricoles et horticoles (Moniteur du 9 janvier 1958, p. 172).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 24 décembre 1957

prescrivant une attestation spéciale en cas d'importation et d'exportation de combustibles minéraux solides (Moniteur du 5 janvier 1958, p. 87).

Arrêté royal du 8 janvier 1958

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 12 janvier 1958, p. 224).

VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Loi du 20 décembre 1957

relative aux redevances à percevoir en application de la réglementation du roulage, de l'hôtellerie, du transport rémunéré de personnes et du transport de choses, par véhicules automobiles (Moniteur du 10 janvier 1958, p. 188).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 23 décembre 1957

rendant obligatoire la décision du 27 septembre 1956 de la Commission paritaire nationale de l'habillement et des branches connexes, concernant la fixation des salaires des ouvriers occupés dans certaines entreprises relevant de cette Commission, le rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume, ainsi que l'octroi de congé à l'occasion d'événements particuliers (Moniteur des 13-14 janvier 1958, p. 242).

Arrêté royal du 23 décembre 1957

allouant des primes supplémentaires aux ouvriers belges qui s'engagent pour le travail du fond de la mine (Moniteur du 15 janvier 1958, p. 286).

Article 1^{er}. — L'Office national du placement et du chômage accorde aux travailleurs belges recrutés pour les travaux du fond des charbonnages et qui n'ont jamais été occupés antérieurement à ces travaux, en supplément des primes octroyées en vertu de l'arrêté-loi du 14 avril 1945 allouant des primes aux ouvriers qui s'embauchent pour le travail du fond de la mine, modifié par l'arrêté-loi du 29 novembre 1945, des primes s'élevant à :

a) 1.000 francs à l'embauchage, s'ils souscrivent un engagement de six mois;

b) 1.500 francs si, à l'expiration du deuxième engagement de six mois, ils souscrivent un nouvel engagement de douze mois.

.....

Arrêté royal du 23 décembre 1957

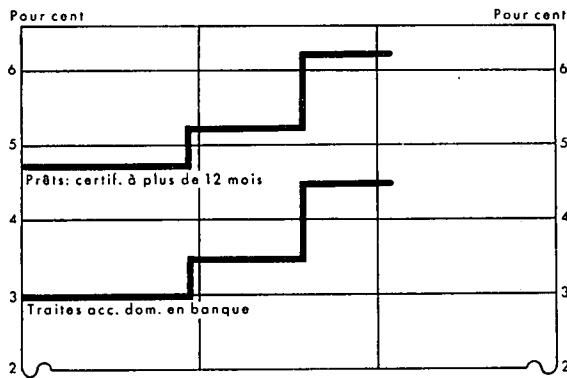
rendant obligatoire la décision du 21 août 1957 de la Commission paritaire nationale de l'agriculture fixant les salaires pour les travaux saisonniers de la moisson 1957 et suivantes et liant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 18 janvier 1958, p. 352).

Arrêté royal du 31 décembre 1957

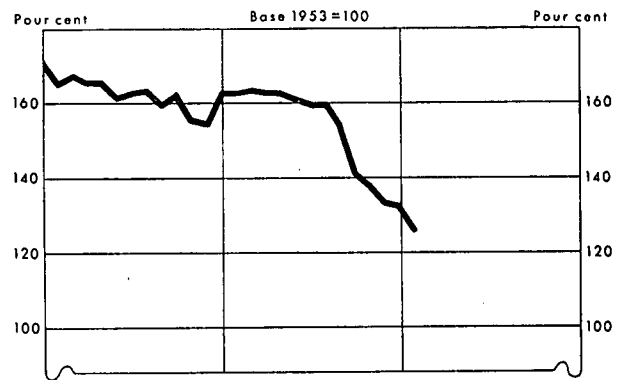
modifiant l'arrêté royal du 27 septembre 1957, portant modification des tarifs postaux du service intérieur (Moniteur des 2-3 janvier 1958, p. 39).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

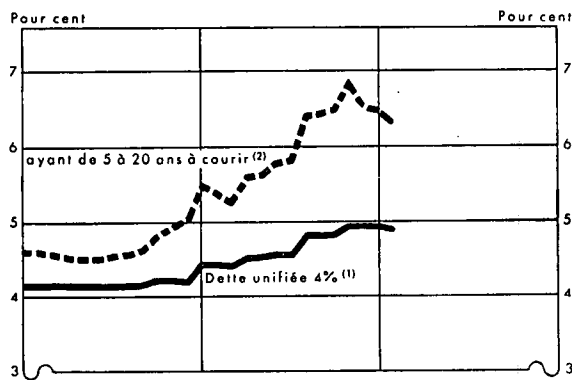
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



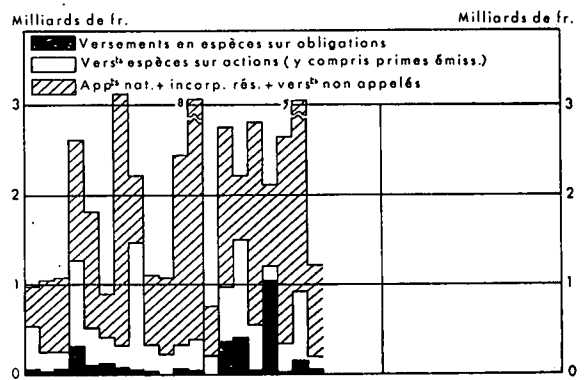
INDICE GENERAL DES ACTIONS



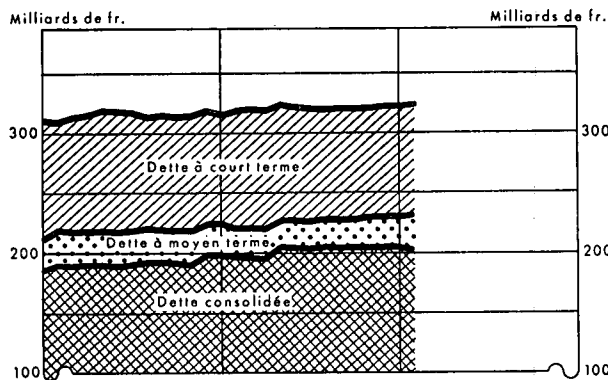
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



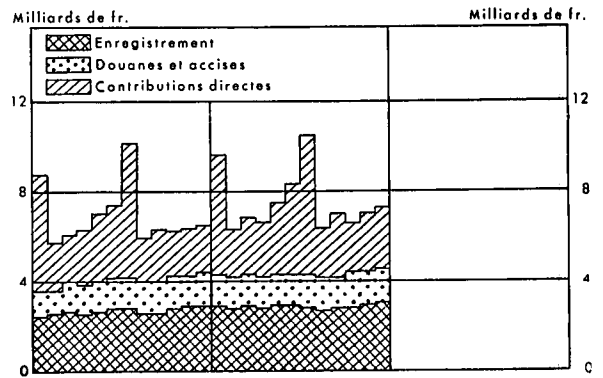
EMISSIONS (3)



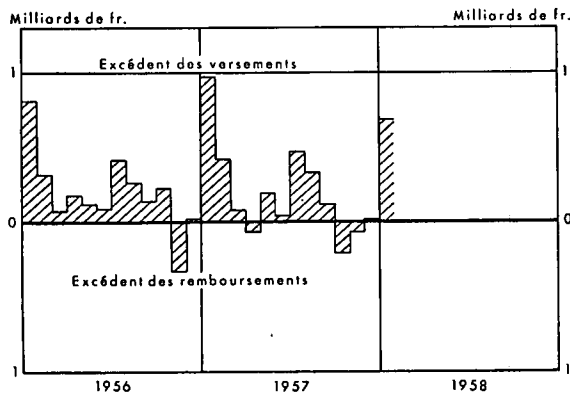
DETTE PUBLIQUE (4)



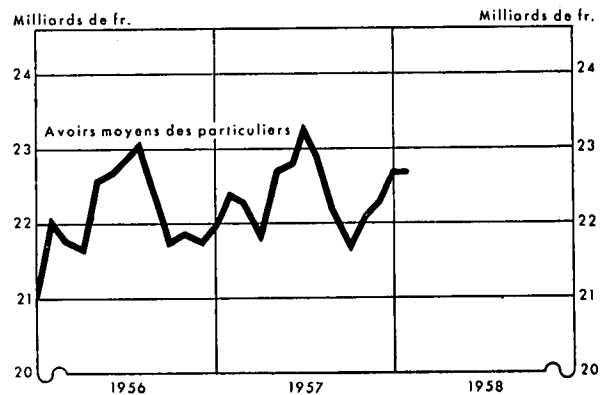
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



(1) Rendement au égard au cours seulement

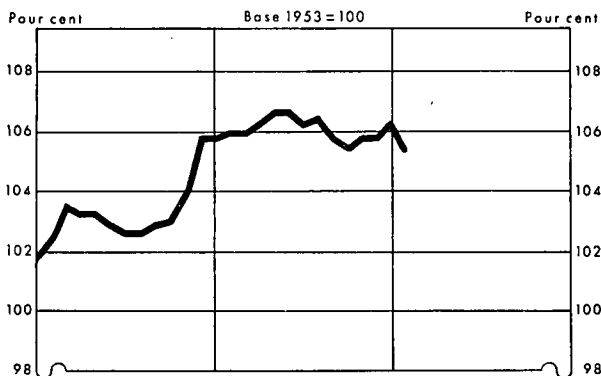
(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

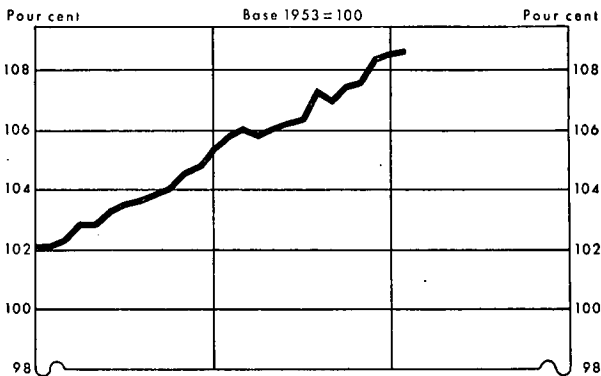
(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

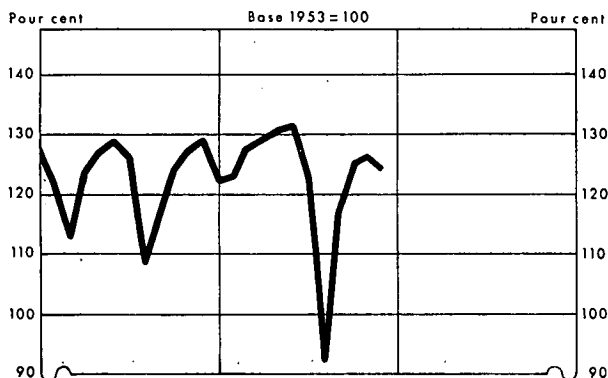
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



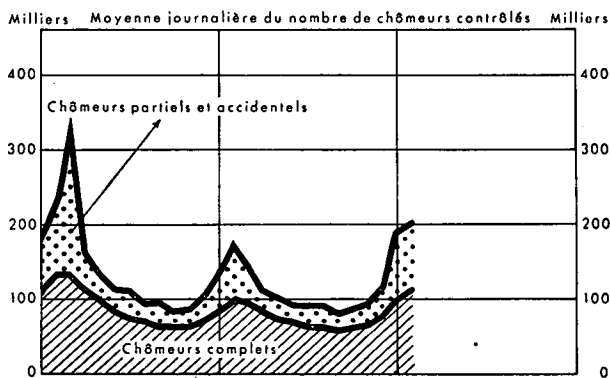
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



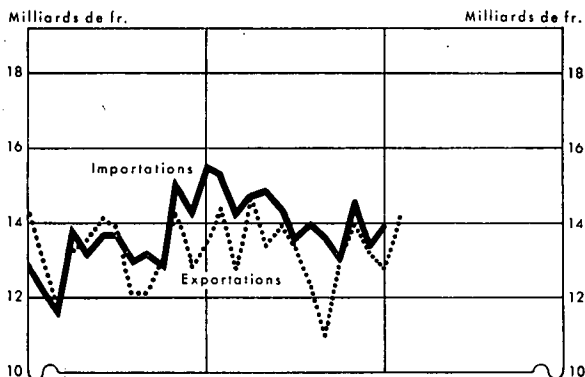
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



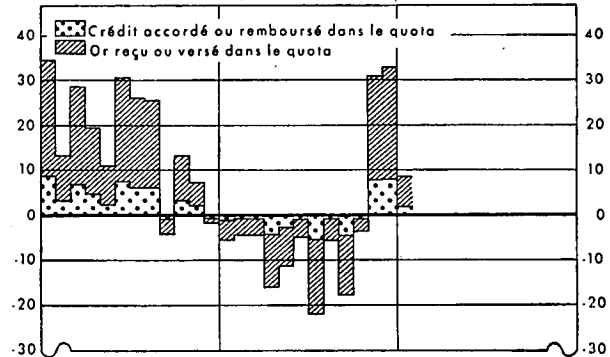
CHOMAGE



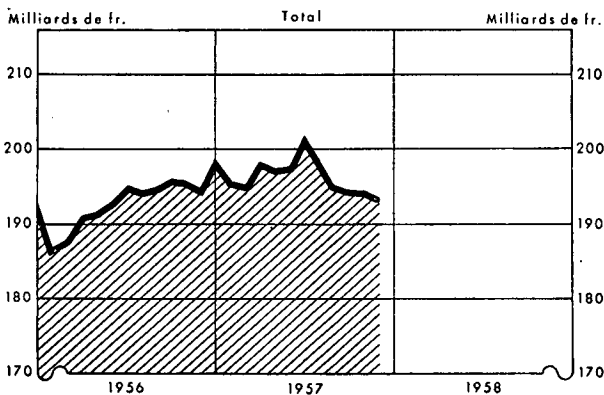
COMMERCE EXTERIEUR



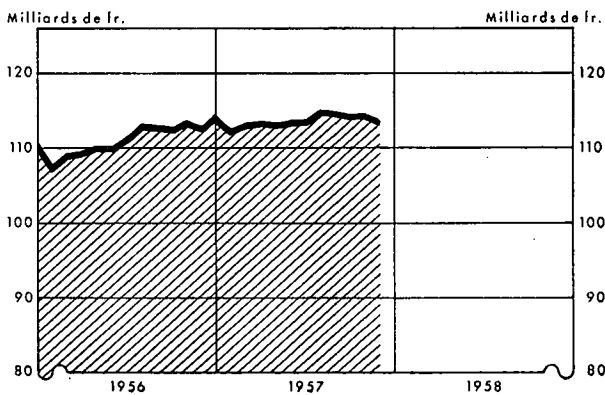
REGLEMENT DE LA POSITION MENSUELLE NETTE DE L'U.E.B.L. A L'U.E.P. (1)



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ic. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées, en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 366 jours	Tous autres effets publics
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919	4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	"	5,68
1956 Novembre	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875	4,75
Décembre (dep. le 6)	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
1957 Janvier	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
Février	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
Mars (dep. le 21) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	"	5,25
Avril	3,50	4,25	5,—	5,25	"	5,25
Mai	3,50	4,25	5,—	5,25	"	5,25
Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	"	5,25
Juillet (dep. le 25) .	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	"	6,25

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

2 Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quotité de l'avance au 31 janvier 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à maximum 366 jours. max. 95 %	Obligations 4,50 % emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours	Obligations 3,50 % Assainissement monétaire 4e et 5e série	90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo	90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	Dette coloniale 4 % 1950/1960	90 %
	Autres effets publics	80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ne sont pas acceptés en nantissement : — les certificats de trésorerie émis en remplacement des certificats émis par la Banque d'Emission à Bruxelles ;
— les obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME (en compensation et hors compensation)

Moyennes	1 jour	6 jours	10 jours
1956	1,58	1,70 ¹	1,80 ¹
1957	1,78	1,87	1,97
1956 Novembre ...	1,70	1,80	1,90
Décembre	1,70	1,80	1,90
1957 Janvier	1,70	1,80	1,90
Février	1,70	1,80	1,90
Mars	1,70	1,80	1,90
Avril	1,70	1,80	1,90
Mai	1,70	1,80	1,90
Juin	1,70	1,80	1,90
Juillet	1,70	1,80	1,90
Août	1,70	1,80	1,90
Septembre ...	1,70	1,80	1,90
Octobre	1,70	1,80	1,90
Novembre	2,05	2,12	2,19
Décembre	2,25	2,31	2,39
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39

1 Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de Trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1956	1,85 ¹	—	—	—	—	—	—	—	
1957	1,99	2,80 ²	3,05 ²	3,34 ²	3,84 ²	—	—	—	
1956 Nov. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Déc. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
1957 Janv. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Févr. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Mars ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Avril ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Mai ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juin ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juil. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Août ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Sept. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Oct. ...	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Nov. ...	2,28	2,75 ³	3,— ³	3,25 ³	3,75 ³	—	—	—	
Déc. ...	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	1958 6 Janv. 4,67 ^{3/8}	5,05 ^{7/8}	5,38 ^{3/4}	
1958 Janv. ...	2,76	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Févr. 4,75	5,00	—	

1 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.

2 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.

3 Depuis le 12 novembre 1957.

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne ...	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,—	1,—	2,—
1956 Novembre .	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre .	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Janvier ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Février ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Septembre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Décembre .	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
1958 Janvier ...	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—

* Moyenne de quatre banques.

1 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 fr. : 8 %. Au-delà de 200.000 fr. : 2 %.

2 Depuis le 1er janvier 1958 : jusqu'à 250.000 fr. : 8 %. Ce taux est porté à 8,80 % pour les sommes qui restent inscrites du 1er janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 fr. : 2 %.

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs			par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²	Total			
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Avril	2.513	212	2.725	2.496	2.725	2.496
Mai	2.489	242	2.731	3.455	2.731	3.455
Juin	2.295	298	2.593	3.187	2.593	3.187
Juillet	2.171	296	2.467	2.297	2.467	2.297
Août	1.917	215	2.132	3.263	2.132	3.263
Septembre	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier :	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
27/12 au 2	1.939	296	2.235	2.728	2.235	2.728
3 au 9	2.991	280	3.271	3.031	3.271	3.031
10 au 16	2.599	280	2.879	2.804	2.879	2.804
17 au 23	2.342	246	2.588	2.625	2.588	2.625
24 au 30	2.346	325	2.671	3.041	2.931	2.781

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956	250/3	79
1957	250/2 ³ / ₈	79
1956 Novembre	251/3 ¹ / ₄	81
Décembre	250/6 ³ / ₄	80
1957 Janvier	249/6 ³ / ₄	80
Février	249/4 ¹ / ₄	80
Mars	249/11 ¹ / ₂	80
Avril	250/3 ⁷ / ₈	80
Mai	250/3 ³ / ₄	79
Juin	250/9 ¹ / ₄	78
Juillet	251/0	78
Août	251/3 ⁵ / ₈	79
Septembre	251/0 ¹ / ₄	79
Octobre	249/9 ⁵ / ₈	79
Novembre	249/7	78
Décembre	249/4 ⁵ / ₈	77
1958 Janvier	248/10 ⁷ / ₈	77

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — ⁴ Notamment l'Institut de Récompense et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles **10¹**
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien ¹		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 lire italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956	11,41	49,92	14,19	50,73	139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ²	7,96	—	
1957	11,46	50,24	{ 14,27 ³ 11,89 ⁴	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1956 Novembre	11,42	49,95	14,21	51,81	139,54	174,02	13,15	9,68	7,22	11,93	7,00	—	7,96	—	
Décembre	11,44	50,14	14,25	52,20	140,08	174,01	13,17	9,70	7,23	11,96	7,03	—	7,99	—	
1957 Janvier	11,45	50,23	14,25	52,28	140,48	174,02	13,18	9,69	7,24	11,97	7,03	—	7,99	192,92 ⁵	
Février	11,46	50,25	14,26	52,44	140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	—	7,99	193,05	
Mars	11,47	50,25	14,26	52,565	52,565	140,67	174,02	13,19	9,71	7,24	11,97	7,04	—	7,99	193,18
Avril	11,48	50,29	14,27	52,411	52,407	140,88	174,01	13,22	9,71	7,24	11,98	7,05	—	8,01	193,42
Mai	11,49	50,35	14,28	52,704	52,699	140,78	174,01	13,21	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57
Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70

¹ Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — ² Moyenne du 1er janvier au 30 juin 1956. — Comptes clôturés le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ³ Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957. — ⁴ Moyenne du 11 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957. — ⁵ Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 octobre 1957	4 novembre 1957	2 décembre 1957	8 janvier 1958	8 février 1958
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	82,40	82,40	82,40	82,40	82,45
Dettes 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	76,—	76,—	76,—	76,10	76,25
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	83,—	81,—	81,—	81,15	81,45
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	81,55	78,75	79,—	79,15	79,70
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	95,80	95,—	96,—	96,35	97,15
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	93,—	91,60	92,80	93,—	93,10
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	85,55	83,20	85,35	86,05	87,70
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	88,80	85,—	87,05	87,25	88,55
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	83,60	82,—	84,35	84,95	86,45
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	82,40	80,50	82,90	84,—	84,65
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	81,90	80,25	82,15	82,85	84,10
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	79,55	78,35	79,90	80,45	81,90
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	85,70	82,80	84,55	84,65	85,80
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	84,05	82,25	83,75	83,75	84,45
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	90,90	87,—	90,50	91,10	91,45
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943, 1 ²	100,—	106,20	105,40	106,15	105,25	105,40
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	108,25	107,60	108,10	107,75	108,20
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	101,25	100,—	101,35	101,20	100,85
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	99,35	98,80	99,10	99,30	98,80
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 %, 1954 ²	100,—	98,60	97,90	98,30	98,90	98,15
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1 000,—	919,—	898,—	899,—	892,—	886,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1 000,—	1 006,—	975,—	988,—	1 010,—	1 047,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1 000,—	1 007,—	995,—	1 012,—	1 037,—	1 053,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1 050,—	1 005,—	984,—	983,—	982,—	982,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (5 % depuis déc. 1957) ²	1 000,—	981,—	960,—	96,—*	96,20*	96,95*
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 %, dès 1958) ²	1 000,—	392,—	964,—	965,—	970,—	97,—*
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 %, dès 1960) ²	1 000,—	1 009,—	981,—	986,—	1 010,—	1 040,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 % (à 10 ans) 1955-1965 ²	100,—	87,20	84,85	86,25	86,55	88,40
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	431,—	404,—	413,—	415,—	416,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	89,30	87,50	87,85	87,15	87,50
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	90,35	88,90	89,10	89,10	90,50
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	88,85	86,50	87,50	87,60	88,90
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	82,30	80,40	83,10	83,50	84,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	82,05	80,25	82,—	82,55	84,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	79,80	78,80	79,65	80,—	81,80
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	98,05	96,70	97,15	97,40	97,70
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ²	100,—	98,10	96,10	97,10	96,80	97,80
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	78,75	78,15	78,10	78,—	78,20
Dettes coloniales 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	82,80	83,75	86,30	86,35	86,95
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	100,90	100,45	100,85	100,65	101,10

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944.
* Cotation pour cent.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1958 10 février .	95	102	96	97	97	99	101	97	97	97	96	91	93	97	98	101	103	101	90	96
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1957 1 ^{er} février .	163	144	184	172	149	140	165	173	121	226	140	138	239	182	105	164	195	203	163	133
1 ^{er} mars ...	164	145	184	172	150	139	167	176	121	220	144	147	231	182	108	168	203	206	163	135
1 ^{er} avril ...	163	147	183	173	147	135	165	172	122	217	144	148	243	179	107	168	201	206	160	137
2 mai	163	144	184	174	146	138	185	173	122	212	143	149	241	175	109	165	208	209	160	136
3 juin	161	146	186	178	145	136	187	179	123	196	144	150	234	173	109	166	207	209	154	135
1 ^{er} juillet .	160	143	186	180	144	134	179	174	122	190	141	149	232	168	108	166	226	206	150	135
1 ^{er} août ...	160	147	192	180	141	138	178	181	124	194	141	153	239	174	110	168	215	207	148	134
2 septembre	154	142	182	173	135	132	178	180	120	182	138	150	230	167	110	166	199	208	141	132
1 ^{er} octobre .	142	133	164	165	130	126	181	159	115	163	127	140	206	154	105	161	180	200	130	121
4 novembre .	138	131	167	159	122	125	181	150	113	162	125	139	207	148	100	160	164	195	127	109
2 décembre .	134	129	161	154	123	121	173	142	107	159	126	130	193	143	97	156	162	195	123	107
1958 10 janvier .	133	131	162	154	122	121	166	145	107	153	126	129	189	150	99	162	155	192	121	98
10 février .	126	133	155	150	118	120	167	141	104	148	121	117	175	145	97	163	160	193	109	94

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions ¹		Total ¹	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1956 Novembre	20	10	10	1.222	2.088	1.232	2.098
Décembre	18	8	9	1.200	2.064	1.208	2.073
1957 Janvier	22	13	13	2.184	3.180	2.197	3.193
Février	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318
Mars	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467
Avril	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993
Mai	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444

¹ Marchés au comptant et à terme.

 IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES
 (en pourcentages)

16

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe)	Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe et par ann. constantes) ¹	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
				(remboursements par annuités variables)	Etat directe	Etat indirecte		
	4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 à 4,5 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	4 %	
1956 Décembre	4,22	4,71	4,74	5,06	5,08	4,46	4,98	5,0
1957 Janvier	4,47	5,17	5,21	5,54	5,59	4,53	5,03	5,4
Février	4,46	5,05	5,24	5,41	5,50	4,51	5,02	5,3
Mars	4,45	4,80	5,25	5,30	5,38	4,53	5,04	5,2
Avril	4,54	5,13	5,39	5,62	5,55	4,61	5,11	5,4
Mai	4,56	5,17	5,55	5,66	5,57	4,69	5,11	5,4
Juin	4,60	5,03	5,80	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6
Juillet	4,60	5,13	5,93	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7
Août	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2
Septembre	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2
Octobre	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5
1958 Janvier	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5
Février	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4

¹ A partir de janvier 1957, la rubrique ne comprend plus que des emprunts 4 % émis par des villes et remboursables par annuités constantes.
 N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1955	2.304	4.772	4.421	839	12.351	10.582	9.897	125	1.901	17.255	731,1	4.955	5.315	6.339 ⁵
1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 ⁶
1956 9 prem. mois .	1.810	1.807	1.642	485	15.088	8.335	7.759	22	715	10.857	176,6	4.409	1.836	4.048
1957 9 prem. mois .	1.968	8.440	6.961	604	21.992	6.227	5.839	29	2.147	16.814	381,6	8.196	1.927	5.206
1956 Octobre	238	176	170	87	4.208	873	854	—	—	1.049	4,6	544	290	195
Novembre	158	237	147	63	1.873	1.976	1.974	2	45	2.258	63,8	550	1.390	290
Décembre	260	3.222	3.202	126	4.444	1.492	1.438	4	41	4.755	0,1	3.773	653	255
1957 Janvier	285	418	344	49	410	209	188	—	—	627	—	277	56	199
Février	232	1.050	1.035	53	2.443	732	730	3	350	2.132	57,9	1.365	42	766
Mars	256	443	397	80	3.404	904	895	3	425	1.772	258,4	396	88	1.491
Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.673	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre ...	175	223	191	55	248	345	310	3	78	846	—	259	123	197
Octobre p	—	842	821	—	—	387	356	—	—	1.289	—	855	199	183
Novembre ... p	—	1.374	1.303	—	—	1.198	864	—	1.500	4.072	3,7	1.753	211	1.707
Décembre ... p	—	5.437	5.292	—	—	4.403	4.325	—	365	10.205	166,4	6.159	2.503	1.486

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1955	314	1.104	790	108	2.918	2.445	1.928	9	459	4.008	32,0	690	737	1.639 ⁷
1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1956 8 prem. mois .	185	1.443	725	84	2.500	1.733	1.604	1	20	3.196	13,9	645	639	1.079
1957 8 prem. mois .	208	852	534	83	3.285	2.066	2.050	—	—	2.918	1,0	514	1.157	914
1956 Juin	23	38	38	10	475	286	233	—	—	324	13,4	76	80	129
Juillet	22	47	42	14	300	197	197	—	—	244	—	110	65	64
Août	27	193	93	15	847	738	701	—	—	931	—	49	466	289
Septembre	21	43	38	10	576	618	567	—	—	661	—	30	486	89
Octobre	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août	22	87	87	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40

¹ Non comprises dans les montants libérés.² Compris dans les constitutions et augmentations de capital.³ Compris dans les augmentations de capital.⁴ Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.⁵ Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 841 millions de frs.⁶ Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 895 millions de frs.⁷ Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 148 millions de frs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

17⁴

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves		Liquidations	Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												Montant	Montant
							Montant												

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

AOUT 1957

Belgique	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	27	8,7	7,4	12	28,1	24,9	15	42,8	7,2	6,0	—	—	—	15,6	1,7	10,4	0,6	1,0
de 1 à 5 millions	5	14,5	11,9	12	27,5	27,5	19	111,4	52,2	42,2	—	—	0,8	41,2	19,8	22,9	2,3	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	5	190,8	34,1	34,1	—	—	—	5,2	8,1	—	—	10,5
de 10 à 20 millions	1	20,0	20,0	—	—	—	1	—	20,0	20,0	—	—	—	19,2	20,0	12,8	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	4	32,1	168,5	112,0	—	—	—	50,0	48,0	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	75,0	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	1	250,0	250,0	—	—	—	1	900,0	352,0	352,0	—	—	—	601,8	—	—	125,0	—
Totaux ..	34	293,2	289,3	124	55,6	52,4	45	1.277,1	634,0	566,3	1	75,0	0,8	733,0	97,6	46,1	127,9	11,5

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

SEPTEMBRE 1957

Belgique	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	22	11,8	10,6	130	27,9	25,7	19	11,9	9,5	9,2	—	—	—	17,0	3,3	12,1	4,1	1,4
de 1 à 5 millions	5	9,5	9,1	12	20,6	19,3	23	66,3	54,0	51,0	1	3,0	—	36,8	12,0	9,4	13,3	1,3
de 5 à 10 millions	1	6,0	6,0	—	—	—	5	30,7	41,4	33,4	—	—	—	5,9	16,8	33,6	—	7,5
de 10 à 20 millions	3	51,0	51,0	—	—	—	2	9,0	33,0	33,0	—	—	—	28,0	33,0	—	14,0	16,0
de 20 à 50 millions	1	36,0	9,0	—	—	—	6	129,7	207,4	183,4	2	75,0	—	116,0	57,8	71,0	—	—
de 50 à 100 millions	1	60,0	60,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55,3	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	33	174,3	145,7	142	48,6	45,0	55	247,6	345,3	310,0	3	78,0	—	259,0	122,9	126,1	31,4	26,2

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITÉ PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	
1956	24.240	fr. s. 60
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Janvier ...	—	—
Février ...	1.500	—
Mars	—	—
Avril	7.501	—
Mai	1.500	—
Juin	2.446	—
Juillet ...	—	U.S. \$ 4,8
Août	—	U.S. \$ 2,5
Septembre ...	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre ...	—	U.S. \$ 40
Décembre ...	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1956 Décembre ...	644	87	309
1957 Janvier ...	647	647	318
Février ...	583	251	392
Mars	539	74	503
Avril	517	266	170
Mai	497	35	275
Juin	482	668	253
Juillet ...	578	97	226
Août	472	59	188
Septembre ...	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre ...	490	70	273
Décembre ...	553	113	566

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
(millions de francs)	
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1956 Décembre ...	1.934
1957 Janvier ...	1.870
Février ...	1.722
Mars	1.707
Avril	2.026
Mai	1.811
Juin	1.864
Juillet ...	1.983
Août	1.778
Septembre ...	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre ...	1.644
Décembre ...	1.258

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans et montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}
	Intérieure			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²	totale		
	directe	indirecte	totale									
1956 Novembre	167.636	14.831	182.467	17.412	24.407	1.322	25.729	64.757	6.637	71.394	21.898	318.900
Décembre	167.205	14.894	182.099	17.414	24.407	1.327	25.734	61.769	6.592	68.361	23.894	317.502
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048	14.839	180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778	75.322	21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379
Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.506	73.188	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre ...	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre ...	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre ...	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹	Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1954 Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/XII/1957		Dépenses	Du 1/I au 31/XII/1957	
	Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957		Pour compte exerc. 1956	Pour compte exerc. 1957
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	6.129	83.177	Dettes publiques	2.851	14.234
Taxes, péages et redevances	63	2.818	Pensions	424	12.501
Revenus patrimoniaux	529	661	Dotations	4	292
Remboursements	267	915	Non-valeurs et remboursements	100	361
Produits divers	200	532	Administration { rémunérations	358	18.701
Impôts d'assainissement monétaire ...	136	248	générale { matériel	1.236	5.476
Recettes résultant de la guerre	289	323	Subventions	4.929	25.986
			Travaux	234	730
			Autres dépenses	450	3.197
Total ...	7.613	88.674	Total ...	10.586	81.478
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	163	9.584	Service de la dette publique	—	501
Diverses	30	778	Crédits relatifs aux avances	-1.521	2.631
			Crédits relatifs aux participations	—	166
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	- 108	13.926
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	8	627
			Autres dépenses	—	—
			Résorption du chômage	53	64
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	11
Total ...	193	10.362	Total ...	-1.568	17.926
TOTAL GENERAL ...	7.806	99.036	TOTAL GENERAL ...	9.018	99.404
Mali ...	1.212	368			

IV. — RENDEMENT DES IMPOTS

26

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1956 Octobre	2.074	1.477	2.680	6.231	69.605
Novembre	2.066	1.436	2.811	6.313	75.918
Décembre	2.050	1.510	2.822	6.382	82.300
1957 Janvier	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612
Avril	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 décembre 1957 pour les exercices 1956 et 1957

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1956 2		Exercice 1957		Décembre 1957
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1957
I. Contributions directes 1	34.956	32.175	32.811	29.475	2.794
II. Douanes et accises	16.609	15.600	17.141	16.273	1.470
dont douanes	5.536	4.900	6.031	5.500	516
accises	10.163	10.421	10.160	10.514	839
taxes spéciales de consommat.	677		684		96
III. Enregistrement	31.408	29.706	33.226	31.360	3.043
dont enregistrement	3.044	2.600	3.624	2.900	506
successions	1.487	1.250	1.563	1.500	141
timbres et taxes assimilées ...	26.564	25.490	27.702	26.555	2.370
Total 1 ...	82.973	77.481	83.178	77.108	7.307
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 5.492		+ 6.070		+ 1.076

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1956 commencé le 1er janvier 1956 s'est clôturé le 31 mars 1957.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30²

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
1955 ²	13.798	10.054	3.744	147.912	98.267	26.831	1.809	15.492	43.277 ³	1.884
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1956 Août	215	149	66	1.998	1.545	406	21	291	3.009	124
Septembre ...	327	232	95	1.652	1.139	246	74	103	3.040	129
Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ...	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1955 Moyenne mens. ...	1.135	1.015	120	52.354 ²
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 ²
1956 Novembre	834	1.177	-343	54.576
Décembre	1.220	1.220	—	56.132 ²
1957 Janvier	1.895	936	962	57.094
Février	1.407	990	417	57.511
Mars	1.265	1.170	95	57.606
Avril	1.291	1.356	-65	57.541
Mai	1.435	1.240	195	57.736
Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.205	463	58.233
Août	1.447	1.103	344	58.577
Septembre	1.273	1.132	141	58.718
Octobre	1.272	1.474	-202	58.516
Novembre	1.157	1.222	-65	58.451
Décembre	1.414	1.411	3	60.133 ²
1958 Janvier	1.889	1.207	682	60.815

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.866.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1953 Juin	99,9	99,8	100,0
Septembre	99,5	99,9	99,9
Décembre	101,1	100,5	100,5
1954 Mars	100,8	101,4	100,7
Juin	102,9	102,2	102,0
Septembre	102,8	102,8	102,7
Décembre	104,1	103,5	103,6
1955 Mars	104,0	103,8	104,8
Juin	105,4	104,9	105,2
Septembre	105,4	105,4	105,7
Décembre	107,5	106,3	107,1
1956 Mars	109,4	109,4	110,1
Juin	113,7	113,3	113,9
Septembre	115,2	115,2	115,5
Décembre	119,4	118,3	118,1
1957 Mars	121,7	121,9	122,3
Juin	125,1	124,2	124,4
Septembre	124,7	124,9	134,9

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1956 Novembre	38	2,1	150,7	1,6	16,2	211,5	99,2	3,5	6,9	218,7	273,0	231,8	74,5	450,6	347,6
1956 Décembre	38	2,2	146,6	2,0	10,2	220,0	108,0	3,4	5,7	227,6	270,5	241,9	73,2	469,4	343,6
1957 Janvier	38	2,3	146,4	1,8	13,3	231,9	115,1	3,6	5,9	239,6	280,7	244,1	70,8	483,7	351,5
1957 Février	38	2,2	110,3	1,4	8,2	213,6	97,7	2,9	4,7	220,1	220,9	222,8	62,3	442,9	283,1
1957 Mars	38	2,3	132,3	1,6	12,0	227,6	109,4	3,9	5,6	235,4	259,3	234,0	68,6	469,4	328,0
1957 Avril	38	2,0	124,9	1,8	15,1	230,2	109,8	2,9	4,8	236,9	254,6	247,7	71,3	484,6	325,9
1957 Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	238,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
1957 Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
1957 Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
1957 Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
1957 Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,8	272,7
1957 Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
1957 Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
1957 Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3

¹ X compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global ¹ (moyenne journalière)	Avoirs des particulières ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ³
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1956 Novembre	740	28,4	21,8	32,9	83,0	32,4	83,0	231,3	92	4,17
1956 Décembre	742	29,5	22,0	35,3	85,2	32,4	85,2	238,2	91	4,09
1957 Janvier	744	31,5	22,4	40,2	103,5	42,2	103,5	239,5	91	4,55
1957 Février	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
1957 Mars	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
1957 Avril	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24
1957 Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
1957 Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
1957 Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
1957 Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
1957 Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
1957 Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
1957 Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
1957 Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

³ Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits ...</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	664	517	319	468	464	330	354	274	328
1956 Octobre	431	390	445	370	469	612	518	292	472	459	318	340	266	322
Novembre	439	396	459	395	480	612	518	324	482	459	321	341	273	325
Décembre	439	394	454	399	482	612	518	335	482	458	321	341	274	325
1957 Janvier	440	391	451	390	492	624	518	348	501	458	323	342	278	326
Février	440	380	442	386	490	624	518	348	496	454	333	353	284	325
Mars	441	393	430	377	489	624	518	348	494	454	334	354	287	328
Avril	443	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai	443	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	358	278	327

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits ...</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1956 Octobre	337	669	496	364	436	284	443	455	237	479	495	583	436	517
Novembre	371	673	496	381	444	323	452	492	235	479	495	583	436	521
Décembre	373	673	496	380	452	310	453	488	236	479	497	586	439	515
1957 Janvier	317	673	495	380	453	307	465	462	236	479	505	612	440	513
Février	301	667	514	379	462	304	472	422	237	484	509	614	451	493
Mars	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493
Avril	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1956 Moyenne	103	104	102	104	107	108	109	103	106
1957 Moyenne	106		p108		p106	p112		105	p108
1956 Octobre	104	105	102	105	107	109	109	104	106
Novembre	106	105	103	107	109	109	109	105	107
Décembre	106	106	104	107	111	110	110	106	108
1957 Janvier	106	106	105	108	111	110	110	105	107
Février	106	106	104	107	110	110	109	105	107
Mars	106	106	104	107	109	110	109	105	106
Avril	107	106	104	107	110	111	109	105	107
Mai	107	106	106	107	109	111	109	106	106
Juin	106	107	106	107	107	112	109	106	108
Juillet	107	107	107	108	106	112	109	105	109
Août	106	107	108	107	106	112	108	105	109
Septembre	106	107	109	107	104	113	108	105	109
Octobre	106	107	112	107	102	113	107	105	109
Novembre	106	107	116	107	p100	p113	108	105	109
Décembre	106		p119		p 99	p113		104	p110

1 Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1956 Novembre	104,77	105,2	102,4	107,9
Décembre	105,45	106,2	102,7	108,5
1957 Janvier	105,88	106,3	103,5	109,1
Février	106,12	106,2	103,9	110,2
Mars	105,92	105,8	103,9	110,8
Avril	106,13	105,5	104,6	111,5
Mai	106,28	105,7	104,5	111,5
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1

PRODUCTION

50

I. — INDICES DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique						Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales						
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liques	Fila-tures		Tissages	Com-bustible et énergie	Métal-lurgie	Fabri-cations métal-liques	Fila-tures	Tissages
1955 Moyenne	108,0	99,7	110,3	130,3	103,3	109,7	112,3	115,7	102,9	126,7	125,5	109,4	107,9
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	141,0	109,3	114,1	121,0	122,4	104,3	136,5	135,2	114,6	115,3
1956 Septembre	113,3	92,5	119,0	142,0	111,7	114,0	124,6	124,4	96,2	138,4	140,4	116,4	121,4
Octobre	126,6	108,2	131,7	154,7	121,5	127,1	139,7	127,5	105,8	142,7	139,8	120,4	125,0
Novembre	120,3	102,3	125,2	142,4	108,6	128,0	139,7	129,3	110,0	141,7	137,0	133,3	138,4
Décembre	113,8	94,9	119,0	139,9	109,8	118,0	125,7	122,7	105,6	136,4	132,4	120,0	124,5
1957 Janvier	118,0	96,7	123,8	151,9	116,3	129,7	137,1	122,2	100,2	143,2	133,0	127,2	126,9
Février	112,3	94,9	118,0	140,2	110,4	121,9	130,9	127,6	108,6	142,2	143,6	129,5	132,2
Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	128,6	109,9	142,9	143,3	128,3	127,4
Avril	119,2	100,4	124,3	144,9	116,0	123,7	133,1	130,7	104,3	142,0	148,4	126,2	130,1
Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	131,2	106,4	142,3	144,9	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,4	98,7	119,8	137,0	128,4	122,4
Juillet	88,8	83,7	90,3	59,3	71,2	96,7	107,2	92,1	85,2	62,9	96,0	96,0	100,8
Août	p 108,3	97,0	112,0	137,9	99,6	110,3	102,7	116,4	98,2	132,5	124,8	110,4	98,5
Septembre	p 114,3	90,1	120,9	142,4	113,1	116,3	121,4	124,8	99,0	140,6	138,6	121,4	119,9
Octobre	p 125,1	107,8	129,9	148,4	118,2	123,9	137,4	126,1	108,7	139,6	136,0	119,4	121,6
Novembre	p							127,0	109,0	136,0	135,0	118,0	116,0

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179
1957 Moyenne p			334	289	579	360	861	2.423		
1956 Novembre	88	121	363	312	587	372	901	2.535	24,3	236
Décembre	88	120	302	296	565	372	820	2.355	22,7	179
1957 Janvier	87	119	325	297	588	377	830	2.417	23,7	210
Février	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars	90	124	349	303	606	382	897	2.537	23,9	218
Avril	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232
Mai	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257
Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334
Juillet	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,8	873
Novembre p			370	302	601	366	893	2.532		1.141
Décembre p			341	284	618	380	892	2.515		1.385
1958 Janvier p			353	326	639	388	958	2.664		1.948

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)	en activité (à la fin de la période)	Fonte	Acier brut	Acier et for finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne					519				
1956 Octobre	635	4.728	177	603	559	50	511	581	440
Novembre	608	4.732	171	599	425	50	481	536	403
Décembre	631	4.738	159	601	418	50	483	540	389
1957 Janvier	628	4.672	173	604	379	51	503	577	430
Février	577	4.699	173	612	326	51	461	521	401
Mars	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre	600	4.873			693		p 476	p 532	p 366
Décembre					738				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1955 Moyenne .	731	6.337	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1956 Septembre .	784	6.090	142	7.703	472	2.262	1.531	2.756	619	3.252	6.821	2.676	690
Octobre ...	952	6.685	176	8.178	559	2.612	1.746	2.998	661	3.508	7.895	2.922	789
Novembre .	795	6.255	158	8.923	529	2.585	1.692	2.999	691	3.362	8.092	2.811	833
Décembre .	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
1957 Janvier ...	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février ...	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	656	3.002	7.444	2.660	813
Mars	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886
Novembre .	900	5.547	121	7.862	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis	Papier		Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8		25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne .	p392						p27,7	p4,3				30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1			
1956 Octobre ...	455	169	276	20,6	20,2	17,3	26,6	4,8	221	13,0		100,3	25,3	82	23,2	11,8	24,6	6.057	4,2	39,9
Novembre .	376	162	229	18,8	17,6	15,3	24,8	4,5	192	14,0		151,8	28,1	48	40,6	13,0	20,4	5.085	3,4	32,7
Décembre .	365	158	147	17,0	15,1	15,7	23,5	4,1	158	13,1		49,0	22,7	182	30,5	12,1	27,1	5.324	3,3	40,7
1957 Janvier ...	317	166	155	17,3	13,4	16,8	28,1	4,6	128	13,1		2,9	16,5	160	23,9	11,4	17,3	5.552	3,7	42,4
Février ...	347	153	125	15,6	13,6	15,5	27,2	4,3	90	10,7		—	14,2	142	17,5	12,6	16,1	5.157	3,8	36,5
Mars	441	171	172	19,2	15,3	20,2	30,1	4,8	91	11,3		1,0	14,0	129	20,6	16,1	25,7	5.196	4,9	42,8
Avril	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7		0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7
Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9		—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8		—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4		—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5		—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8		0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9		146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre .	351	p181	p204	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	p190	p13,0		175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020		
Décembre .	p268						p25,6	p4,0				34,1	17,3	251	18,2	11,1	24,1			

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *

(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 2 (8)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (8)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1955 Moyenne	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	994
1956 Septembre	32,9	487	414	934	37,9	6,0	966
Octobre	40,8	566	484	1.091	30,8	38,6	1.083
Novembre	40,7	567	477	1.085	29,5	44,2	1.070
Décembre	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	1.088
1957 Janvier	45,5	617	485	1.148	27,0	50,8	1.124
Février	39,9	543	445	1.028	32,5	51,0	1.010
Mars	42,3	554	465	1.061	28,6	16,8	1.073
Avril	34,6	531	450	1.016	22,7	11,2	1.026
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	1.038
Juin	27,7	484	395	907	40,7	10,3	937
Juillet	23,7	460	339	822	34,7	15,8	841
Août	29,8	520	430	980	34,7	8,7	1.006
Septembre	35,6	561	432	1.029	18,9	16,6	1.032
Octobre	40,5	619	512	1.172	18,1	43,7	1.147
Novembre	39,7	627	496	1.163	11,6	71,2	1.104

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 213; au début de l'année 1956 : 106; au début de l'année 1957 : 102.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) 1

(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1955 Moyenne	0,62	158,71	91,74	12,77	172	0,31	3,94	-3,63	168
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	-5,36	182
1956 Septembre	0,30	168,80	97,06	11,74	181	0,42	5,59	-5,17	176
Octobre	0,28	175,38	102,75	14,83	190	0,38	5,92	-5,54	185
Novembre	0,25	173,52	100,74	17,75	192	0,37	6,20	-5,83	186
Décembre	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	-6,30	185
1957 Janvier	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	-7,02	195
Février	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	-6,17	173
Mars	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	-6,35	187
Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	-5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	-5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	-5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	-3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	-2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	-5,14	182
Octobre	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	-5,61	191
Novembre	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	-5,95	184

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																				
	Indice général	Alimentation				Habilleme nt				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.	
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette
1956 Décembre	166	162	186	165	170	96	145	119	179	154	115	116	149	246	166	271	285	222	231	172	252
1957 Janvier	117	131	114	138	126	104	103	91	144	115	144	107	127	112	207	128	120	113	114	104	40
Février	105	128	116	124	124	93	67	68	96	84	109	122	115	117	184	129	107	95	96	99	45
Mars	122	137	125	143	134	132	134	109	119	114	127	139	132	126	181	135	118	105	102	112	67
Avril	130	136	135	145	136	120	183	135	139	133	128	138	132	125	174	133	121	120	105	107	118
Mai	127	131	123	140	129	113	150	127	136	127	117	144	130	129	188	139	115	108	105	106	92
Juin	124	117	108	121	114	117	167	137	174	141	100	133	115	113	163	122	128	91	89	120	117
Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	146
Août	121	122	118	143	123	74	170	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	93
Septembre	117	121	116	130	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	123	115	182	172	56
Octobre	127	136	132	138	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	104
Novembre	157	144	159	159	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	433
Décembre	173	166	192	175	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	246	163	254

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises & succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habilleme nt	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1956 Décembre	132	97	141	140	112	150	136	105	107	135	116	164	129	131	138	124	164	—
1957 Janvier	114	96	134	128	102	136	123	163	98	96	61	102	98	138	p103	86	p126	119
Février	73	49	60	112	97	116	117	119	104	103	69	104	96	109	95	89	p106	113
Mars	138	106	85	121	109	125	120	156	105	94	80	107	121	114	100	92	p115	119
Avril	p183	145	124	119	107	123	116	176	100	109	92	120	120	112	112	134	p127	117
Mai	p157	125	106	123	107	126	119	135	101	93	111	127	119	143	115	142	p128	119
Juin	p138	104	130	123	104	124	107	113	94	117	130	118	122	180	146	131	p124	118
Juillet	p119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
Août	p 83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	p134	119
Septembre	101	p101	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	p131	p123
Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	p129
Novembre	133	p105	95												113	p107	p132	p132
Décembre	122	p 90	128												128	p132		p151

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66 (Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097
1956 Moyenne	14,4	47,9	740	770
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755
1956 Décembre	16,8	57,5	624	860
1957 Janvier	15,6	42,0	773	787
Février	14,2	41,8	741	652
Mars	12,3	35,1	724	698
Avril	13,7	43,9	833	710
Mai	15,2	44,7	904	803
Juin	16,0	56,8	968	826
Juillet	15,1	43,6	856	715
Août	15,8	55,3	827	718
Septembre	18,6	55,1	847	776
Octobre	19,7	55,5	1.052	1.007
Novembre	18,0	64,0	763	710
Décembre	15,7	58,2	571	655

III. — ABATTAGES DANS LES 67 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1955 Moyenne	21,0	3,7	10,9	31,3	5,6
1956 Moyenne	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1956 Octobre	22,1	3,8	9,8	41,1	8,5
Novembre	18,1	2,6	7,4	33,7	10,5
Décembre	19,0	2,9	8,0	34,8	8,2
1957 Janvier	18,0	2,2	8,1	32,3	8,3
Février	18,3	2,8	7,7	32,2	5,4
Mars	17,5	2,8	10,2	30,7	5,0
Avril	18,9	2,7	9,0	35,3	3,5
Mai	20,0	2,7	10,5	36,7	3,0
Juin	16,4	2,2	9,5	33,3	1,8
Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
Septembre	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
Octobre	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1956 Juillet	406	571	135	1.112	1.042	70	94
Août	385	603	132	1.120	1.076	44	96
Septembre	345	613	130	1.088	1.028	60	94
Octobre	326	703	136	1.165	1.081	84	93
Novembre	302	684	131	1.117	1.056	61	95
Décembre	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier	330	657	104	1.091	1.071	20	99
Février	288	619	91	998	1.021	- 23	102
Mars	334	662	95	1.091	1.061	30	97
Avril	337	637	91	1.065	1.044	21	98
Mai	331	646	91	1.068	1.057	11	99
Juin	340	594	113	1.047	1.021	26	97
Juillet	402	506	98	1.006	1.050	- 44	104
Août	393	600	91	1.084	1.059	25	98
Septembre	362	591	89	1.042	1.057	- 15	101

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)		(millions)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1956 Septembre	274	83	65	339	20,0	671	5.647	180	254	115	549
Octobre	316	102	72	388	21,2	700	6.655	220	282	138	640
Novembre	295	100	73	368	21,6	713	6.316	202	266	138	606
Décembre	272	96	78	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier	266	96	75	341	p22,2	p725	5.908	168	272	166	606
Février	254	95	70	324	p20,5	p664	5.530	168	257	137	562
Mars	277	98	77	354	p21,2	p697	6.026	183	275	141	599
Avril	273	95	69	342	p21,0	p713	5.813	177	259	132	568
Mai	277	95	74	351	p21,7	p737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	p20,0	p694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	p18,6	p723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	p20,0	p754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	p20,6	p695	5.403	163	259	105	527
Octobre	290	90	68	358	p21,5	p707	6.077	189	279	110	577
Novembre	260	85	66	326	p22,1	p722	5.693	172	260	111	543

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1950, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)	(milliers de tonnes)									
1955 Moyenne	547	5.745	185	2.425	79	946	792	1.011	27	259	21
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1956 Juillet	546	5.331	81	2.006	68	919	768	1.133	16	272	68
Août	565	5.773	97	2.130	78	1.037	879	1.188	20	281	63
Septembre ...	549	5.647	97	2.076	74	994	888	1.137	55	265	61
Octobre	640	6.655	391	2.510	87	1.084	1.030	1.136	30	318	69
Novembre	606	6.316	503	2.538	92	932	894	974	17	301	65
Décembre	604	6.028	269	2.371	98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	65
Février	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	64
Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
	(milliers de tonnes)										
1955 Moyenne	3.028	95	1.596	29	180	307	688	8	122	3	1.201
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1956 Juillet	2.690	29	1.331	21	169	272	715	1	135	17	778
Août	2.979	30	1.465	23	183	312	810	5	137	14	792
Septembre ...	2.971	33	1.426	26	186	336	788	30	133	13	768
Octobre	3.595	272	1.753	31	206	383	772	7	156	15	1.734
Novembre	3.408	360	1.720	34	173	328	639	1	136	17	2.000
Décembre	3.024	126	1.650	33	183	341	549	2	128	12	1.135
1957 Janvier	2.874	26	1.665	36	148	360	494	1	129	15	556
Février	2.809	25	1.648	29	146	348	471	1	129	12	551
Mars	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

* Les chiffres pour octobre et novembre 1957 s'élèvent respectivement à 1.587 et 1.785.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne	1.325	3.296		1.116	204		4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1956 Décembre	1.330	3.240	1.971	1.069	234	1.129	4.342	1.993	744	4.147	1.926	1.257
1957 Janvier	1.378	3.287	2.074	1.155	251	1.242	4.368	1.957	750	4.196	1.936	1.222
Février	1.295	2.900	1.535	1.081	172	1.400	3.733	1.779	742	3.723	1.748	1.054
Mars	1.408	3.231	1.673	1.198	211	1.253	4.145	1.937	833	4.012	1.839	1.106
Avril	1.296	3.193	1.847	1.108	185	1.241	4.121	1.918	807	4.036	1.911	1.135
Mai	1.321	3.306	1.728	1.134	191	1.403	4.159	1.929	751	4.023	1.897	1.178
Juin	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425		1.114	206		4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre ...	1.266	3.154		1.040	211		4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589		1.175	229		4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503		1.134	184		4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre	1.367	3.560		1.122	205		4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne	213	171		213	171			
1956 Décembre	197	164	216	191	148	66	156	76
1957 Janvier	207	162	222	210	180	103	164	85
Février	233	162	198	224	157	70	154	86
Mars	238	169	224	238	172	72	153	86
Avril	209	149	152	218	149	78	156	119
Mai	207	194	248	205	192	70	172	159
Juin	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183		237	195			
Septembre	191	180		191	172			
Octobre	210	155		201	149			
Novembre	186	151		191	149			
Décembre	192	160		189	159			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Nombre	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1955 Moyenne ..	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1956 Moyenne ..	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1956 Juin	8.152	4.181	3.824	652	16.809	2.054	1.581	1.414	158	5.207	195,5	103,1	94,5	21,9	415,0
Juillet	7.879	3.967	3.538	634	16.018	2.005	1.483	1.323	155	4.966	204,0	95,8	86,6	22,4	408,8
Août	7.730	4.401	3.710	582	16.423	2.023	1.591	1.362	147	5.123	194,6	104,8	89,0	22,2	410,6
Septembre ...	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre ...	8.434	4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre ...	7.835	3.739	3.115	498	15.187	2.075	1.388	1.177	121	4.761	192,9	91,3	80,5	16,3	381,0
Décembre ...	7.635	3.748	3.070	572	15.025	2.026	1.454	1.172	136	4.788	194,5	93,9	74,7	18,1	381,2
1957 Janvier ...	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février ...	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin						1.828	1.407	1.197	191	4.623					

**COMMERCE EXTERIEUR
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grais- ses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chandises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1955 Moyenne	1.589	177	2.725	1.208	164	645	2.796	1.918	529	99	11.850	2.879		
1956 Moyenne	1.807	191	3.046	1.519	143	732	3.203	2.376	579	39	13.635	2.982		
1956 Novembre	2.115	208	3.070	1.700	164	802	3.131	2.587	602	32	14.411	3.000		
1956 Décembre	2.450	248	3.591	1.813	171	859	3.364	2.524	528	32	15.580	3.240		
1957 Janvier	2.261	207	3.553	1.976	241	914	3.407	2.275	529	34	15.397	3.275		
Février	1.721	185	3.083	1.805	218	848	3.320	2.478	599	28	14.285	3.265		
Mars	1.775	200	3.410	1.918	170	897	3.198	2.476	728	31	14.803	3.131		
Avril	1.721	212	3.286	1.921	152	862	3.598	2.659	714	34	15.159	3.206		
Mai	1.694	213	3.465	1.801	79	822	3.283	2.497	691	30	14.575	3.132		
Juin	1.600	214	3.037	1.692	89	772	3.111	2.528	606	27	13.676	3.082		
Juillet	1.726	198	3.227	1.861	117	802	3.064	2.302	691	25	14.013	2.979		
Août	1.691	185	3.294	1.787	125	743	3.013	2.152	668	30	13.688	2.786		
Septembre	1.473	208	2.732	1.971	131	806	2.814	2.246	779	24	13.184	2.672		
Octobre	1.779	245	3.076	1.725	102	929	3.447	2.505	818	32	14.658	2.974		
Novembre											p13.519	p2.839		
<i>Exportations.</i>														
1955 Moyenne	415	20	870	778	92	781	6.730	1.291	458	145	11.580	4.547	- 270	97,7
1956 Moyenne	518	26	907	807	90	854	7.744	1.511	560	160	13.177	5.169	- 458	96,6
1957 Janvier	537	31	988	665	103	1.003	8.810	1.539	562	170	14.408	5.965	- 989	93,6
Février	480	25	932	754	108	850	7.542	1.358	545	136	12.733	5.892	- 1.552	89,1
Mars	407	35	1.039	843	132	1.002	8.654	1.908	620	142	14.782	6.003	- 21	99,9
Avril	424	34	1.018	793	92	905	7.766	1.655	598	142	13.427	5.700	- 1.732	88,6
Mai	436	32	973	980	75	848	8.196	1.635	550	166	13.891	5.168	- 684	95,3
Juin	459	31	956	846	54	862	7.666	1.747	547	159	13.327	5.328	- 350	97,4
Juillet	462	46	911	910	47	865	6.682	1.640	616	146	12.325	5.184	- 1.688	88,0
Août	389	44	664	960	58	811	6.137	1.062	585	196	10.906	4.691	- 2.782	79,7
Septembre	406	36	840	960	56	1.074	7.359	1.477	697	157	13.062	5.153	- 122	99,1
Octobre	508	32	1.023	941	67	1.020	7.845	1.736	660	171	14.003	5.598	- 655	95,5
Novembre											13.132	5.616	p- 387	p 97,1
1958 Janvier											p12.780	p5.781		
											p14.167	p6.029		
<i>Importations.</i>														
Quantité (milliers de tonnes)														
1955 Moyenne	256	9,8	2.273	1.245	13,4	123	153	35,4	5,2	1,9	4.116			
1956 Moyenne	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1956 Novembre	372	11,2	2.442	1.615	11,9	150	160	34,7	6,2	1,4	4.804			
1956 Décembre	373	12,4	2.387	1.631	13,2	181	168	35,7	5,5	1,3	4.808			
1957 Janvier	320	36,6	2.248	1.680	16,8	195	167	29,8	5,6	1,7	4.701			
Février	247	9,8	2.292	1.430	14,9	166	164	44,1	5,7	1,3	4.375			
Mars	264	10,7	2.449	1.579	11,4	191	168	47,4	6,5	1,4	4.728			
Avril	252	40,1	2.463	1.585	10,9	150	177	41,8	6,8	1,4	4.728			
Mai	258	11,5	2.572	1.484	6,5	108	167	38,5	6,7	1,4	4.654			
Juin	253	11,5	2.444	1.385	7,1	126	158	46,0	6,0	1,1	4.438			
Juillet	302	50,5	2.471	1.537	8,9	143	147	36,3	7,4	0,9	4.704			
Août	301	10,7	2.773	1.494	10,0	131	154	31,6	6,4	1,2	4.913			
Septembre	229	10,9	2.720	1.627	10,2	137	155	36,2	7,4	0,9	4.933			
Octobre	298	49,3	2.694	1.504	7,8	145	178	42,5	7,9	1,2	4.928			
Novembre											p4.762			
<i>Exportations.</i>														
1955 Moyenne	71	1,8	408	853	6,6	306	811	29,6	5,0	54,6	2.547			
1956 Moyenne	70	2,2	490	704	6,0	332	839	30,4	5,7	69,8	2.549			
1957 Janvier	60	1,8	451	497	6,5	368	942	23,8	6,0	58,4	2.415			
Février	56	1,3	407	565	6,6	302	748	23,5	5,7	46,3	2.161			
Mars	44	1,9	435	600	8,6	371	924	30,7	6,8	40,1	2.462			
Avril	42	2,4	477	587	6,2	311	853	27,5	6,1	43,9	2.356			
Mai	42	2,2	542	756	5,2	335	910	29,1	5,9	60,3	2.688			
Juin	49	2,0	538	621	3,9	331	869	27,2	5,5	54,7	2.501			
Juillet	50	3,7	560	672	3,6	296	705	29,5	5,6	52,9	2.378			
Août	39	3,8	438	691	4,2	329	732	17,8	4,9	65,3	2.325			
Septembre	37	2,0	490	709	4,3	446	763	23,4	6,1	53,5	2.535			
Octobre	66	1,1	447	671	5,0	371	853	28,3	6,3	51,6	2.501			
Novembre											2.338			
1958 Janvier											p2.211			
											p2.350			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Janvier	122	194	316	102	77	179	2.439	1.853	4.292
Février	116	162	278	98	51	149	2.339	1.229	3.568
Mars	112	92	204	86	26	112	2.594	770	3.364
Avril	96	80	176	78	24	102	1.723	521	2.244
Mai	89	83	172	71	23	94	1.632	536	2.168
Juin	89	109	198	66	27	93	1.926	794	2.720
Juillet	80	110	190	64	30	94	1.480	681	2.161
Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
Décembre				98	92	190			
1958 Janvier				115	89	204			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1957 Janvier	24	178,7	36,1	29,6	30,3	38,1	14,8	12,1	9,5	3,9	4,2
Février	24	148,7	31,0	24,5	26,6	31,7	11,7	9,4	7,1	3,2	3,5
Mars	30	112,4	25,8	19,2	19,1	24,2	8,7	7,3	5,0	0,9	2,2
Avril	22	102,0	23,6	17,4	16,6	22,9	8,4	6,6	4,2	0,4	1,9
Mai	23	94,3	21,1	16,3	15,1	21,4	8,3	6,3	3,7	0,3	1,8
Juin	29	93,6	19,0	17,0	13,8	20,8	8,9	7,9	3,8	0,5	1,9
Juillet	23	94,0	18,8	17,3	12,3	21,1	9,7	8,2	3,8	0,7	2,1
Août	23	83,6	16,5	15,5	11,2	20,5	7,7	6,4	3,7	0,3	1,8
Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958 Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1

Moyenne journalière par semaine

1957 Décembre	15 au 21 ...	6	208,3	43,9	31,6	38,4	48,7	15,3	13,8	10,0	2,6	4,0
	22 au 28 ...	5	193,5	37,7	28,5	34,9	45,4	16,0	15,0	9,3	2,8	3,9
	29 au 4-1-58	5	230,6	43,3	33,0	43,6	55,9	20,0	17,2	10,0	3,1	4,5
1958 Janvier	5 au 11 ...	6	195,0	39,8	27,9	32,1	43,6	16,5	17,0	9,8	3,8	4,5
	12 au 18 ...	6	184,2	38,2	26,3	30,0	41,3	15,6	15,8	9,2	3,4	4,4
	19 au 25 ...	6	227,0	44,9	31,3	41,0	50,1	19,1	18,2	11,3	5,1	6,0
	26 au 1-2-58	6	210,0	42,0	29,3	34,1	45,7	18,2	18,2	12,1	5,0	5,4

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957 Janvier	138,9	39,8	178,7	73,6	27,9	101,5	65,3	11,9	77,2
Février	111,7	37,0	148,7	70,5	27,0	97,5	41,2	10,0	51,2
Mars	78,6	33,8	112,4	61,4	25,1	86,5	17,2	8,7	25,9
Avril	70,4	31,6	102,0	55,7	22,6	78,3	14,7	9,0	23,7
Mai	63,9	30,4	94,3	49,2	21,6	70,8	14,7	8,8	23,5
Juin	64,6	29,0	93,6	46,9	19,4	66,3	17,7	9,6	27,3
Juillet	66,1	27,9	94,0	46,5	17,9	64,4	19,6	10,0	29,6
Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
Décembre	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1956 Novembre	4,8	0,4	0,7	0,6	3,0	1,2	12,4	2,7	7,4	0,9	0,5	0,5	8,9	4,5	1,6	3,2	5,8	—	—	4,5	2,6	0,2	6,8	0,7	73,9
1956 Décembre	8,3	0,4	0,8	0,7	3,9	1,3	17,4	3,9	8,5	1,0	0,5	0,6	9,5	5,5	1,7	4,0	6,4	—	—	4,3	2,7	0,2	6,9	0,7	89,2
1957 Janvier	9,2	0,5	0,9	0,8	4,7	1,4	22,8	4,3	9,1	1,0	0,6	0,6	10,0	6,2	1,9	4,8	7,2	—	—	4,6	2,7	0,2	7,3	0,7	101,5
1957 Février	9,0	0,5	0,9	0,8	4,5	1,4	21,6	3,9	8,8	1,1	0,6	0,6	9,5	5,3	1,8	5,1	7,0	—	—	4,4	2,7	0,2	7,1	0,7	97,5
1957 Mars	7,6	0,4	0,8	0,6	3,1	1,4	17,7	3,4	8,3	1,0	0,6	0,6	8,8	4,1	1,7	5,3	6,7	—	—	4,1	2,6	0,2	6,8	0,7	86,5
1957 Avril	6,9	0,5	0,8	0,6	1,7	1,4	15,5	3,0	8,4	1,0	0,6	0,5	8,1	3,6	1,6	5,1	6,0	—	—	3,1	2,5	0,2	6,4	0,8	78,3
1957 Mai	4,2	0,5	1,1	0,6	1,4	1,2	13,1	2,9	7,9	1,0	0,5	0,5	7,6	3,5	1,5	4,5	5,9	—	—	3,1	2,5	0,2	6,2	0,9	70,8
1957 Juin	4,7	0,5	0,8	0,6	1,4	1,2	12,6	2,6	7,1	0,9	0,5	0,5	7,4	3,6	1,4	3,5	5,4	—	—	2,3	2,4	0,2	5,8	0,9	66,3
1957 Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,8	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
1957 Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
1957 Septembre ...	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
1957 Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
1957 Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
Chômeurs partiels et accidentels																									
1956 Novembre	1,0	0,7	0,1	0,3	0,3	0,3	11,2	1,4	2,1	0,2	0,1	0,1	4,8	4,2	1,7	1,1	1,6	3,2	0,0	0,3	0,2	0,0	0,3	0,0	35,2
1956 Décembre	1,4	1,0	0,2	0,5	0,5	0,4	16,6	3,2	4,2	0,5	0,2	0,1	6,3	7,5	2,7	1,5	2,3	2,9	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	52,9
1957 Janvier	1,7	1,5	0,3	1,0	0,8	0,3	41,4	4,0	3,5	0,4	0,1	0,2	5,2	6,2	1,4	1,7	3,3	3,2	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	77,2
1957 Février	1,6	1,4	0,1	0,6	0,7	0,3	21,4	2,2	2,2	0,4	0,1	0,2	5,0	4,4	1,1	1,8	3,0	3,7	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	51,2
1957 Mars	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	3,5	0,8	1,4	0,3	0,1	0,2	4,0	3,1	1,0	1,8	2,0	4,8	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	25,9
1957 Avril	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	2,0	0,7	1,7	0,4	0,1	0,1	4,3	3,1	1,3	1,4	1,8	4,2	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	23,7
1957 Mai	0,8	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	1,7	0,6	1,6	0,3	0,1	0,1	4,7	3,1	1,5	1,3	1,5	4,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	23,5
1957 Juin	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	2,0	0,7	4,2	0,3	0,1	0,1	4,7	3,4	2,3	1,1	1,5	4,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	27,3
1957 Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
1957 Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
1957 Septembre ...	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
1957 Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
1957 Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
Total des chômeurs contrôlés																									
1956 Novembre	5,8	1,1	0,9	0,8	3,3	1,5	23,6	4,1	9,4	1,1	0,6	0,6	13,7	8,7	3,3	4,3	7,4	3,2	0,0	4,8	2,9	0,2	7,1	0,7	109,1
1956 Décembre	9,7	1,4	0,9	1,1	4,5	1,7	34,1	7,1	12,7	1,4	0,7	0,7	15,8	12,9	4,4	5,5	8,8	2,9	0,0	4,7	3,0	0,2	7,2	0,7	142,1
1957 Janvier	10,9	2,0	1,3	1,8	5,4	1,7	64,2	8,3	12,6	1,4	0,7	0,8	15,2	12,4	3,3	6,5	10,5	3,2	0,0	4,9	3,0	0,3	7,6	0,7	178,7
1957 Février	10,7	1,9	1,0	1,4	5,3	1,7	43,0	6,0	11,0	1,4	0,8	0,8	14,5	9,6	2,9	6,9	10,0	3,7	0,0	4,8	2,9	0,3	7,4	0,7	148,7
1957 Mars	8,2	0,8	0,9	0,7	3,4	1,8	21,2	4,2	9,7	1,3	0,7	0,8	12,8	7,2	2,7	7,1	8,7	4,8	0,0	4,5	2,9	0,3	7,0	0,7	112,4
1957 Avril	7,4	0,8	0,9	0,7	1,9	1,9	17,4	3,7	10,1	1,4	0,7	0,7	12,5	6,6	2,9	6,6	7,8	4,2	0,0	3,4	2,8	0,2	6,6	0,8	102,0
1957 Mai	4,9	0,8	1,3	0,7	1,6	1,6	14,8	3,5	9,5	1,2	0,6	0,6	12,2	6,6	3,0	5,8	7,4	4,5	0,0	3,5	2,7	0,2	6,4	0,9	94,3
1957 Juin	5,8	0,8	1,1	0,7	1,5	1,4	14,5	3,3	11,4	1,2	0,6	0,6	12,1	7,1	3,7	4,6	6,9	4,0	0,0	2,6	2,6	0,2	6,0	0,9	93,6
1957 Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
1957 Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
1957 Septembre ...	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
1957 Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
1957 Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1957 30 avril	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.016	3.135	3.320	3.229	3.082	3.118	2.798	2.845
Prêts au jour le jour	1.706	1.831	2.372	1.649	1.796	1.333	1.150	1.402
Banquiers	5.083	4.943	4.905	4.858	5.048	5.657	5.255	5.219
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.026	898	1.181	978	963	901	911	925
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.394	4.721	5.116	4.546	4.170	4.010	4.479	4.630
Portefeuille-effets	46.635	45.790	45.220	43.403	43.725	42.139	43.360	44.747
a) Portefeuille commercial ²	15.161	13.823	13.398	12.416	13.273	12.782	13.851	15.033
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	9.707	10.126	9.678	9.431	10.963	11.352	11.294	14.566
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	21.767	21.841	22.144	21.556	19.489	18.005	18.215	15.098
Reports et avances sur titres	1.413	1.342	1.316	1.316	1.284	1.222	1.173	1.093
Débiteurs par acceptations	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833
Débiteurs divers	22.035	22.091	21.650	22.827	23.085	23.187	22.209	21.407
Portefeuille-titres	26.911	26.512	26.751	25.624	25.574	25.615	25.219	24.820
a) Valeurs de la réserve légale	293	294	298	298	298	297	294	294
b) Fonds publics belges	23.817	23.728	23.720	22.326	22.780	22.819	22.417	22.032
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	78	78
d) Actions de banques	1.125	1.125	1.139	1.139	1.139	1.139	1.140	1.140
e) Autres titres	1.598	1.287	1.516	1.283	1.278	1.282	1.289	1.276
Divers	898	927	1.027	925	934	1.006	1.089	1.086
Capital non versé	5	8	6	5	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	124.234	123.098	123.766	119.842	119.587	117.432	116.729	117.012
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	19	20	20	20	21	22	24	24
Immeubles	986	986	989	991	991	986	987	993
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	320	322	323	325	326	328	325	331
Matériel et mobilier	120	123	122	125	128	126	128	129
Total de l'immobilisé ...	1.712	1.718	1.721	1.728	1.733	1.729	1.731	1.744
Total général actif ...	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	1.270	1.887	1.559	1.013	1.537	1.151	729	395
Emprunts au jour le jour	34	68	63	100	94	70	88	22
Banquiers	10.185	8.977	8.425	8.104	8.410	8.239	7.375	7.990
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.829	1.677	1.765	1.601	1.574	1.798	1.761	1.630
Acceptations	11.112	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833
Autres valeurs à payer à court terme	2.603	2.774	2.669	2.665	2.707	2.311	2.530	2.619
Créditeurs pour effets à l'encaissement	817	788	792	715	708	753	779	848
Dépôts et comptes courants	81.654	81.366	82.912	80.310	79.813	78.723	78.567	78.924
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	70.261	70.929	72.908	70.693	69.737	68.587	68.703	68.029
b) A plus d'un mois	11.393	10.437	10.004	9.617	10.076	10.136	9.864	10.895
Obligations et bons de caisse	4.327	4.347	4.394	4.369	4.460	4.536	4.659	4.794
Montants à libérer sur titres et partic.	620	664	627	627	627	630	630	629
Divers	3.681	3.547	3.338	3.529	3.413	3.599	4.193	3.996
Total de l'exigible ...	118.132	116.995	117.446	113.515	113.264	111.049	110.391	110.680
C. Non exigible :								
Capital	4.560	4.572	4.692	4.707	4.707	4.765	4.746	4.749
Fonds indispos. par prime d'émission ...	154	144	144	144	144	141	140	140
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	297	298	302	302	302	302	298	299
Réserve disponible	2.724	2.728	2.823	2.823	2.823	2.824	2.814	2.818
Provisions	79	79	80	79	80	80	71	70
Total du non exigible ...	7.814	7.821	8.041	8.055	8.056	8.112	8.069	8.076
Total général passif ...	125.946	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatutaires s'élevait aux 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre et 30 novembre 1957 respectivement à 10.937, 11.857, 12.342, 12.448, 11.840, 12.203, 12.837 et 11.228 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'avril, mai, juin juillet, août, septembre, octobre et novembre 1957 ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.778, 10.742, 10.711, 10.721, 10.781, 10.704, 10.618 et 10.522 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

	1958 2 janvier	1958 9 janvier	1958 16 janvier	1958 23 janvier	1958 30 janvier	1958 6 février	1958 13 février	1958 20 février
ACTIF								
Encaisse en or	45.823	46.055	47.299	47.320	47.321	47.333	47.408	48.225
Avoirs sur l'étranger	1.867	1.601	1.556	1.476	1.911	2.048	2.033	1.943
Devises étrangères et or à recevoir	350	350	350	175	175	175	426	923
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	6.825	6.825	7.085	7.085	7.085	7.038	7.038	7.080
b) pays membres de l'U.E.P.	1.845	2.141	646	723	802	1.061	1.458	1.174
c) autres pays	914	880	905	927	963	934	901	768
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.464	1.446	1.440	1.347	1.371	1.315	1.282	1.242
Effets commerciaux sur la Belgique	12.041	9.741	8.969	9.273	10.267	9.934	9.833	8.581
Avances sur nantissement	1.214	888	1.173	1.067	1.671	966	634	613
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	8.040	9.290	8.415	7.840	5.990	8.165	8.740	8.540
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	42	42	42	42	42	42	41	41
c) autres effets publics belges	2	1	1	1	1	—	—	—
Compte courant du Trésor public	1.325	1.325	1.325	525	525	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	664	671	678	692	699	692	709	726
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	1	2	2	2	1	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.456	34.456	34.397	34.397	34.397	34.397	34.397	34.397
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.239	2.239	2.239	2.239	2.253	2.325	2.361	2.368
Immeubles, matériel et mobilier	1.318	1.318	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	936	963	997	1.000	1.000	997	997	1.002
Divers	1.085	1.057	391	340	374	517	546	539
	122.451	121.290	119.326	117.887	118.265	119.356	120.222	119.580

PASSIF

Billets en circulation	112.741	112.042	110.398	109.200	108.904	110.360	109.260	108.699
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	22	7	5	22	15	23	18	15
Comptes Accord de Coop. Economique	20	20	20	20	20	20	20	20
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	209	209	269	269	269	357	357	357
Banques à l'étranger : comptes ordin.	177	178	180	181	181	181	188	185
Comptes courants divers	1.722	1.349	1.677	1.528	2.132	1.799	3.498	3.100
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	270	236	237	297	389	289	320	77
Autres pays	268	205	226	277	272	280	280	278
Total des engagements à vue	115.429	114.246	113.012	111.794	112.182	113.309	113.941	112.731
Provisions spéciales :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	475	475	550	550	550	550	550	650
Devises étrangères et or à livrer	1.850	1.832	1.833	1.598	1.585	1.521	1.739	2.198
Caisse de Pensions du Personnel	936	963	997	1.000	1.000	997	997	1.002
Divers	1.521	1.534	555	566	569	600	616	620
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.840	1.840	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	122.451	121.290	119.326	117.887	118.265	119.356	120.222	119.580

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

BILAN AU 31 DECEMBRE 1957

(millions de francs)

Actif		Passif	
Encaisse en or	45.767	Billets en circulation	112.670
Avoirs sur l'étranger	1.923	Comptes courants et divers :	
Devises étrangères et or à recevoir	350	compte ordinaire	19
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :		comptes Accord de Coopér. Economique	20
a) U.E.P.	6.825	taxe exceptionnelle de conjoncture (loi du 12-3-57)	209
b) pays membres de l'U.E.P.	1.744	Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	524
c) autres pays	879	Banques en Belgique	2.546
Débiteurs pour change et or, à terme	1.464	Banques à l'étranger : comptes ordinaires	179
Effets commerciaux sur la Belgique	14.384	Particuliers	340
Avances sur nantissement	2.726	Valeurs à payer	654
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :		Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :	4.491
a) certificats du Trésor	6.615	Pays membres de l'U.E.P.	268
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	42	Autres pays	268
c) autres effets publics	2	Total des engagements à vue	117.697
Compte courant du Trésor public	1.325	Provision spéciale :	
Monnaies divisionnaires et d'appoint	673	Convention du 14 septembre 1954 : S.N.C.I.	475
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	0,4	Devises étrangères et or à livrer	1.850
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.456	Caisse de Pensions du Personnel	957
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.239	Comptes transitoires	537
Valeurs à recevoir	210	Capital	400
Immeubles, matériel et mobilier	1.416	Fonds de réserve :	
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	957	a) Réserve statutaire	385
Valeurs amorties et à réaliser	p.m.	b) Réserve extraordinaire	248
Comptes transitoires	244	c) Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	1.306
Total de l'actif	124.241	Bénéfice net à répartir	386
		Total du passif	124.241

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1957

(millions de francs)

Débit		Crédit	
Frais généraux	357	Escompte, change, intérêts et commissions	1.112
Frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or	5	Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	106
Subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	30	Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	1
Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel	32	Droits de garde, courtages et loyers des coffres	15
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier	21	Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	8
Amortissement sur immeubles nouveaux	98	Ristourne sur taxe mobilière	4
Redevances à l'Etat :		Prévision fiscale devenue disponible	3
a) Produit des opér. d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 ½ %	92	Redevances et bonifications de l'Etat :	
b) Droit de timbre sur la circulat. fiduciaire	159	a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal du 24 août 1939, art. 34)	116
Virement aux comptes transitoires du passif pour :		b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du 24 août 1939, art. 33)	92
a) provision pour construction d'immeubles	105	c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	2
b) prévision fiscale	120	Transfert du compte « Provision pour construction d'immeubles »	97
c) prévision sociale pour risques divers	150		
Virement à la réserve extraordinaire du bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	1		
Bénéfice net à répartir	386		
Total	1.556	Total	1.556

COMPTES D'ORDRE AU 31 DECEMBRE 1957

(millions de francs)

Valeurs à l'encaissement	22	
Crédits documentaires ouverts	5	
Visa d'acceptations relatives à l'exportation et à l'importation	3.211	
Dépôts divers :		
<i>Nantissement des comptes d'avances</i>	17.891	
<i>Garanties données par les cédants d'escompte</i>	14	
<i>Obligations de l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire</i>	5	
<i>Fonds Monétaire International</i>	10.823	
<i>Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement</i>	1.211	
<i>Autres dépôts</i>	<u>44.581</u>	74.525
Cautiionnements divers reçus		172
Certificats de garantie reçus du Trésor public		1.390
Cautions données en faveur du Personnel		141
Trésor public :		
<i>Portefeuille et avoirs divers</i>		20
Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :		
<i>Actions privilégiées S.N.C.F.B.</i>	5.000	
<i>Actions ordinaires S.N.C.F.B.</i>	1.000	
<i>Obligations participantes S.N.C.F.B.</i>	638	
<i>Bons du Trésor du Gouv. Grand-Ducal (Accord belg.-lux.)</i>	1.422	
<i>Obligations du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne (accords de Londres du 27-2-1953)</i>	376	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. du Logement</i>	4.005	
<i>Certificats 4 ½ % S.N. de la Petite Propriété Terrienne</i>	714	
<i>Valeurs diverses</i>	<u>470</u>	13.625
Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :		
<i>Valeurs déposées par des tiers</i>	6.583	
<i>Service de la Dette inscrite</i>	14.416	
<i>Caisse des Dépôts et Consignations</i>	55.295	
<i>Valeurs déposées en cautionnement</i>	<u>2.254</u>	78.548
<i>Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annulation des titres belges au porteur non déclarés</i>		14
<i>Valeurs à délivrer</i>		635.845
<i>Titres retirés de la circulation</i>		89
Fonds monétaire :		
<i>Fonds publics</i>	<u>4.630</u>	732.771
Fonds des rentes, titres déposés		3.566
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :		
<i>Placements provisoires</i>	9.548	
<i>Nantissements de prêts</i>	14	
<i>Dépôts de garanties</i>	<u>152</u>	9.714

REPARTITION DU BENEFICE NET

(millions de francs)

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 % du capital nominal	24
2. De l'excédent, soit 862 millions de francs	
a) 10 % à la réserve	36
b) 8 % au personnel	29
3. Du surplus, soit 297 millions de francs	
a) A l'Etat 1/5 ^e	60
b) Aux actionnaires, un second dividende	233
c) Le solde à la réserve	<u>4</u>
Total du bénéfice à répartir	386

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre
ACTIF								
Encaisse or	6.032	5.784	5.621	5.514	5.184	4.080	4.028	4.032
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.501	2.396	2.542	2.384	2.353	2.357	2.464	2.368
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	1	1	1	1	1	1
Certificats du Trésor belge	1.268	1.276	927	764	609	409	274	100
Autres avoirs	950	580	591	692	587	657	552	616
Avoirs en autres monnaies	31	31	40	25	29	24	27	24
Monnaies étrangères et or à recevoir	—	—	—	137	64	1.063	1.063	1.058
Débiteurs pour change et or à terme ...	—	—	—	—	8	5	5	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	104	263	385	337	247	284	271	303
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	7	469	563	500	560	198	181	17
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	12	6	6	11	7	8	7	10
Effets publics (stat. : art. 6, § 1 n° 3) Emis par le Congo Belge	—	195	90	10	—	60	235	310
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo belge	113	127	213	241	232	262	297	282
Effets publics belges émis en francs cong.	3.700	3.590	3.390	3.190	2.990	2.790	2.590	2.390
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13	979	978	1.055	1.096	1.124	1.169	1.192	1.190
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	166	176	186	190	192	197	159	157
Immeubles, matériel et mobilier	245	249	253	260	267	277	281	301
Divers	146	188	173	191	192	226	218	132
	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.370	5.753	5.913	5.953	5.810	5.657	5.589	5.885
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	4.713	5.486	5.465	5.132	5.152	4.559	4.043	3.310
Ruanda-Urundi	729	208	187	176	168	102	81	30
Comptes courants divers	2.047	1.400	1.309	1.083	1.100	1.470	1.577	1.667
Valeurs à payer	178	280	198	193	147	282	183	316
Total des engagements à vue	13.037	13.127	13.072	12.537	12.377	12.070	11.473	11.208
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	—	25	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	724	1.276	1.127	1.022	628	864	1.082	1.011
A terme	1.538	1.044	961	863	659	131	179	141
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	2	2	5	5	—	—	87	2
En autres devises	7	11	12	15	17	12	16	9
Monnaies étrangères et or à livrer	150	—	—	201	70	62	62	56
Divers	391	443	453	469	489	522	540	458
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	256	256	256	256	256	256	256	256
	16.255	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291

Mois		Comptes Chèques postaux 1 3	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1956	Novembre	4,17	1956	Septembre	1,79
	Décembre	4,09		Octobre	1,92
1957	Janvier	4,55		Novembre	2,14
	Février	4,08		Décembre	2,26
	Mars	3,92	1957	Janvier	2,06
	Avril	4,24		Février	2,05
	Mai	4,10		Mars	2,03
	Juin	4,01		Avril	2,28
	Juillet	3,99		Mai	2,25
	Août	4,01		Juin	2,11
	Septembre	3,85		Juillet	2,10
	Octobre	4,07		Août	2,00
	Novembre	4,53		Septembre	1,96
	Décembre	4,47		Octobre	2,05
1958	Janvier	4,40		Novembre	2,28

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR
(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par les entreprises et particuliers **					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique	Avoirs en comptes chèques postaux	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements para-banquaires	Total				Stock de monnaie scripturale
1955 Mars	5,9	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1 ¹
Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,6
Septembre ..	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
Décembre ..	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956 Janvier ...	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
Février ...	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
Septembre ..	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
Octobre ...	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
Novembre ..	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
Décembre ..	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957 Janvier ...	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
Février ...	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet ...	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre ..	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre ...	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre ..	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes para-banquaires administratifs

¹ Mouvement par rapport au 31 décembre 1954.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

85⁴

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets			Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)			
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale		Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux			Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale			Emprunts obligataires (banques de dépôts)				
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics		B.N.B.	Banques privées													Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			Ecart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1950 Septembre ...	89,9	56,7	6,9	63,6	153,5	+37,8	- 3,4	+1,6	36,0	101,6	1,1	3,7	106,4	29,3	32,1	-0,3	+1,4	-2,5	+2,4	172,7	-12,7	-1,7	—	-4,6	-0,2	153,5
Décembre	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	- 2,7	+1,6	34,2	101,0	1,3	4,1	106,4	33,2	36,6	+0,7	+0,9	-2,2	+2,3	175,5	-12,7	-1,8	—	-4,6	-0,3	156,1
1951 Mars	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	- 3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3
Juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	- 3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1
Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	- 4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6
Décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	- 5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5
1952 Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	—	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	—	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	—	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	—	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	—	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	—	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	—	-6,7	-4,3	198,9
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,8	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre p	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	51,0	60,0	+0,8	+1,2	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4

* Y compris les comptes d'organismes parasétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1950 2 ^e semestre	+ 2,5	- 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 2,7	- 11,8	+ 5,4	+ 0,3	+ 1,9	+ 5,9	- 0,2	—	+ 1,6	- 0,6	- 0,7	+ 0,9	+ 2,7
1951 1 ^{er} trimestre	- 1,8	- 0,2	—	+ 0,1	- 0,1	- 1,9	- 0,6	- 1,2	+ 0,1	- 2,0	+ 2,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,5	- 1,9
2 ^e trimestre	+ 2,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 1,2	+ 0,1	—	- 1,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 2,5
3 ^e trimestre	+ 5,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 7,1	+ 6,4	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 2,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 7,1
4 ^e trimestre	+ 6,0	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8	+ 7,8	+ 2,7	+ 0,5	- 0,2	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 7,8
Total ...	+ 12,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 3,0	+ 15,5	+ 11,0	+ 4,4	- 0,1	- 1,6	+ 3,0	- 0,6	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 15,5
1952 1 ^{er} trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	—	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	—	+ 0,2	- 1,6	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre	+ 0,7	+ 1,2	—	—	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	—	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	—	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	—	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	—	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	—	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	—	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	—	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	—	+ 0,1	—	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	- 2,5	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,5	—	—	- 1,5	+ 2,2	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,1	+ 2,2
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,6	- 3,0	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	- 6,7

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES
BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1957 6 juin	1957 4 juillet	1957 8 août	1957 5 septembre	1957 10 octobre	1957 7 novembre	1957 5 décembre	1958 9 janvier
ACTIF								
Encaisse or	301	201	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	100	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires	13	12	13	13	12	12	11	10
Comptes courants postaux	40	42	47	38	43	49	49	51
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴ ...	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat ¹	—	197	292	300	300	300	300	300
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁶	—	—	—	—	—	—	60	160
Bons du Trésor achetés	68 ⁷	—	—	40 ¹	50 ¹	50 ¹	—	—
Portefeuille d'escompte	1.976	2.018	2.063	1.943	1.972	1.989	1.902	1.982
<i>Effets escomptés sur la France</i>	767	799	803	663	645	630	522	622
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	19	13	6	7	40	47	54	60
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.190	1.206	1.254	1.273	1.287	1.312	1.326	1.300
Effets négociables achetés en France ⁹	297	276	301	292	281	282	303	257
Avances à 30 jours sur effets publics	20	16	16	21	19	19	20	22
Avances sur titres	12	12	12	11	10	11	11	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	23	35	22	28	25	32	29	21
Divers	68	63	63	66	68	73	73	59
Total ...	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets, au porteur en circulation	3.125	3.201	3.257	3.257	3.286	3.262	3.158	3.233
Comptes courants créditeurs	264	339	400	355	343	396	453	472
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
<i>Comptes courants des banques et in- stitutions financières françaises et étrangères</i>	188	259	321	277	272	321	378	389
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres en- gagements à vue</i>	76	80	79	78	71	75	75	83
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	96	99	140	108	119	127	115	134
Total ...	3.485	3.639	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 20 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947.

⁶ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957.

⁷ Convention du 29 mai 1957 approuvée par la loi du 29 mai 1957.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1894, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février
-----------	--------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.035	2.060	2.010	1.985	1.985	2.035	2.085	1.985
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.013	2.055	1.989	1.973	1.976	2.034	2.033	1.959
Au Département bancaire	37	20	36	27	24	16	67	41
	2.050	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	238	233	230	269	249	247	207	198
Autres titres :								
Escomptes et avances	18	26	22	14	30	21	19	46
Titres	19	18	19	21	24	24	22	21
Billets	37	20	36	27	24	16	67	41
Monnaies	2	3	2	3	2	2	2	2
	314	300	309	334	329	310	317	308

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	4	3	3	3	4	4
Dépôts publics :	18	13	13	16	9	10	10	11
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	204	195	205	226	229	208	213	205
Autres comptes	74	74	72	74	73	74	75	73
	314	300	309	334	329	310	317	308

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1957 10 juillet	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février
ACTIF								
Certificats-or	21.097	21.105	21.100	21.107	21.177	21.219	21.231	21.246
Fonds de rachat des billets des F.R.	848	839	838	852	845	860	869	857
Total des réserves de certificats-or	21.945	21.944	21.938	21.959	22.022	22.079	22.100	22.103
Billets F.R. d'autres banques	308	371	360	378	375	334	564	627
Autres encaisses	330	380	382	367	362	329	407	536
Escompte et avances	908	808	433	684	689	498	707	153
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	23	20	25	17	16	23	42	40
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	—	3	13	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	554	341	688	577	597	819	899	571
Certificats	11.362	19.933	19.933	19.933	19.933	19.934	19.934	19.934
Billets	8.572	—	—	—	—	—	—	—
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	23.290	23.076	23.423	23.312	23.332	23.555	23.635	23.307
Détenus en vertu d'une convention de rachat	40	—	—	148	238	223	110	104
Total des fonds publics	23.330	23.076	23.423	23.460	23.570	23.778	23.745	23.411
Total des prêts et des fonds publics	24.262	23.905	23.882	24.162	24.275	24.302	24.507	23.604
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.653	4.386	4.356	4.493	4.590	4.856	4.765	4.424
Immeubles	79	81	81	82	83	83	84	84
Autres avoirs	248	128	97	160	221	186	242	173
Total actif ...	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551

EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	26.852	26.745	26.932	26.853	26.894	27.326	27.286	26.685
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.868	18.531	18.162	18.692	18.714	18.908	19.355	19.058
Trésor américain — compte général ...	408	341	501	504	418	244	474	207
Étrangers	344	367	344	337	353	308	342	284
Autres	279	270	272	253	250	182	171	321
Total dépôts	19.899	19.509	19.279	19.786	19.735	19.642	20.342	19.870
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.672	3.618	3.514	3.608	3.940	3.837	3.721	3.619
Autres engagements et dividendes courus	15	14	18	20	22	24	13	15
Total exigible ...	50.438	49.886	49.743	50.268	50.591	50.829	51.362	50.189

COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	333	338	338	338	341	342	346	348
Surplus (section 7)	748	748	748	748	748	748	809	809
Surplus (section 13b)	28	27	27	27	27	27	27	28
Autres comptes de capital	278	196	240	220	221	223	125	177
Total passif ...	51.825	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	65	74	65	71	66	68	89	128
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	46,9 %	47,4 %	47,5 %	47,1 %	47,2 %	47,0 %	46,4 %	47,5 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1957 11 juin	1957 8 juillet	1957 5 août	1957 9 septembre	1957 7 octobre	1957 4 novembre	1957 9 décembre	1958 6 janvier
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	23	28	55	198	172	51	11	9
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	68	68
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	460	460	460
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	48	123	110	241	246	57	89	107
<i>sur titres, etc.</i> ²	47	122	109	240	245	55	87	105
<i>sur produits et cédules</i>	1	1	1	1	1	2	2	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	52	62	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	200	200	200	200	200	200	100	100
Lingots et monnaies	3.058	3.058	3.007	2.838	2.660	2.660	2.660	2.823
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.050	3.050	2.997	2.826	2.649	2.649	2.649	2.812
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	8	8	10	12	11	11	11	11
Créances et titres libellés en monnaies étrangères ³	728 ⁴	667 ⁴	660 ⁴	618 ⁴	809 ⁴	952 ⁴	956	1.028
Moyens de paiement étrangers ³	1,0	1,0	1,0	1,0	0,6	0,6	0,6	0,5
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	229	229	185	176	156	167	205	185
PlACEMENT DU CAPITAL, DES RÉSERVES, DU FONDS DES PENSIONS ET DU FONDS DE PRÉ- VISION	142	143	143	144	146	145	146	145
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	37	36	37	39	42	45	44	47
	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	105	105	105	105	105
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	4.006	4.059	4.109	4.027	4.035	4.092	3.982	4.094
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	769	742	520	665	631	425	528	648
<i>Trésor public</i>	—	—	37	84	206	58	172	347
<i>Trésor public, compte spécial</i>	230	230	17	17	17	17	17	17
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	338	290	257	339	275	193	214	165
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	100	131	112	134	47	62	40	29
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	17	15	15	15	15	15	15	16
<i>Autres engagements</i>	84	76	82	76	71	80	70	74
Engagements libellés en monnaies étrang.	7	9	16	19	18	8	9	6
Comptes divers	51	52	68	59	63	68	75	80
	4.979	5.008	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	18	18	13	13	13	13	13	13
³ Conformément aux dispositions des articles 1 (a) et 8 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à	219	191	172	175	337	398	375	447
⁴ Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de	85	71	70	70	70	69	2	2
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais	12	12	7	333	152	91	—	—
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	133	133	133	129	129	129	127	127

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1957 29 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	509	513	531	517	497	500	483	475
Surplus de valeur d'or	686	691	715	697	670	674	651	639
Fonds publics étrangers *	973	978	959	949	949	951	882	712
Effets sur l'étranger *	71	70	79	75	83	94	93	244
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	228	251	163	156	225	138	251	257
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.493	4.616	4.491	4.475	4.562	4.477	5.050	4.761
Effets payables en Suède *	9	9	7	7	6	6	5	5
Prêts nantis *	7	6	62	105	10	166	84	6
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	53	53	53	53	54	53	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	30	31	31	31	31	29	25	31
Chèques et effets bancaires	3	1	2	38	4	4	17	5
Autres valeurs actives intérieures	49	46	54	44	48	50	103	82
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326	7.899
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.461	5.246	5.319	5.361	5.504	5.542	5.840	5.547
Effets bancaires	6	2	2	2	1	1	3	2
Dépôts en comptes courants :	230	520	332	284	130	113	415	317
<i>Institutions officielles</i>	103	241	261	128	74	49	274	276
<i>Banques commerciales</i>	123	276	68	153	53	61	136	38
<i>Autres déposants</i>	4	3	3	3	3	3	5	3
Dépôts	1.011	1.008	1.007	1.006	1.006	1.005	1.044	1.006
Comptes d'ajustements de change	373	373	373	373	373	373	373	374
Autres engagements	61	148	147	155	168	173	89	46
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1957	—	—	—	—	—	—	—	45
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	66	65	64	63	54	32	31	31
Total ...	7.739	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326	7.899

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	6	8	8	6	6	6	6	6
Portefeuille d'escompte	354	356	353	380	382	382	381	405
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	93	115	87	95	91	92	74	87
Disponibilités en devises à l'étranger	71	74	71	71	71	71	71	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	73	73	68	68	68	68	68	72
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	861	882	932	974	975	985	1.012	1.038
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	82	54	115	38	81	53	107	170
Placements en titres pour le compte du Trésor	350	350	350	337	347	337	347	345
Services divers pour le compte de l'Etat ..	17	24	31	26	23	22	31	32
Dépenses diverses	7	20	22	23	25	27	28	35
Total de l'actif ...	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835

PASSIF								
Billets en circulation ³	1.644	1.667	1.712	1.707	1.729	1.701	1.716	1.914
Chèques et autres dettes à vue ⁴	12	14	16	13	12	13	12	27
Comptes courants à vue	110	135	131	137	138	122	128	140
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	554	543	576	559	579	594	652	548
Créditeurs divers	153	144	147	144	147	147	149	159
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	5	3	4	5	9	10	10	9
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	7	21	22	24	26	27	29	35
Total du passif et du patrimoine ...	2.488	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835

Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.815	2.927	3.853	3.724	3.681	3.551	3.447	3.430
Circulation du Trésor (net)	37	37	34	35	36	37	37	
Circulation bancaire et du Trésor (net) ..	1.680	1.748	1.745	1.740	1.763	1.737	1.752	
Moyens de paiement	4.700	4.803	4.836	4.815	4.881	4.851	4.920	
Escomptes effectués	57	43	122	183	63	43	113	205
Avances effectuées	333	420	404	441	360	440	309	566
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.483	5.578	6.044	5.526	5.190	6.295	5.160	6.763

¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	1	1
⁴ Comprend valeurs et assignations	10	10	13	10	9	10	9	18

DEUTSCHE BUNDESBANK

(millions de D.M.)

867

Rubriques	1957 7 août (1)	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier
ACTIF						
Or	8.964	9.450	10.033	10.655	10.691	10.602
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	7.485	8.398	8.404	7.055	6.868	6.611
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	204	213	226	214	198	173
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	5.086	5.437	5.793	6.428	6.504	6.461
Monnaies divisionnaires allemandes	76	79	76	80	58	84
Avoirs en comptes chèques postaux	114	74	104	111	81	141
Effets sur l'intérieur	1.924	1.284	1.295	897	1.210	1.145
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	51	49	—	—	77	24
Créances sur titres	34	34	37	42	35	29
Crédits de caisse	93	122	90	138	180	75
Titres	156	167	172	173	178	238
Créances de péréquatation et titre d'obligation sans intérêt	4.360	3.460	3.571	3.329	3.683	3.986
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	197	208	234	249	277	456
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416

PASSIF						
Billets en circulation	14.664	14.957	15.134	15.081	15.989	15.208
Dépôts :	11.927	11.782	12.585	12.066	11.546	12.063
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.067	6.392	6.506	6.622	7.017	7.017
b) banque centrale de Berlin	109	129	—	—	—	—
c) déposants officiels	5.112	4.586	5.488	4.863	4.103	4.462
d) autres déposants intérieurs	169	174	169	267	194	342
e) déposants étrangers	470	501	422	314	232	242
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	885	1.064	999	988	1.268	1.267
Fonds de prévision	593	593	601	600	600	596
Capital social	285	285	290	290	290	290
Réserves	435	435	436	436	436	436
Autres passifs	296	250	381	301	302	556
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416

1 Première situation de la Deutsche Bundesbank remplaçant la Bank deutscher Länder.

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1957 6 juillet	1957 7 août	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février
ACTIF								
Encaisse or	7.080	7.116	7.216	7.348	7.370	7.283	7.394	7.444
Disponibilités à l'étranger	524	506	506	525	535	566	700	585
<i>pouvant servir de couverture</i>	524	506	506	525	535	566	700	585
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	144	132	132	135	142	162	163	152
<i>Effets de change</i>	144	132	132	135	142	162	163	152
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	30	26	26	22	16	24	28	13
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	1
<i>autres</i>	45	45	45	45	45	45	45	44
Correspondants en Suisse	15	12	7	9	11	8	9	7
Autres postes de l'actif	28	32	31	38	37	36	42	28
Total ...	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381	8.274

PASSIF

Fonds propres	49	49	49	49	49	49	49	49
Billets en circulation	5.514	5.446	5.482	5.508	5.535	5.671	5.700	5.363
Engagements à vue	2.122	2.195	2.249	2.379	2.382	2.214	2.446	2.684
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.747	1.779	1.881	1.902	1.936	1.754	1.973	2.278
<i>Autres engagements à vue</i>	375	416	368	477	446	460	473	406
Autres postes du passif	181	179	183	186	190	190	186	178
Total ...	7.866	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381	8.274

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 31 janvier 1958)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	17 janvier 1958	3,50	Grande-Bretagne	19 septemb. 1957	7,—
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 mai 1956	10,—
Belgique	25 juillet 1957	4,50 ¹	Irlande	30 septemb. 1957	6,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— ²	Italie	6 avril 1950	4,—
Danemark	25 mai 1955	5,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	23 janvier 1958	4,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	23 janvier 1958	2,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suède	11 juillet 1957	5,—
France	12 août 1957	5,—	Suisse	15 mai 1957	2,50
			Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE 1

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	30 novembre 1957		31 décembre 1957		31 janvier 1958		PASSIF	30 novembre 1957		31 décembre 1957		31 janvier 1958	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	437.788	22,5	504.641	26,7	524.902	26,5	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	51.703	2,6	58.920	3,1	51.406	2,6	Actions libérées de 25 %	125.000	6,4	125.000	6,6	125.000	6,3
III. Portefeuille réescomptable :	636.731		495.530		585.783		II. Réserves :	21.663	1,1	21.663	1,2	21.663	1,1
1. Effets de commerce et acceptations de banque	81.937	4,2	83.148	4,4	88.738	4,5	1. Fonds de Réserve légale	8.320		8.320		8.320	
2. Bons du Trésor	554.794	28,5	412.382	21,8	497.045	25,1	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	25.870	1,3	26.408	1,4	26.108	1,3	III. Dépôts (or) :	547.198		553.328		509.348	
V. Dépôts à terme et avances :	151.023		164.914		197.050		Banques centrales :						
1. Or :							a) de 6 à 9 mois	—		24.134	1,3	—	
a) à 3 mois au maximum	22.800	1,2	3.031	0,2	9.903	0,5	b) de 3 à 6 mois	15.541	0,8	60.364	3,2	101.739	5,1
b) de 3 à 6 mois	—	—	6.908	0,4	—	—	c) à 3 mois au maximum	379.111	19,5	308.405	16,3	247.125	12,5
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	53.757	2,8	27.942	1,5	27.218	1,4
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) de 6 à 9 mois	—		714	0,0	—	
2. Monnaies :							b) de 3 à 6 mois	5.093	0,3	35.720	1,9	6.574	0,3
a) à 3 mois au maximum	97.670	5,0	79.408	4,2	95.272	4,8	c) à 3 mois au maximum	89.928	4,6	89.971	4,8	122.899	6,2
b) de 3 à 6 mois	—	—	44.938	2,4	61.169	3,1	d) à vue	3.768	0,2	6.078	0,3	3.793	0,2
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	IV. Dépôts (monnaies) :	1.084.542		1.018.429		1.151.834	
d) de 9 à 12 mois	30.553	1,6	30.629	1,6	30.706	1,6	1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	35.694	1,8	35.775	1,9	35.857	1,8
VI. Autres effets et titres :	574.943		569.109		526.074		b) de 9 à 12 mois	—		—		—	
1. Or :							c) de 6 à 9 mois	21.607	1,1	3.098	0,2	—	
a) à 3 mois au maximum	27.382	1,4	40.218	2,1	30.936	1,6	d) de 3 à 6 mois	33.150	1,7	56.703	3,0	56.133	2,8
b) de 3 à 6 mois	92.085	4,7	71.705	3,8	51.554	2,6	e) à 3 mois au maximum	763.675	39,2	695.842	36,8	798.326	40,3
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	f) à vue	36.691	1,9	40.932	2,2	58.669	3,0
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
2. Monnaies :							a) de 9 à 12 mois	—		—		—	
a) à 3 mois au maximum	358.770	18,4	380.413	20,1	356.360	18,0	b) de 6 à 9 mois	154.354	7,9	154.736	8,2	—	
b) de 3 à 6 mois	45.995	2,4	25.926	1,4	36.213	1,8	c) de 3 à 6 mois	—		—		152.854	7,7
c) de 6 à 9 mois	6.204	0,3	6.221	0,3	6.239	0,3	d) à 3 mois au maximum	36.397	1,9	28.773	1,5	43.043	2,2
d) de 9 à 12 mois	5.998	0,3	7.243	0,4	7.266	0,4	e) à vue	2.974	0,1	2.570	0,1	6.952	0,4
e) à plus d'un an	38.509	2,0	37.383	2,0	37.506	1,9	V. Divers	29.182	1,5	30.829	1,6	32.605	1,7
VII. Actifs divers	1.091	0,1	1.291	0,1	691	0,0	VI. Compte de profits et pertes :	6.355	0,3	6.355	0,3	6.355	0,3
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,5	68.291	3,6	68.291	3,4	Report à nouveau	6.355		6.355		6.355	
Total actif ...	1.947.440	100,0	1.889.104	100,0	1.980.305	100,0	VII. Provision pour charges éventuelles	133.500	6,9	133.500	7,1	133.500	6,7
							Total passif ...	1.947.440	100,0	1.889.104	100,0	1.980.305	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)					Dépôts à long terme :	228.909	228.909	228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019	221.019	221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303	76.303	76.303
Total ...	297.200	297.200	297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Juin 1954	Déc. 1954	Juin 1955	Déc. 1955	Juin 1956	Déc. 1956	Juin 1957	Nov. 1957	Déc. 1957
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	254,0	239,6
c) Solde du compte courant (dollars)	—	174,7	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	50,5	52,0
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	92,4	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	—	17,6
	350,0	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	428,0	432,7
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Autriche	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—
Danemark	—	97,6	97,4	122,7 ¹	106,0	100,4	93,2	93,3	89,0	82,4
France ²	—	312,0	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	384,8
Islande	—	5,6	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3
Italie ³	—	122,3	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	111,3	102,6
Norvège	—	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	76,7	77,1
Royaume-Uni	—	485,4	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	381,7	382,7
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	1,7
	—	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1080,6	1066,6
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ⁴										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
V. Divers										
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1543,6	1534,3
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	137,4	141,7
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	42,0	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	11,0	8,9
Grèce	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—
Pays-Bas	—	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	82,3	95,1
Portugal	—	29,6	6,5	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	104,7	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,3	11,5
Suisse	—	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	18,6	7,6
	—	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	560,6	564,8
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	15,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	—	303,8	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	710,0	696,7
Autriche	—	30,8	2,0	—	—	—	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	31,3	17,6	—	—	—	—	—	—	—
	—	381,6	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	710,0	696,7
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—
VI. Divers	—	3,2	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,4	1,2
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1543,6	1534,3

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (novembre 1957), et 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957), accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 33,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 34,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1957

(en millions d'unités de compte)

 88²

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Montants à concurrence desquels les excédents ou déficits nets ont été ajustés ¹	Excédent (+) ou déficit (-) net pour le mois après ajustement	Régulé par ²				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (-) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 décembre 1957 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (-) vis-à-vis de l'Union
			Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
			par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre		
Autriche	+ 0,1	- 7,0	5,2	—	1,7	—	- 0,3	+ 8,9
Belgique-Luxembourg	+ 1,9	+ 31,8	—	23,8	—	7,9	- 3,7	+ 141,7
Danemark	- 1,4	+ 22,1	—	16,6	—	5,5	+ 1,1	- 82,3
France	- 5,6	- 17,6	{ 9,5 (a) 6,1	—	2,0	—	+ 2,0	- 384,8
Allemagne	+ 14,0	- 34,6	25,9	—	8,6	—	- 4,7	+ 996,7
Grèce	- 0,0	+ 0,6	—	0,4	—	0,1	—	- 1,7
Islande	- 0,1	- 0,7	0,5	—	0,2	—	+ 0,1	- 5,3
Italie	- 2,0	+ 7,9	—	5,9	—	2,0	+ 6,7	- 102,6
Pays-Bas	+ 1,0	+ 61,5	—	46,1	—	15,4	- 2,6	+ 95,1
Norvège	- 1,4	- 6,1	4,5	—	1,5	—	+ 1,1	- 77,1 ³
Portugal	—	- 7,1	7,1 (b)	—	—	—	—	néant ⁴
Suède	+ 0,2	+ 5,3	—	4,0	—	1,3	- 1,1	+ 11,5
Suisse	+ 0,5	- 35,6	26,7	—	8,9	—	- 2,0	+ 7,6
Turquie	- 0,9	- 2,5	2,5 (c)	—	—	—	—	- 30,0 ³
Royaume-Uni	- 5,5	- 16,9	12,7	—	4,2	—	+ 3,2	- 382,7
Totaux ...	+ 17,8 - 16,8	+ 129,2 - 128,1	100,9	96,9	27,3	32,3	+14,4 -14,4	+ 1.261,6 - 1.066,5

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au montant des intérêts versés à l'Union (-) ou payés par l'Union (+) lors des opérations de décembre 1957.

² Les règlements ont été effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France — Régulé par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 10(bis).

(b) Portugal — Le quart de ce montant correspond à la fraction de son déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(c) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 13(a).

³ Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

⁴ Ce chiffre ne comprend pas le montant correspondant à la fraction de ses déficits dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour décembre ce montant s'élève à 37,7 millions d'u.c.

A la suite des opérations relatives au mois de décembre 1957, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 428,0 millions d'u.c. après les opérations pour novembre 1957, ont été portés à 432,7 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2	III. — Produits textiles	56 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4	IV. — Produits divers	56 ²
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8	V. — Energie électrique	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁹	VI. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés belges en août et septembre 1957 :		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital	17 ⁴	B) service interne belge	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	III. — Mouvement des ports :	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	a) Port d'Anvers	71 ¹
FINANCES PUBLIQUES.		b) Port de Gand	71 ²
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	COMMERCE EXTERIEUR.	
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
IV. — Rendement des impôts	26	CHOMAGE.	
REVENUS ET EPARGNE.		I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
Tableau rétrospectif	30 ²	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32	I. — Belgique et Congo belge :	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Situations globales des banques	85 ¹
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35	Banque Nationale de Belgique :	
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Situations hebdomadaires	85 ²
PRIX.		Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1957	
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Situations mensuelles	85 ³
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
		Stock monétaire intérieur	85 ⁴
		Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
		Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
		II. — Banques d'émission étrangères.	
		Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Deutsche Bundesbank	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

